SOMMAIRE

P. 70 **Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2006**

P. 72 Rapport de gestion
P. 72 Faits marquants
P. 75 Les résultats
P. 79 La gouvernance
P. 85 Les ratios prudentiels
P. 87 La gestion des risques
P. 98 Participation
P. 99 Politique sociale

P. 100 Etats financiers consolidés
P. 100 Bilan et Compte de Résultat
P. 106 Note préliminaire
P. 107 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés
P. 112 Annexes

P. 134 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

P. 136 Information sur les comptes sociaux
P. 136 Bilan et Compte de Résultat
P. 144 Répartition des bénéfices 2006

P. 145 Principales filiales et participations

RAPPORT FINANCIER 2006

RAPPORT FINANCIER

Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et les comptes de l'exercice 2006

MISSION GENERALE DE CONTROLE PERMANENT

Dans le cadre de sa mission générale de contrôle et de ses travaux récurrents, le Conseil a suivi régulièrement le lancement de la banque, les progrès de son activité et ses résultats tout au long de l'exercice 2006 au travers, notamment des rapports trimestriels et des résultats semestriels et annuels qui lui ont été présentés par le Directoire.

L'approbation du Conseil a également été sollicitée sur des projets de développement économique et stratégique significatifs du groupe La Banque Postale, notamment ceux concernant CNP Assurances et La Banque Postale Asset Management (LBPAM).

MODE DE GOUVERNANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est composé de 13 membres, nommés pour une durée statutaire de 5 ans. 7 membres sont issus du Groupe La Poste, 3 membres sont indépendants au sens des rapports Viénot/Bouton et 3 membres sont des représentants élus par les salariés en application des dispositions de la loi relative à la démocratisation du secteur public.

Hors le cas des membres représentant le personnel dont le mandat s'exerce gratuitement de par la loi, l'attribution des jetons de présence dont les modalités de répartition ont été définies par le Conseil de Surveillance, est fonction de la participation effective des membres aux réunions du Conseil et de ses comités spécialisés.

Les membres indépendants du Conseil de Surveillance sont choisis, sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération, pour leur compétence, la complémentarité de leurs expériences respectives et leur capacité à s'impliquer durablement.

L'organisation, le mode de fonctionnement du Conseil de Surveillance et ses relations avec le Directoire sont régis, au-delà de la loi et des statuts, par un règlement intérieur. Un règlement intérieur a également été établi pour chaque comité spécialisé. La rédaction de ces différents règlements intérieurs a permis de fixer les règles de gouvernance entre ces différents organes dès la création de La Banque Postale.

A leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance signent la charte du Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale.

LES TRAVAUX DU COMITE D'AUDIT EN 2006

Conformément à ses attributions, le Comité d'Audit a rendu compte au Conseil de Surveillance de ses travaux sur le dossier d'arrêté des comptes de l'exercice 2005, comptes atypiques puisqu'ils comprenaient le bilan d'ouverture de La Banque Postale à la suite des apports des Services Financiers de La Poste, et un compte de résultat retraçant l'exploitation d' Efiposte. Il a également rendu compte au Conseil de Surveillance de ses travaux sur l'arrêté des comptes semestriels.

Le Comité d'Audit a aussi examiné les rapports destinés aux autorités régulatrices – rapport sur le contrôle interne et rapport sur les risques –, l'organisation du contrôle permanent et du contrôle périodique et les modalités de leur mise en œuvre. Il a examiné la procédure de sélection des Commissaires aux comptes dont le mandat venait à expiration.

Il s'est également intéressé aux conséquences opérationnelles du passage aux normes IFRS.

Le Comité a étudié le cadre des limites fixées par le Directoire et les évolutions importantes de la provision sur l'Epargne Logement liées d'une part à l'évolution des taux et d'autre part à l'importance des retraits déclenchés par les évolutions de la fiscalité applicable au Plan d'Epargne Logement.

Ainsi, le Conseil de Surveillance a pu s'assurer que la société mettait en place les mesures adéquates pour répondre aux exigences légales et réglementaires, notamment au regard de sa qualité d'Etablissement de crédit, et qu'elle se conformait aux meilleures pratiques de gouvernance.

LES TRAVAUX DU COMITE DE NOMINATION-REMUNERATION EN 2006

Le Comité de Nomination-Rémunération s'est réuni 5 fois dans l'année. Il a notamment examiné la candidature d'un membre du Conseil de Surveillance ainsi que le mode de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance autres que les représentants des salariés. Il a également établi, après examen des pratiques du marché, une proposition concernant la rémunération des deux membres du Directoire.

LES TRAVAUX DU COMITE STRATEGIQUE EN 2006

Le Comité Stratégique examine notamment la réalisation du plan stratégique pluriannuel de la société ainsi que les projets et opérations stratégiques de la société et de ses filiales. Il examine en outre les opérations soumises de par la loi ou les statuts à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Il s'est réuni une fois dans l'année pour traiter de la problématique du Livret A et de l'exercice de l'option d'achat de 35 % du capital de La Banque Postale Asset Management.

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2006

Le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois dans l'année avec un taux de participation moyen de 90 %. Il a reçu durant l'exercice à quatre reprises le rapport du Directoire sur l'activité de La Banque Postale. Il s'est fait présenter le business plan, le budget 2006 et 2007, le plan de développement de la collecte, les nouvelles relations avec CNP Assurances, le Livret A et le projet SEPA.

Par ailleurs, à chaque séance, il est fait un compte rendu des travaux des séances des comités du Conseil tenues depuis le dernier Conseil de Surveillance.

LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN 2007

Le Conseil de Surveillance réuni le 29 mars 2007 a examiné les comptes sociaux et consolidés arrêtés au 31 décembre 2006 ainsi que les rapports du Directoire sur la gestion de la société et de son groupe au cours de l'exercice écoulé. Il a entendu le compte rendu des travaux du Comité d'Audit sur ces comptes et rapports ainsi que celui des Commissaires aux comptes.

Il n'a aucune observation à formuler sur ces documents et approuve la proposition du Directoire à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de fixer le dividende à 7,95 € par action.

RAPPORT DE GESTION

I. RAPPORT DE GESTION

I.1 Faits marquants

A. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE – MARCHES DE L'EPARGNE ET DU CRÉDIT EN FRANCE

En 2006, l'économie mondiale a plutôt bien résisté au ralentissement de la croissance américaine, pénalisée par le retournement de l'immobilier résidentiel. La zone euro est ainsi parvenue à préserver une reprise enfin plus vigoureuse : sa croissance a atteint 2,7 % l'an dernier, sa meilleure performance depuis 2000. L'économie allemande s'est elle aussi réveillée (+2,9 %), grâce surtout à des performances remarquables à l'exportation et à une forte progression de l'investissement productif. En comparaison, la France a fait modeste figure (+2 % seulement), malgré une consommation soutenue. L'économie française souffre des difficultés de son industrie à satisfaire la demande intérieure et à profiter de l'expansion mondiale, dans un contexte de vive compétition internationale.

La stabilité des prix a été menacée en 2006 par la flambée au 1er semestre des cours du pétrole et des autres produits de base. Mais si l'inflation a quelque peu dérapé aux Etats-Unis, elle est restée remarquablement modérée dans la zone euro et en France (+1,7 % en moyenne annuelle). A l'échelon des prix de détail, la contagion du coût des produits de base s'avère limitée, à cause de l'âpreté de la concurrence dans l'industrie et de la croissance rapide des importations en provenance des pays à bas salaires.

En réponse à une activité solide et aux risques d'inflation liés aux matières premières, les banques centrales ont poursuivi en 2006 la remontée de leurs taux directeurs. La BCE a ainsi relevé le sien de 2 % fin 2005 à 3,5 % en décembre. La Réserve Fédérale a porté le taux des Federal Funds jusqu'à 5,25 % fin août puis elle a suspendu son resserrement monétaire, devant le ralentissement de l'économie américaine.

A travers d'amples fluctuations, les taux longs ont monté en 2006 : en moyenne annuelle, le taux à 10 ans de la zone euro s'est établi à 3,8 % contre 3,4 % en 2005, un niveau historiquement bas. Mais, fondamentalement, l'abondance des liquidités mondiales investies en obligations et la modération des anticipations d'inflation freinent la remontée des taux longs, malgré le relèvement, passé ou en cours, des taux directeurs des banques centrales. Il en résulte des courbes de taux plates (zone euro) ou franchement inversées (Etats-Unis, Royaume-Uni).

Les marchés d'actions ont continué de profiter l'an dernier du contexte macroéconomique favorable. Sur le plan microéconomique, les fusions–acquisitions ont été nombreuses et la progression des résultats des entreprises encore forte. La performance des bourses en Europe a ainsi dépassé les attentes : +15 % sur l'année pour l'Euro Stoxx 50, +18 % pour le CAC 40. De leur côté, le Dow Jones a gagné 16 % et le Standard & Poor's 500 14 %, en dépit de l'essoufflement de la croissance aux Etats-Unis. En revanche, Tokyo est restée à la traîne (+6 % pour le Nikkei), mais après une envolée de 40 % en 2005.

Le marché de l'épargne et du crédit à l'habitat s'est encore très bien porté en France en 2006. Les ménages français ont investi en placements financiers environ 125 Md€ (en y incluant les intérêts capitalisés), soit 11 % de leur revenu après impôts. Sur ce montant, une proportion assez élevée (un tiers) a été placée sous la forme d'une épargne liquide au sens large : dépôts à vue, livrets d'épargne, comptes à terme, OPCVM monétaires. En effet, les placements liquides ont retrouvé de l'attrait avec la remontée des taux d'intérêt à court terme. Ils ont aussi tiré parti des difficultés du Plan d'Epargne Logement (PEL) qui souffre d'évolutions réglementaires et fiscales défavorables. La désaffection pour le PEL a surtout beaucoup profité à l'assurance vie, qui s'adjuge les deux tiers du flux total des placements et reste le paquebot de l'épargne en France. Au sein de l'assurance vie, la collecte sur les supports en unités de compte a bondi de 45 % l'an dernier, poursuivant un rebond amorcé en 2003 avec la reprise des marchés d'actions. De son côté, le crédit à l'habitat a encore bien progressé, de 15 % en encours et de 12 % environ en flux de crédits nouveaux. Un ralentissement est toutefois survenu en fin d'année car les prix élevés de l'immobilier découragent bon nombre de candidats à l'accession et au crédit, malgré l'allongement de la durée des prêts.

B. LE DEMARRAGE DE LA BANQUE POSTALE

Les apports

Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales et du décret d'application du 30 août 2005, les apports de la Caisse Nationale d'Epargne ont été effectués auprès de La Poste le 31 décembre 2005. A cette même date, ces éléments ainsi que ceux relatifs aux Services Financiers de La Poste, ont été apportés à Efiposte, agréée en tant qu'établissement de crédit le 2 décembre 2005.

Ces apports comprenaient également les participations détenues par La Poste dans le capital de SF2, holding détenant notamment indirectement 17,7 % des titres de CNP Assurances.

Les apports relatifs aux fonds antérieurement gérés par la Direction des Fonds d'Epargne de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ont été représentés principalement par des titres pour la gestion des fonds relatifs aux dépôts d'épargne logement (Plans et Comptes Epargne Logement) et d'épargne populaire (Plans d'Epargne Populaire) et par des liquidités, pour la gestion des autres types de dépôts d'épargne.

Ces derniers ont rapidement fait l'objet d'une gestion plus diversifiée, par l'utilisation d'autres types d'instruments financiers.

La gestion du Livret d'Epargne Populaire a été effectuée en respectant la contrainte réglementaire de centralisation de 85 % des fonds. Les fonds du Codevi ont été intégralement investis sous forme de titres de développement industriel auprès de la CDC durant l'année 2006.

Les dispositions relatives aux fonds collectés sur le Livret A ont été maintenues (centralisation de la totalité des fonds de la CNE auprès de la CDC).

Les crédits

Conformément aux dispositions de la loi, La Banque Postale a désormais la possibilité de procéder à la distribution de crédits immobiliers sans épargne préalable. Durant l'année, les mises en force de crédits ont été effectuées au niveau prévu, dynamisées par l'offre Pactys, malgré le niveau élevé des remboursements anticipés, en particulier au premier semestre. Ceux-ci ont diminué en fin d'année en raison des nouvelles offres de rachats proposées aux clients.

C. PRINCIPALES OPERATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Montée au capital des filiales

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT

Au troisième trimestre, SF2 a acquis 35 % du capital de Sogeposte, société de gestion des OPCVM du groupe, anterieurement détenus par la Caisse des Dépôts et Consignations, conformément au protocole d'accord prévu à cet effet.
Dès le mois de septembre, et afin d'affirmer l'engagement du groupe dans l'activité d'asset management et l'attachement à sa filiale, la société a été rebaptisée La Banque Postale Asset Management.

CILOGER

Dans le but d'établir la parité de détention du capital de Ciloger entre les Groupes Caisses d'Epargne et La Poste, il a été proposé le 24 juillet 2003 à l'occasion du Conseil de Surveillance de Ciloger une opération de rachat par SF2 à l'entité CDC/Caisses d'Epargne d'environ 15 % du capital moyennant un prix de 1 123 500 €.
Le 13 janvier 2006, le contrôleur d'Etat a autorisé cette opération. Par acte sous seing privé en date du 31 janvier 2006, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) a cédé à SF2 2 253 actions de la société Ciloger représentant au total 15,02 % du capital de cette dernière. Cette acquisition a eu pour effet de porter la participation de SF2 dans Ciloger à 45 % à parité avec celle du Groupe Caisses d'Epargne, CNP Assurances conservant les 10 % restants.
Cette opération permet à SF2 de peser plus fortement sur les orientations de Ciloger afin notamment de développer et compléter l'offre de La Banque Postale en matière d'immobilier sous gestion collective ou immobilier papier. Ces produits sont une composante nécessaire de la gamme de produits et services de La Banque Postale, notamment pour la clientèle patrimoniale.

Participation aux augmentations de capital : SAS TITRES CADEAUX

SF2, filiale à 99 % de La Banque Postale, et Natexis Intertitres, filiale indirecte à 99,9 % de Natexis Banques Populaires, ont convenu de se rapprocher pour mettre en place un partenariat dans le secteur des titres spéciaux de paiement non soumis au monopole bancaire tel que défini par le Code Monétaire et Financier et en particulier des Titres-Cadeaux.
A cet effet, SF2 a cédé à Natexis Banques Populaires 2 000 actions de la société ISSY-SF2 2 représentant 50 % du capital de cette dernière. Le 30 mars 2006, l'activité de la société a été modifiée. La société a désormais pour objet d'assurer la promotion, l'émission, la distribution, le traitement et le remboursement des Titres-Cadeaux et, le cas échéant, de toute autre titre spécial de paiement non soumis au monopole bancaire tel que défini par le Code Monétaire et Financier, donnant droit à l'achat auprès d'enseignes ou autres entreprises déterminées d'un bien ou d'un service déterminé (notamment de "chèques-cadeaux").
Afin d'assurer une partie des besoins de financement de la société pour le démarrage de son exploitation, il a été décidé, aux termes d'une assemblée générale en date du 18 avril 2006, d'augmenter le capital social d'un montant de 500 000 € à l'effet de le porter de 40 000 € à 540 000 € par la création de 50 000 actions nouvelles de 10 € de nominal chacune, émises au pair.

D. PASSAGE AUX NORMES IAS - IFRS (INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDARDS, INTERNATIONAL FINANCIAL REPORTING STANDARD)

Organisation des travaux d'adaptation du Groupe aux normes IFRS :

Le Parlement Européen a adopté le 19 Juillet 2002 le règlement CE n°1606/2002 imposant aux entreprises dont les titres de dettes sont admis à la cote d'un marché réglementé, à appliquer au plus tard en 2007, pour l'élaboration de leurs états financiers consolidés, le corps de normes établi par l'International Accounting Standard (IASB) telles qu'approuvées par l'Union Européenne.
A compter des exercices ouverts après le 1er janvier 2007, La Banque Postale préparera ses comptes consolidés conformément à ces normes. Les comptes de l'exercice 2006 seront retraités à fin de comparaison.
Dès sa création, le groupe a mené ses premiers travaux d'analyse des impacts de la mise en place des normes IFRS. Le projet, mené par la Direction de la Comptabilité au sein de la Direction Financière, repose sur une organisation par chantiers qui associe les différents métiers du groupe.

Il a comporté trois phases :

- une étude préliminaire des impacts des normes IAS/IFRS,
- un diagnostic détaillé des divergences identifiées au cours de la première phase,

RAPPORT DE GESTION

- un déploiement, actuellement en cours, qui voit la mise en œuvre progressive des systèmes et des organisations permettant de répondre aux nouveaux besoins du référentiel IAS/IFRS.

Principales divergences entre les normes IAS/IFRS et le référentiel comptable français :

IFRS 1 : MODALITES DE PREMIERE APPLICATION

La première application des normes IAS/IFRS aux comptes consolidés du groupe La Banque Postale au 1er janvier 2006 sera conforme aux dispositions de la norme IFRS 1. Cette dernière prévoit une application rétrospective des normes et une inscription dans les capitaux propres du bilan d'ouverture au 1er janvier 2006 de l'incidence des changements de principes comptables par rapport aux normes françaises appliquées jusqu'au 31 décembre 2005.
Elle offre certaines exemptions obligatoires ou facultatives à ce principe d'application rétrospective.
S'agissant des exemptions facultatives, le groupe a retenu les options suivantes :
– **regroupement d'entreprises :** les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2006 ne seront pas retraités,
– **évaluation des actifs corporels à la juste valeur :** l'option permettant d'évaluer les actifs corporels à leur juste valeur à la date de transition a été retenue pour les actifs immobiliers du groupe,
– **écarts de conversion cumulés :** les écarts de conversion cumulés relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères seront transférés en réserves consolidées. Ce reclassement est sans incidence sur les capitaux propres d'ouverture,
– **paiement en actions :** le groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans dénoués en actions octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2006,
– **CNP Assurances :** le Groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe La Banque Postale, est devenu premier adoptant des normes IFRS lors de l'exercice 2005. Le Groupe La Banque Postale retiendra pour l'évaluation des actifs et passifs de CNP Assurances au 1er janvier 2006 leur valeur comptable dans les comptes IFRS de CNP Assurances au 31 décembre 2005, après retraitements de consolidation.

PORTEFEUILLE TITRES (IAS 32/39)

Certains titres précédemment comptabilisés au coût seront classés dans les nouvelles catégories "actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou en "actifs disponibles à la vente". Ils seront comptabilisés à leur juste valeur au 1er janvier 2006 dans le bilan d'ouverture, l'écart avec leur valeur comptable antérieure étant imputé en capitaux propres non recyclables ou recyclables selon le cas. A chaque arrêté, ils seront évalués à leur juste valeur par contrepartie du résultat pour les "actifs financiers à la juste valeur par le résultat" et des capitaux propres pour les "actifs disponibles à la vente".

DERIVES (IAS 39)

Tous les dérivés seront enregistrés au bilan à leur juste valeur par contrepartie du résultat. Au 1er janvier 2006, ces réévaluations seront enregistrées en capitaux propres.

COUVERTURE (IAS 39)

Le groupe a choisi de faire usage des dispositions du règlement n°2086/2004 de la Commission Européenne adoptant la norme IAS 39 à l'exception de certaines dispositions permettant ainsi d'élire aux relations de couverture de juste valeur, au 1er janvier 2006 et postérieurement, certaines des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle). Les éléments couverts en micro et macrocouverture de juste valeur seront réévalués pour la part relative au risque couvert, à la juste valeur par résultat symétriquement à la réévaluation du dérivé de couverture. Au 1er janvier 2006, ces réévaluations seront enregistrées en capitaux propres.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (IAS 37)

Le fonds pour risques bancaires généraux ne répondant pas à la définition d'une provision ou d'un passif éventuel au sens de la norme IAS 37, le montant correspondant a été directement imputé sur les capitaux propres d'ouverture.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ne seront plus amortis, mais maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de la filiale acquise, et convertis au cours de change en date de clôture.
Les écarts d'acquisition feront l'objet de tests de dépréciation conformément à la norme IAS 36 dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au minimum une fois par an. La Banque Postale procède déjà à de tels tests pour les besoins de ses comptes en normes françaises. Aucun impact n'est attendu à ce titre dans le bilan d'ouverture. Le résultat 2006 sera retraité de l'amortissement pratiqué dans les comptes établis selon les normes françaises.

MISE EN EQUIVALENCE DE CNP ASSURANCES

Dans le cadre de la restructuration du capital de CNP Assurances, La Poste a cédé en 2000 au Groupe Caisse d'Epargne 2 % des titres CNP Assurances qu'elle détenait. Cette vente est assortie d'une promesse de vente du Groupe Caisse d'Epargne permettant à cette dernière de récupérer les titres cédés à l'échéance du pacte d'actionnaires.
Dans les comptes aux normes françaises, cette vente s'est traduite par une diminution du pourcentage de contrôle du Groupe La Poste/La Banque Postale dans CNP Assurances (de 19,75 % à 17,75 %).
Dans le bilan d'ouverture en normes IFRS, il a été considéré que le Groupe La Poste/La Banque Postale continuait à assumer les risques et avantages liés à ces titres. CNP Assurances sera donc mise en équivalence avec un pourcentage de contrôle de 19,75 %.

ENGAGEMENTS D'ACHATS D'INTERETS MINORITAIRES

Les normes IAS 27 "Etats financiers consolidés et individuels" et IAS 32 "Instruments financiers : informations à fournir et présentation" conduisent le groupe, en l'état actuel des textes, à enregistrer au titre des engagements de rachat des intérêts minoritaires une dette avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Le groupe a choisi d'enregistrer en "goodwill" l'écart entre le montant de l'engagement et les intérêts minoritaires, représentant la contrepartie de la dette.

I.2 Les résultats

A. AVERTISSEMENT SUR LA COMPARABILITE DU COMPTE DE RESULTAT

Les apports faits par La Poste auprès d'Efiposte, devenue La Banque Postale, ayant été réalisés en date d'effet du 31 décembre 2005, les résultats 2005 des activités apportées ont été conservés par La Poste.

Ainsi, les données de l'exercice 2005 présentées dans le compte de résultat correspondent à celles publiées à ce titre par Efiposte.

Afin de faciliter la comparabilité des comptes, une note annexe indique, pour les principaux postes du Produit Net Bancaire, leur valeur au 31 décembre 2005 dans les comptes de La Poste (s'agissant des Services Financiers de cette dernière), dans les comptes des Fonds d'Epargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations (pour ce qui concerne les éléments de la Caisse Nationale d'Epargne) et dans les comptes d'Efiposte.

B. SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2006

Les éléments financiers 2006 de La Banque Postale présentent des caractéristiques particulières.

- En effet, s'agissant des premiers comptes de La Banque Postale, ils ne peuvent être comparés à une référence d'exercice précédent,
- toutefois, s'agissant du bilan au 31/12/2006, il peut être comparé au bilan d'entrée au 31/12/2005,
- on rappellera en outre que l'activité des Services Financiers de La Poste était retracée jusqu'à fin 2005 en comptabilité industrielle et commerciale, alors que La Banque Postale opère évidemment selon le plan comptable bancaire.

Le bilan de La Banque Postale porte les traces :

- d'une part, des origines de ses différentes composantes : la gestion des CCP au travers d'Efiposte, la gestion de l'épargne réglementée des Fonds d'Epargne gérés par la CDC,
- d'autre part, les limitations d'activité qui ont été celles des Services Financiers de La Poste, notamment sur le crédit, d'où un niveau d'engagement sur la clientèle faible comparé aux ressources clientèle de La Banque Postale (20,8 Md€/91,2 Md€) et un volume de placements très important.

Le compte de résultat de La Banque Postale est le reflet du modèle postal de banque avec l'ampleur des facturations de La Poste à La Banque Postale (3,3 Md€ sur un total de charges d'exploitation de 4,2 Md€). Dans le contexte réglementaire qui s'impose à La Banque Postale, celle-ci a dû enregistrer un montant supplémentaire de charges imprévu provenant du réseau à hauteur de 200 M€, au-delà de la simple application des conventions de service. Pour autant, les résultats de La Banque Postale sont au-delà du plan de marche déposé au CECEI à l'appui du dossier d'agrément avec un coefficient d'exploitation de 91,8 % contre plus de 93 % prévu.

Le résultat de la banque a été réalisé dans un environnement fortement concurrentiel qui s'est caractérisé notamment par des taux longs très bas et une forte pression sur les marges en matière de crédit immobilier.

Hors éléments conjoncturels (reprise de provision épargne-logement, évolution des commissions sur épargne réglementée centralisée, moins-values sur titres de placement), le PNB est légèrement supérieur au niveau attendu.

Les bons résultats sont le fruit :

- d'une bonne progression du PNB qui atteint 4 613 M€ dont une marge d'intérêt de 2 735 M€ et des commissions nettes pour 1 612 M€,
- d'une maîtrise confirmée des charges qui, hors les charges imprévues liées à la répartition des charges du réseau, sont très sensiblement inférieures aux prévisions.

Ceci conduit à un Résultat Brut d'Exploitation de 378,5 M€ et à un Résultat Net Part du Groupe de 372,4 M€ compte tenu d'un coût du risque pratiquement négligeable (8,9 M€).

RAPPORT DE GESTION

C. LE PRODUIT NET BANCAIRE

L'évolution du Produit Net Bancaire, établie sur la base d'un PNB 2005 proforma, est de 6,5 %. Le PNB consolidé 2006 s'établit ainsi à 4 612 M€ en 2006 pour 4 333 M€ en PNB 2005 proforma.

La contribution des différents secteurs d'activité du groupe à cette progression peut s'analyser de la façon suivante :

PNB Sectoriel	2006	2005*	Evolution
Banque de détail	4 329 185	4 099 530	5,60 %
Gestion d'actifs	213 247	180 808	17,94 %
Assurance	70 290	52 397	34,15 %
TOTAL	**4 612 722**	**4 332 735**	**6,46 %**

* Chiffres 2005 pro forma

Le PNB des différents secteurs d'activité de la banque a fait l'objet d'une progression importante entre 2005 et 2006. Le métier de la banque de détail reste prédominant dans la formation du PNB du groupe, les bonnes performances réalisées démontrant notamment le dynamisme de la politique commerciale de la banque.

Banque de détail

Le PNB de la banque de détail, correspondant à la contribution de La Banque Postale, progresse de 5,6 % entre 2005 et 2006. Il est constitué des commissions perçues sur la clientèle, du PNB de la gestion financière (marges d'intérêts et résultats sur portefeuilles de placement et de négociation), et de la rémunération des produits centralisés auprès de la CDC.

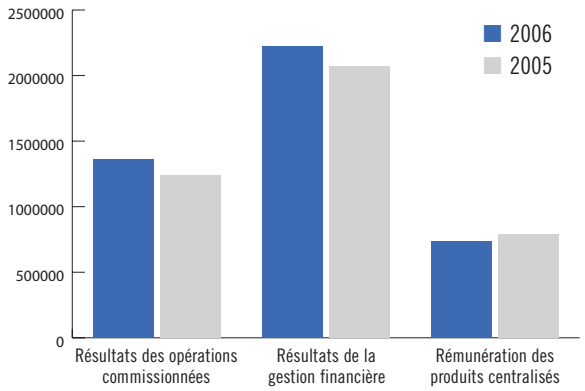

PNB Banque de détails

Ainsi, le PNB des **opérations commissionnées** progresse de plus de 10 % pour s'établir à 1 364 M€ en 2006, marquant le niveau élevé de l'activité commerciale durant la période. Celle-ci se traduit notamment par la progression significative de la distribution de produits d'assurance vie, l'augmentation du nombre de clients actifs de La Banque Postale, et l'amélioration de l'équipement des clients.

Les commissions sur assurance vie et prévoyance s'élèvent à près de 482 millions d'euros en progression de 10,7 % par rapport à 2005. Ce montant intègre notamment l'effet de la nouvelle convention de partenariat signée en juillet 2006 avec CNP Assurances qui prévoit des conditions de rémunération plus favorables pour La Banque Postale ainsi qu'une prolongation de l'accord jusqu'en 2015.
Le secteur a notamment bénéficié du succès de la gamme Vivaccio, avec la souscription de 400 000 contrats pour une collecte d'environ 3 Md€, ainsi que des transferts effectués dans le cadre de "l'amendement Fourgous".

A noter que le poids des contrats en unités de compte a fortement progressé dans la collecte en 2006 (+62 %) pour atteindre 1,5 Md€.

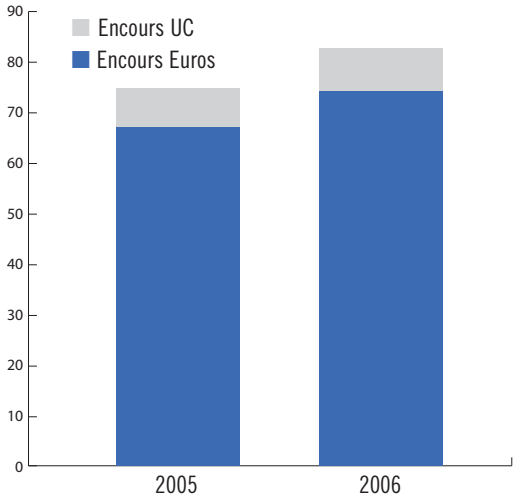

Encours Assurance vie (en Md€)

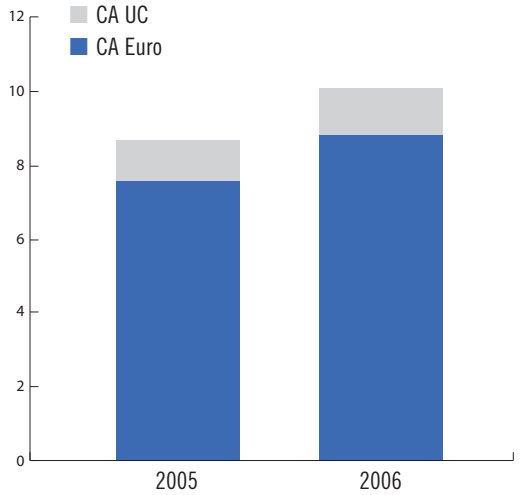

Chiffre d'Affaires Assurance vie (hors Fourgous) (en Md€)

Les commissions sur les services bancaires ont progressé fortement en 2006 (+17,2 %) pour s'établir à 918,8 M€. Cette performance est notamment liée à la progression du nombre de clients actifs et à l'amélioration de l'équipement de la clientèle.

Ainsi, le solde net des ouvertures de comptes courants et d'offres groupées est respectivement de 175 527 et 674 730 comptes supplémentaires.
Ce dynamisme commercial a également permis de porter le taux d'équipement de la clientèle en cartes de paiement à 48,5 % et en offres groupées à 28,6 %, la gamme Adispo Privilège ayant notamment connu un grand succès avec 473 158 ouvertures nettes de comptes.

Les **résultats de la gestion financière** représentent la gestion actif-passif et la gestion de la trésorerie de La Banque Postale.
Le PNB du domaine progresse de 7,4 % entre 2005 et 2006 et s'établit à 2 226 M€.
Cette évolution comprend une **reprise de la provision Epargne Logement de 237 M€**, liée principalement à l'effet de la hausse des taux, et traduisant également la baisse des encours d'épargne logement. Ceux-ci ont en effet enregistré une diminution de plus de 2 Md€ entre 2005 et 2006.

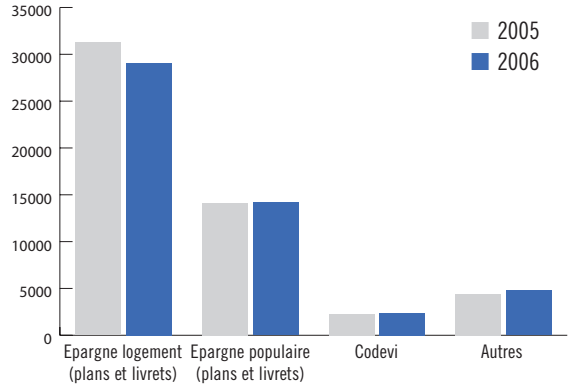

Encours d'épargne (en M€)

La marge nette d'intérêts progresse de 2,8 % durant la période.

Les **résultats sur titres** enregistrent une forte progression. Cette hausse est liée majoritairement à la progression du portefeuille, correspondant au réinvestissement des fonds reçus de la Caisse Nationale d'Epargne sous forme de liquidités. L'évolution du PNB intègre également les effets de la hausse des taux sur la valorisation du portefeuille de titres à taux fixe reçu dans le cadre des apports de la CNE.

Les **intérêts sur les crédits** progressent légèrement durant la période (+1,87 % de 860 à 876 M€).

Le niveau des mises en force des crédits est conforme aux prévisions, malgré un contexte fortement concurrentiel. En revanche, la banque a enregistré un niveau relativement important de remboursements anticipés au premier semestre, dû notamment à l'absence d'offres de rachat de crédits sur une grande partie de l'année. En outre, l'exercice s'est caractérisé par un niveau particulièrement bas des marges.

Malgré la bonne tenue des encours, la **rémunération globale des produits centralisés à la CDC**, comprenant le Codevi, le LEP centralisé et le Livret A diminue de plus de 6 % durant la période, enregistrant un résultat de 739 M€ en 2006 pour 789 M€ en 2005.
Cette évolution est liée à la baisse des taux de rémunération sur les encours des Livrets d'Epargne Populaire, passée de 1 % à 0,5 % en octobre 2006 pour les encours centralisés (85 %), ainsi que celle des Titres de Développement Industriel (de 0,5 % en moyenne) depuis le début de l'année représentant la rémunération du Codevi, centralisé à 100 % auprès de la CDC.
L'impact en année pleine de la diminution de la commission de gestion du Livret A intervenue en novembre 2005 est évalué à 39M€ sur 2006.

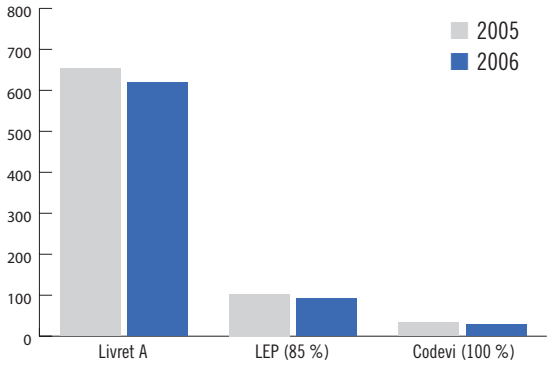

Résultats des produits centralisés (en M€)

Gestion d'actifs et Assurance-Prévoyance

Le PNB sectoriel dans le domaine de la **gestion d'actifs**, portée principalement par La Banque Postale Asset Management dont La Banque Postale a pris le contrôle à 100 % en 2006, progresse de 18 % entre 2005 et 2006 et atteint 213 M€.

RAPPORT DE GESTION

L'encours géré (hors fonds de fonds internes et fonds maîtres) bénéficie de la bonne tenue des marchés et s'élève à 32,3 Md€ en fin d'année, en hausse par rapport à 2005. La collecte a été particulièrement forte sur les OPCVM actions et OPCVM garantis, la gamme ayant été enrichie dans le courant de la période.
Le PNB de l'Assurance-Prévoyance, moins significatif que celui des autres secteurs, enregistre une progression importante (+34 %) entre 2005 et 2006 pour s'établir à 70 M€.
Ces résultats sont générés principalement par la forte croissance de l'activité des filiales de prévoyance (Assurposte) et de courtage (Sogerco) de La Banque Postale.
Les résultats d'**Assurposte** enregistrent une forte progression dans le domaine de la prévoyance individuelle et sont dynamisés par la progression des offres Résolys et Prémunys en particulier.
La forte progression des activités de **Sogerco** est générée dans une large mesure par le courtage sur l'offre d'assurance Carte Bancaire Alliatys, enrichie régulièrement de nouvelles garanties telles que, depuis 2004, l'assurance contre le vol de téléphone mobile, et depuis 2005, de nouvelles garanties sociales et solidaires.
Le résultat de CNP Assurances, mis en équivalence, n'est pas compris dans le PNB assurance.

D. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Du fait des changements de périmètre et des nombreux transferts de responsabilités entre le siège du groupe et la filiale qui ont été réalisés lors de la création de la banque, il n'a pas été possible de reconstituer un proforma 2005.

Charges d'exploitation (en M€)	2006
Frais de Personnel	125,5
Autres charges d'exploitation	3 994,9
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	86,0
Impôts et taxes	27,8
Total	**4 234,2**

Les charges d'exploitation concernent principalement l'activité de banque de détail :
– Banque de détail : 4 013 M€
– Gestion d'actifs : 187 M€
– Assurance : 34 M€

Les frais de personnel

Les effectifs d'Efiposte devenu La Banque Postale ont connu une forte croissance en 2006 compte tenu des transferts opérés à partir de La Poste au titre de la création de la banque, du renforcement de certaines directions (risques, conformité, juridique), de la montée en charge progressive des fonctions de contrôle, de la création des Représentants Territoriaux de la Banque et des fonctions en charge de l'animation de la chaîne commerciale.

Cette année a vu la mise en place de la politique sociale de La Banque Postale avec la signature des accords relatifs au versement d'un intéressement et la création d'un PEE abondé souscrit par 68 % des salariés.

Les autres charges d'exploitation sont constituées principalement, pour la banque de détail, par les refacturations par La Poste à La Banque Postale de l'utilisation des moyens de production et de distribution qui constituent avec 3 289 M€ l'essentiel des charges du groupe.

Elles comportent notamment les factures relatives :
- aux "opérations de guichet" (1 126 M€) qui diminuent en volume d'une année sur l'autre du fait notamment de l'évolution tendancielle d'externalisation des retraits d'espèces vers les automates et du développement de la banque à distance,
- à la chaîne commerciale (1 117 M€) qui a vu la création de nouvelles fonctions (directeurs d'animation commerciale) et le recrutement de conseillers financiers, patrimoniaux et immobiliers (près de 900 personnes),
- au recours aux personnels de La Poste dans les Centres Financiers et dans les services informatiques (963 M€). Les opérations d'optimisation des processus en Centres Financiers se sont poursuivies permettant d'accompagner le développement des activités tout en maîtrisant les effectifs. La poursuite de l'adaptation des systèmes informatiques de La Banque Postale a nécessité par ailleurs le recrutement d'équipes spécialisées supplémentaires.

Les dotations aux amortissements et dépréciations s'élèvent à 86 M€ et concernent majoritairement le matériel informatique.

E. LES PERSPECTIVES

En 2007, conformément à son plan stratégique et à son business plan, La Banque Postale accentuera ses efforts sur le développement de son activité de crédit, l'amélioration de l'équipement de ses clients particuliers, l'augmentation de sa clientèle patrimoniale et l'enrichissement de son offre vers les particuliers et également à destination des entreprises.

Elle soutient l'action de CNP Assurances en souscrivant, via Sopassure, à l'augmentation du capital de CNP Assurances, destinée à financer en partie le rachat de la participation du Groupe Caisses d'Epargne dans Ecureuil-Vie.

Elle poursuit le chantier relatif aux normes comptables IAS/IFRS, l'année 2007 étant celle où ces normes seront appliquées pour la première fois par La Banque Postale.

I.3 La gouvernance

PREAMBULE

La Banque Postale, société anonyme, à Directoire et Conseil de Surveillance, détenue à 100 % par La Poste, a commencé son activité en tant que Banque le 1er janvier 2006 après avoir reçu son agrément du CECEI en tant qu'établissement de crédit le 2 décembre 2005 .

Elle est donc soumise principalement au code de commerce en tant que société commerciale, au code monétaire et financier et aux règlements du CCLRF (CRBF) en tant qu'établissement de crédit, et à la loi de démocratisation du secteur public de juillet 1983 en tant que société appartenant au secteur public.

La Banque Postale organise sa gouvernance à partir des règles de gouvernance préconisées par l'Agence des Participations de l'Etat, celles-ci étant largement inspirées des rapports Viénot/Bouton.

A. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition

Le Conseil de Surveillance présidé par le Président de La Poste, Jean-Paul Bailly, est composé de 7 membres exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe La Poste, 3 membres indépendants, et 3 membres élus par les salariés en octobre 2006 en application de la loi de démocratisation du secteur public.
Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de 5 ans.
Est considéré comme indépendant le membre du Conseil de Surveillance qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec l'entreprise, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre sa liberté de jugement.

Membres exerçant des fonctions de direction au sein du Groupe La Poste :

- **Jean Paul Bailly,** Président du Groupe La Poste
- **Marc André Feffer,** Directeur Général Délégué du Groupe La Poste, en charge de la stratégie, de l'innovation, du développement international, de la régulation, du juridique et des systèmes d'information.
- **Didier Brune,** Directeur de la Stratégie du Groupe La Poste
- **Paul-Marie Chavanne,** Directeur du Métier Colis, Président Directeur Général de GEOPOST
- **Nicolas Duhamel,** Directeur Général Délégué, Directeur Financier du Groupe La Poste
- **La Poste,** représentée par **Georges Lefebvre**, Directeur Général du Groupe La Poste
- **Didier Négiar,** Directeur des Achats, du contrôle des coûts et des systèmes d'information du Groupe La Poste.

Membres indépendants

- **Gérard Barbot,** Administrateur de Sociétés
- **Sylvain Lemoyne de Forges,** Directeur des Opérations Financières de Veolia Environnement
- **Didier Ribadeau Dumas,** Gérant de sociétés.

Membres représentants des salariés

- **Didier Galopin,** Contrôleur bancaire, parrainé par la CFDT
- **Frédéric Saint Leger,** Responsable de la gestion des produits dérivés, parrainé par CFE-CGC
- **Hélène Wolff,** Chef de projet à la Direction des Systèmes d'information, parrainée par la CFDT.

Les membres représentant les salariés ont été élus en octobre 2006.
(La liste détaillée des mandats détenus par chacun des membres du Conseil de Surveillance figure en annexe).

Participent également au Conseil de Surveillance sans voix délibérative :

- les deux membres du Directoire,
- le Commissaire du Gouvernement, **Monsieur Christian Bodin**,
- le Secrétaire du Conseil de Surveillance,
- le Secrétaire du Comité d'Entreprise,
- et le cas échéant les commissaires aux comptes.

A la date de rédaction de ce rapport, l'âge moyen des membres du Conseil s'élevait à 54 ans.

I. Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance :

- **Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance dispose des pouvoirs qu'il tient du Code de Commerce, de la loi du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et des statuts de la société notamment précisés à l'article 25.

Le Conseil de Surveillance délibère préalablement aux décisions du Directoire, sur les grandes orientations stratégiques, économiques, financières ou technologiques de l'activité de l'entreprise. Il exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et donne les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation conformément à l'article 14 des statuts. Il vérifie et contrôle les comptes. Il nomme les membres du Directoire et fixe leur rémunération.

RAPPORT DE GESTION

■ Droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance
Le Conseil de Surveillance a adopté au cours de sa séance du 25 janvier 2006 la Charte du Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale qui précise les droits, obligations et principes applicables au Membre du Conseil de Surveillance. Il a également adopté lors de cette séance son règlement intérieur qui définit et détermine les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux.

■ Activité du Conseil de Surveillance en 2006 :
Le Conseil de Surveillance s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2006 avec un taux de participation moyen de 90 %. Il a examiné notamment :
– les rapports d'activité trimestriels du Directoire,
– les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion 2005 et les comptes semestriels 2006,
– le rapport sur le contrôle interne (art 42 et 43 du règlement 97-02),
– le budget 2006 et le budget 2007 ainsi que le plan à trois ans,
– la rémunération des mandataires sociaux,
– les investissements supérieurs à 12 M€,
– les dispositifs de gouvernance de La Banque Postale,
– le renouvellement d'un des deux commissaires aux comptes et le remplacement de l'autre,
– l'évolution du dossier du Livret A et ses conséquences pour la société,
– le dossier SEPA et ses implications,
– diverses modifications statutaires dont le regroupement des actions de la société,
– une émission de titres de créances.
Conformément aux dispositions du règlement intérieur, les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués 15 jours avant la réunion du Conseil et reçoivent 7 jours avant le dossier préparatoire aux travaux du Conseil.

■ Rémunération des membres du Conseil de Surveillance
Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de Surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés.
Il est alloué à titre de jetons de présence une somme forfaitaire annuelle au Président du Conseil de Surveillance.
Le montant des jetons de présence des membres est calculé en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de Surveillance et des comités, le président de chaque comité percevant une somme forfaitaire annuelle supplémentaire.
Il est fait application des règles internes au groupe La Poste en ce qui concerne le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du Conseil de Surveillance issus de La Poste.

II. Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance a créé 3 comités pour l'aider dans sa mission. Il a nommé les membres ainsi que le président de chacun des comités.
Les missions de chacun de ces comités, les critères de choix de ses membres et ses règles de fonctionnement sont inscrits dans un règlement intérieur approuvé par le Conseil de Surveillance.

■ Le Comité d'Audit :
Le Comité d'Audit est composé de 5 membres :
– trois membres indépendants, **Didier Ribadeau Dumas** son Président, **Gérard Barbot** et **Sylvain de Forges**,
– un membre issu de La Poste, **Nicolas Duhamel**,
– et depuis octobre 2006, un membre représentant les salariés, **Hélène Wolff**.
Le Commissaire du Gouvernement, **Christian Bodin** assiste également au Comité d'Audit.
Le Comité est chargé notamment de :
– vérifier la clarté des informations fournies et apprécier la pertinence des méthodes comptables adoptées,
– conduire la procédure de sélection des commissaires aux comptes,
– apprécier la qualité du contrôle interne.
Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an, et notamment avant toute réunion du Conseil de Surveillance dont l'ordre du jour comprend une ou plusieurs questions entrant dans son domaine de compétence.
En 2006, il s'est réuni 6 fois avec un taux de participation moyen de 85 %.
Au cours de l'exercice 2006, il a examiné notamment les sujets suivants :
– son règlement intérieur,
– le cahier des limites,
– la procédure de sélection des commissaires aux comptes dont le mandat venait à expiration,
– la charte, les rapports périodiques d'activité et le programme de l'Inspection Générale,
– le rapport sur le contrôle interne (articles 42 et 43 du règlement n° 97-02),
– les conséquences du passage aux normes IFRS,
– les comptes annuels sociaux et consolidés, le rapport de gestion 2005,
– les comptes semestriels 2006,
– le plan de continuité d'activité.
Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux au Conseil de Surveillance après chacune de ses séances.

■ **Le Comité de Nomination-Rémunération**

Le Comité de Nomination-Rémunération est composé de 3 membres :
– un membre indépendant, **Gérard Barbot**, qui le préside,
– deux membres issus de La Poste, **Jean-Paul Bailly** et **Georges Lefebvre**.

Le Comité est chargé notamment de :
– l'examen du profil des personnalités indépendantes du Groupe La Poste pressenties pour siéger au Conseil de Surveillance ou au Directoire,
– l'examen des rémunérations des mandataires sociaux, que celles-ci soient fixes ou variables, versées en numéraire ou constituées d'avantages en nature,
– l'étude des régimes de retraite et de prévoyance,
– l'étude de l'opportunité de créer des mécanismes de participation ou d'intéressement des dirigeants sociaux et/ou des salariés, au capital ou non.

Le Comité de Nomination-Rémunération s'est réuni 5 fois dans l'année avec un taux de participation de 100 %.

Au cours de l'exercice 2006, il a examiné la candidature d'un membre du Conseil de Surveillance, le mode de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance autres que les représentants des salariés et, après examen des pratiques de marché, établi une proposition concernant la rémunération des deux membres du Directoire.

■ **Le Comité Stratégique**

Le Comité Stratégique est composé de 4 membres :
– un membre indépendant **Sylvain de Forges**,
– deux membres issus de La Poste, **Marc-André Feffer** qui préside le comité et **Paul-Marie Chavanne**,
– et depuis octobre 2006, un membre représentant des salariés, **Frédéric de Saint-Leger**.

Le Commissaire du Gouvernement, **Christian Bodin** assiste également au Comité Stratégique.

Le Comité Stratégique examine et suit la réalisation du plan stratégique pluriannuel de la société, ainsi que les projets et opérations stratégiques de la société et de ses filiales.

Il examine les opérations soumises de par la loi ou les statuts à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Comité Stratégique s'est réuni une fois dans l'année pour traiter de la problématique du Livret A et de l'exercice de l'option d'achat de 35 % du capital de La Banque Postale Asset Management. Tous ses membres étaient présents.

Evaluation des performances du conseil de surveillance

L'année 2006 a été l'année de la création de La Banque Postale et de la mise en place de ses Instances. A l'issue de l'année 2007, le Conseil de Surveillance sera en mesure au vu des deux premières années d'existence de la banque, d'engager une réflexion approfondie sur ses modalités de fonctionnement et sur les pistes d'amélioration à envisager.

III. Directoire

La Banque Postale est une société à Directoire et Conseil de Surveillance.

En conséquence la direction générale de la société est assurée par le Directoire qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et par les statuts, notamment son article 14, au Conseil de Surveillance et à l'Assemblée des actionnaires.

Le Directoire est composé de deux membres,
– **Patrick Werner** qui en est le Président
– **Philippe Bajou**.

Les deux membres du Directoire ont la qualité de dirigeant responsable visée à l'article L 511-13 du Code Monétaire et Financier.

Comme l'avait autorisé le Conseil de Surveillance, les membres du Directoire ont réparti entre eux les tâches de direction. Ils ont par ailleurs fixé les montants au-delà desquels certains actes engageant la société devront être autorisés préalablement par le Directoire sous peine d'engager la responsabilité de leur auteur vis-à-vis de la société et ses actionnaires.

IV. Comités internes

La Banque Postale dispose de 8 comités internes, présidés par un membre du Directoire.

Sont membres de ces comités, les responsables des directions concernées par les sujets traités. Les Représentants Territoriaux de la Banque (RTB) participent également à certains des comités.

L'ordre du jour de ces comités, établi après consultation des membres, est approuvé par le Président du Comité. Il est adressé aux membres 24 heures avant la tenue du comité. Un compte rendu est systématiquement rédigé et proposé au Président pour approbation.

■ Le **Comité Exécutif** assiste le Directoire dans la définition des orientations stratégiques, l'élaboration du plan stratégique, la prise de décisions majeures collectives, et leurs déclinaisons opérationnelles. Il se réunit 3 fois par mois.

■ Le **Comité de Direction** est un lieu d'échange réciproque d'informations notamment sur le déploiement des grandes politiques de la banque, sur l'avancement des projets et sur le budget, le tableau de bord et les résultats de la banque. Il traite également de la gestion des carrières des cadres supérieurs et ceux à haut potentiel. Il se réunit une fois par mois.

■ Le **Comité des Risques** participe à la définition de la politique de crédit par activités, revoit les risques sensibles, approuve les principaux engagements, suit les risques opérationnels et valide le dispositif de maîtrise des risques. Il se réunit une fois par mois.

■ Le **Comité de Conformité et Déontologie** veille à la cohérence et à l'efficacité des actions en matière de lutte contre le blanchiment et le terrorisme, coordonne les activités de contrôle interne, s'assure du respect des règles de déontologie et instruit les cas de conflits d'intérêts majeurs. Il se réunit une fois par mois.

RAPPORT DE GESTION

■ Le **Comité ALM** revoit le dispositif de maîtrise des risques financiers liés à la gestion du bilan, et en particulier la politique de maîtrise du risque global de taux et de liquidité. Il se réunit tous les deux mois.

■ Le **Comité Stratégique des Systèmes d'Information** suit le budget informatique et prépare les arbitrages au sein du portefeuille de projets informatiques en conformité avec le plan stratégique. Il se réunit tous les trimestres.

■ Le **Comité Marketing** prépare la politique marketing et suit les décisions de mise en gamme. Il se réunit une fois par mois.

■ Le **Comité Qualité Client** propose les orientations en matière de politique qualité et suit la satisfaction des clients, la qualité de service qui leur est délivrée, et les bonnes pratiques du secteur. Il se réunit tous les trimestres.

V. Rémunérations

REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Des jetons de présence sont alloués à tous les membres du Conseil de Surveillance, à l'exception des membres représentant les salariés. L'enveloppe globale attribuable fixée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006 est de 450 000 €.

Sur proposition du Comité de Nomination-Rémunération, le Conseil de Surveillance a défini les modalités de calcul des jetons de présence des autres membres en fonction de leur présence effective aux séances du Conseil de Surveillance et des comités, le président de chaque comité percevant une somme forfaitaire annuelle supplémentaire. Il est alloué à titre de jetons de présence une somme forfaitaire annuelle au Président du Conseil de Surveillance.

Il est fait application des règles internes au Groupe La Poste en ce qui concerne le règlement des jetons de présence alloués à tous les membres du conseil de surveillance issus de La Poste. Ainsi, les jetons de présence attribués aux membres du Conseil de Surveillance issus du Groupe La Poste sont versés à La Poste.

Membres du Conseil de Surveillance

Membres Indépendants	Jetons de présence perçus en 2006
Gérard Barbot	45 500 €
Sylvain Lemoyne de Forges	24 000 €
Didier Ribadeau Dumas	21 215 €

REMUNERATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les deux membres du directoire bénéficient d'une rémunération fixe annuelle qui peut être majorée d'un bonus annuel fonction de la réalisation des objectifs fixés au business plan et d'un super bonus à trois ans en cas de surperformance par rapport à la feuille de route du business plan.

Ils bénéficient par ailleurs d'une affiliation à un régime de couverture des frais de santé et de prévoyance et d'une indemnité de départ en cas de cessation (sauf démission ou révocation assimilée à une faute grave) de leurs fonctions au sein du Directoire égale à 30 mois de rémunération fixe et bonus annuel calculée sur la base des 12 derniers mois.

Rémunérations et avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2006

Membres du Directoire	Rémunération fixe(1)	Avantages en nature 2006	Bonus	Total Brut
P Werner	304000 €*			304000,00 €
P Bajou	220000 €	4555,20 €	91000(2) €	315555,20 €

(1) Mandat social
(2) Bonus perçu en 2006 au titre des fonctions de Directeur Général d'Efiposte en 2005
* Part de la rémunération supportée par La Banque Postale

REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIES

L'ensemble des rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés s'est élevé en 2006 à 174 899,35 €.

B. RELATION AVEC L'ACTIONNAIRE

En application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005 et de son décret d'application du 30 août 2005, La Poste a transféré à La Banque Postale, avec effet au 31 décembre 2005, l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature liés à ses services financiers, y compris les participations, à l'exception, le cas échéant, de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerçait directement. En rémunération de ces apports, il lui a été attribué 1 008 333 000 actions de La Banque Postale d'une valeur nominale de 2,16 euros. A la suite de ces opérations La Poste détient 99,99 % du capital.
L'article 16 sus visé prévoit expressément que La Poste doit détenir la majorité du capital de sa filiale.
La Poste, par ailleurs, s'est engagée dans le Traité d'apport à conserver pendant 3 ans les actions qu'elle détient dans la société. A la connaissance de La Banque Postale, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure modifier la participation de La Poste.
Les relations entre La Poste et La Banque Postale sont très étroites. Elles s'exercent tant au travers de la gouvernance et des organes de direction, que dans les relations industrielles et commerciales.
Ainsi, le Président du Directoire de La Banque Postale est Directeur Général Délégué de La Poste, chargé des Activités Financières. Il est membre du Comité Exécutif de La Poste.

Au sein du Conseil de Surveillance de La Banque Postale, 7 des 10 membres élus par les actionnaires sont issus du Groupe La Poste, le Président de La Poste présidant le Conseil de Surveillance. La Poste est également représentée dans les comités du Conseil de Surveillance.

La Poste est le prestataire principal de La Banque Postale qui recourt pour la réalisation de son activité aux moyens de La Poste. Différentes conventions ont été à ce titre et en application de l'article 16 de la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005, conclues entre La Poste et La Banque Postale. Les principales ont été autorisées par le Conseil de Surveillance conformément à l'article L 225 86 du code de commerce, les membres du COMEX de La Poste ne prenant pas part au vote.

Enfin, La Banque Postale est le banquier principal de La Poste.

A côté des relations étroites entretenues avec sa maison mère, La Banque Postale entretient des relations fréquentes avec l'Agence des Participations de l'Etat qui est informée, notamment des orientations stratégiques de la banque.

Annexe I.3 : Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice

■ **Monsieur Patrick Werner**, Président du Directoire de La Banque Postale :
– Directeur Général Délégué de La Poste, chargé des Activités Financières,
– Président-Directeur Général de SF2,
– Représentant permanent de SF2, Administrateur de Sopassure,
– Président du Conseil d'Administration de Assurposte,
– Membre du Conseil de Surveillance de CNP Assurances,
– Administrateur de Europay France (SAS),
– Président du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Asset Management,
– Président de BMS Développement (SAS),
– Président de BMS Exploitation (SAS),
– Président de la SICAV "LBPAM Obli Court Terme",
– Président de la SICAV "LBPAM Actions Euro",
– Président de la SICAV "LBPAM Actions Indice France",
– Président de la SICAV "LBPAM Actions Indice Euro",
– Président du Conseil de Surveillance de XAnge Private Equity (SAS),
– Président de SFPMEI (SAS),
– Administrateur de Poste Immo,
– Président du Comité de Surveillance de la Société Financière de Paiements (SAS),
– Représentant permanent de La Banque Postale, Administrateur de l'Association Afpen.

■ **Monsieur Philippe Bajou**, Membre du Directoire de La Banque Postale :
– Vice Président du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Asset Management,
– Représentant permanent de La Poste, Administrateur de la SICAV "LBPAM Obli Long Terme 1",
– Président de la SICAV "LBPAM Obli Revenus",
– Président du Conseil de Surveillance d'Efiposte Gestion SA,
– Vice-Président du Comité d'Administration de Titres-Cadeaux (SAS),
– Président de Fédération-SF2 (SAS),
– Directeur Général de EF Primo.

■ **Monsieur Jean-Paul Bailly**, Président du Conseil de Surveillance et Membre du Comité de Nomination-Rémunération de La Banque Postale :
– Président de La Poste,
– Représentant permanent de La Poste, Administrateur de GeoPost,
– Représentant permanent de La Poste, Administrateur de Sofipost,
– Représentant permanent de La Banque Postale, Administrateur de SF2,
– Administrateur de Sopassure,
– Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Asset Management,
– Administrateur de Systar,
– Vice Président du Conseil de Surveillance de CNP Assurances,
– Administrateur de Poste Immo,
– Représentant permanent de La Poste, Membre du Groupement des Commerçants du CCR Grand Var,
– Représentant permanent de La Poste, Président de SF 12 (SAS).

■ **Monsieur Nicolas Duhamel**, Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit de La Banque Postale :
– Directeur Général Délégué, Directeur Financier du Groupe La Poste,
– Administrateur de Sofipost,
– Administrateur de GeoPost,
– Administrateur de Poste Immo,
– Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Asset Management,
– Administrateur de Assurposte,
– Administrateur de SF2,
– Membre du Conseil de Surveillance de Xange Capital.

■ **Monsieur Didier Brune**, Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale :
– Directeur de la Stratégie de La Poste,
– Administrateur de Aspheria Holding,
– Président du Conseil d'Administration de Doc Station jusqu'au 28 septembre 2006,
– Administrateur de Somepost.

RAPPORT DE GESTION

■ **Monsieur Gérard Barbot**, Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et Président du Comité de Nomination-Rémunération de La Banque Postale :
– Membre du Conseil de Surveillance de Oddo et Cie,
– Président du Conseil de Surveillance de Vauban Mobilisation Garanties,
– Membre du Conseil de Surveillance du Crédit Foncier de France,
– Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Asset Management,
– Administrateur et Président du Comité d'Audit de Géopost.

■ **Monsieur Paul-Marie Chavanne**, Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité Stratégique de La Banque Postale :
– Directeur Général Délégué - Directeur des Colis de La Poste,
– Président-Directeur Général de GeoPost,
– Membre du Conseil de Surveillance de Geopost Imdh GmbH,
– Director de Geopost UK,
– Président du Conseil d'Administration de Europe Airpost,
– Représentant permanent de GeoPost, Administrateur de Chronopost,
– Administrateur de Poste Immo,
– Administrateur de Sofipost,
– Administrateur de Générali Assurances IARD,
– Administrateur de Générali Assurances-Vie,
– Administrateur de Gaz de France.

■ **Monsieur Marc-André Feffer**, Vice-Président du Conseil de Surveillance et Président du Comité Stratégique de La Banque Postale :
– Directeur Général Délégué chargé de la Stratégie du Développement des Affaires Internationales et Juridiques et de la Régulation du Groupe La Poste,
– Administrateur de Sopassure,
– Représentant permanent de Sopassure, Membre du Conseil de Surveillance de CNP Assurances,
– Administrateur de GeoPost,
– Président du Conseil de Surveillance de Xange Capital.

■ **Monsieur Philippe Galopin**, Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale élu par les salariés.

■ **Monsieur Georges Lefebvre**, Représentant Permanent de La Poste, Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité de Nomination-Rémunération de La Banque Postale :
– Directeur Général et Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales de La Poste,
– Administrateur de Poste Immo,
– Administrateur et membre du Comité de Nomination-Rémunération de GeoPost,
– Administrateur et membre du Comité de Nomination-Rémunération de Sofipost,
– Président du Conseil d'Administration de la SICAV "LBPAM Profil 100",
– Président du Conseil d'Administration de la SICAV "LBPAM Profil 50",
– Président du Conseil d'Administration de la SICAV "LBPAM Profil 80",
– Président du Conseil d'Administration de la SICAV "LBPAM Profil 80 PEA",
– Président du Conseil d'Administration de la SICAV "LBPAM Profil 15".

■ **Monsieur Sylvain Lemoyne de Forges**, Membre du Conseil de Surveillance, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité Stratégique de La Banque Postale :
– Directeur des Opérations Financières de Véolia Environnement,
– Administrateur de Véolia Environnement Services,
– Gérant de SCI Fondvert.

■ **Monsieur Didier Négiar**, Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale :
– Directeur des Achats, de l'Optimisation des Coûts et des Systèmes d'Information de La Poste.

■ **Monsieur Didier Ribadeau Dumas**, Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'Audit de La Banque Postale :
– Administrateur de Aspheria Holding,
– Gérant de DRD Conseil,
– Gérant de Sauvigny.

■ **Monsieur Frédéric de Saint Leger**, Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale, élu par les salariés.

■ **Madame Hélène Wolff**, Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale, élue par les salariés.

I.4 Les ratios prudentiels

A. RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE

Le ratio international de solvabilité constitue la mesure permettant d'apprécier la capacité des établissements financiers à faire face aux risques de crédit et de marché.

Le ratio international de solvabilité est calculé selon la méthode standard.

Le ratio international de solvabilité s'établit à 12,9 % y compris les fonds propres complémentaires Tier 2.

Il convient de rappeler que La Banque Postale a commencé son activité le 1er janvier 2006 à la suite des apports effectués par La Poste le 31 décembre 2005. La comparaison avec les chiffres au 31.12.2005 n'est donc pas significative de l'évolution de l'activité.

Fonds propres prudentiels, encours pondérés et ratios de solvabilité (en M€)

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Fonds propres prudentiels		
Capitaux propres part du groupe	2 973	2 811
Dividendes		
Intérêts minoritaires après distribution	0,7	12
Déduction prudentielle[1]	-544	-164
Total fonds propres durs	2 428	2647
Total fonds propres complémentaires	500	0
Autres déductions[2]	-95	-29
Total de fonds propres prudentiels	2 834	2 618
Risques pondérés	1 753	1 574
Ratio international de solvabilité (ratio Cooke) en %	12,9	13,3
Tier one ratio (en %)	11,1	13,5

1. Principalement formée par les survaleurs, les immobilisations incorporelles
2. Participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence.

B. RATIO D'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

L'exigence de fonds propres pour le Groupe La Banque Postale, calculée en application des règlements et instructions transposant en France des directives européennes fait ressortir un niveau de couverture des fonds propres disponibles sur les fonds propres exigés :

– de 138 % sur les seuls fonds propres Tier 1,

– de 162 % en tenant compte des fonds propres complémentaires.

Le Groupe La Banque Postale ayant été qualifié de conglomérat financier par la Commission Bancaire en application des textes de transposition de la directive conglomérats financiers, les fonds propres du groupe doivent être à tout moment supérieurs ou égaux à la somme des exigences de solvabilité applicables à ses activités dans le secteur bancaire et dans le secteur des assurances. Cette exigence était satisfaite au 31 décembre 2006.

C. AUTRES RATIOS

Contrôle des grands risques

Ce ratio est calculé selon une périodicité trimestrielle conformément aux exigences des autorités de surveillance. Les établissements soumis à ce ratio doivent respecter les contraintes suivantes :

– le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires, dont les risques dépassent, pour chacun d'entre eux, 10 % des fonds propres nets consolidés, n'excède pas 8 fois ces fonds propres consolidés,

– le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres nets du groupe.

La Banque Postale respecte en permanence ce ratio : les limites par contreparties étant fixées en sorte.

RAPPORT DE GESTION

Ratio de liquidité

Ce ratio de surveillance de la liquidité à court terme, calculé mensuellement, doit être supérieur à 100 %.
Pour La Banque Postale, il s'élevait à 183 % en moyenne sur l'année 2006. La Banque Postale respecte ce ratio en permanence.

Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

Ce ratio mesure la couverture des emplois à plus de 5 ans par des ressources d'une durée résiduelle supérieure à 5 ans. Il est calculé sur une base annuelle et doit être supérieur à 60 %.
La Banque Postale respecte ce ratio en permanence. Au 31 décembre 2006, il s'élève à 152 %.

D. REFORME DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE (REFORME DITE "BALE II")

La Banque Postale a été créée le 1er janvier 2006 par apport des Services Financiers de La Poste à la filiale de cette dernière en charge de la gestion des fonds des CCP.
La Banque Postale intervient essentiellement sur le marché des particuliers. Son offre a été étendue au crédit immobilier sans épargne préalable à la date de sa création. Ainsi, La Banque Postale n'intervient ni sur le marché du crédit aux entreprises, ni sur le marché du crédit à la consommation.

Dans ce contexte, le bilan de La Banque Postale est constitué de deux grandes catégories d'actifs :
– du crédit à l'habitat garanti sous différentes formes,
– des titres obligataires dans une grande majorité émis par des Etats membres de l'OCDE ou garantis par eux.

Les impacts de la réforme Bâle II pour La Banque Postale la placent donc dans une situation particulière par rapport aux autres établissements financiers,
– d'une part, en raison de son arrivée récente dans le système bancaire,
– et d'autre part, en raison d'une asymétrie défavorable entre les gains induits par les différentes méthodes applicables sur les risques de crédit et les exigences supplémentaires au titre des risques opérationnels.

Les méthodes standard pour la mesure de l'ensemble des risques couverts par la réforme Bâle II se sont donc imposées naturellement pour le démarrage de La Banque Postale.
– Le projet Bâle II de La Banque Postale a été lancé dès le début de 2006 bien que des travaux avaient été initiés antérieurement.
– Dans ce contexte, l'année 2006 aura été principalement consacrée à l'adaptation du processus de production du ratio de solvabilité et à la mise à niveau du système d'information afin de publier les états règlementaires COREP en méthodes standard.
– Par ailleurs, le Directoire de l'établissement a validé un scénario de transition vers des méthodes internes, décliné par typologie de risque et par secteur d'activité, et tenant compte des risques de l'établissement, des économies de fonds propres potentielles et des délais de mise en œuvre des exigences minimales, notamment en terme de profondeur d'historiques.
– Ainsi, La Banque Postale adoptera d'abord un modèle interne pour la mesure des risques de marché, puis pour la mesure du risque de crédit sur ces concours à la clientèle de détail et enfin pour ses expositions sur les établissements de crédit et les entreprises.
– S'agissant des risques opérationnels, elle se met en mesure de respecter les exigences qualitatives liées aux méthodes avancées, les aspects quantitatifs nécessitant quant à eux des travaux complémentaires sur l'analyse des risques des processus, en sachant que certains sont encore en cours d'adaptation.

L'équipe projet "Bâle II" de La Banque Postale a engagé des travaux, au cours de l'année 2006, afin d'être en conformité avec ce scénario. Ils portent pour l'essentiel sur :
– le développement, l'enrichissement et la fiabilisation des systèmes d'information et l'organisation de la collecte et de l'historisation des données servant au calcul des exigences de fonds propres au titre des risques de crédit et des risques opérationnels ;
– le développement de scores de notation conformes à la nouvelle réglementation, fondés sur des probabilités de défaut à horizon d'un an ;
– le déploiement des scores dans le réseau pour l'octroi des concours à la clientèle et la gestion des risques ;
– l'adaptation des processus et procédures afin de prendre en compte les exigences minimales prévues pour l'utilisation des méthodes internes pour les trois risques.

Tous ces travaux, pilotés par la Direction des Risques, sont suivis par le Directoire au travers du Comité des Risques.

I.5 La gestion des risques

A. INTRODUCTION

L'arrêté du 31 mars 2005 en modifiant le règlement n° 97-02 a renforcé les exigences en matière de dispositif de maîtrise des risques de non-conformité ainsi que des contrôles sur les activités externalisées. Cet arrêté est entré en vigueur le 1er janvier 2006, jour de création de La Banque Postale. Aussi, La Banque Postale avait-elle anticipé cette situation de manière à disposer d'une organisation conforme aux exigences du nouveau règlement 97-02.

Le dispositif général

La Banque Postale s'est donc dotée d'une organisation adaptée à la maîtrise de ses risques en prenant en compte les spécificités de son activité et de l'organisation à travers laquelle elle intervient. Ainsi, ont été créées en mobilisant des moyens significatifs, deux directions qui sont en charge du contrôle permanent, chacune pour ce qui la concerne :

– une Direction en charge du respect de la conformité,

– une Direction en charge des risques.

■ **La Direction de la Conformité**

Elle est en charge de la maîtrise du risque de non-conformité, c'est-à-dire des risques visés à l'article 4 p) du règlement 97-02, à savoir : "Risque de non-conformité : le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant."

Pour cela, la Direction de la Conformité s'appuie sur une filière de contrôleurs territoriaux de plus de 200 personnes en charge de la vérification des opérations dans le réseau.

La Direction de la Conformité est également en charge de la Déontologie et du respect des règles en matière de prestations de services d'investissement **ainsi que de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.**

■ **La Direction des Risques**

Elle intervient, pour sa part, dans les domaines :

– **du risque de crédit :** il correspond au risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un client à honorer ses obligations contractuelles. Il s'agit du risque concernant les activités de prêt ou les moyens de paiement des clients ;

– **du risque de marché et de contrepartie :** il s'agit d'une part, du risque de pertes en raison d'évolution défavorable des prix, des instruments financiers et des paramètres de marché ; d'autre part, du risque de pertes liées au défaut d'une contrepartie à caractère bancaire ou d'un émetteur pour ce qui concerne les transactions sur les marchés financiers ;

– **des risques structurels de liquidité :** ils couvrent les risques liés à la gestion du bilan et intègre donc à ce titre les risques qu'engendreraient des déséquilibres non prévus entre les actifs et les passifs, ainsi que le risque de ne pouvoir dégager les financements nécessaires afin de faire face aux engagements de La Banque Postale ;

– **du risque opérationnel** (hors risque de non conformité) **:** risque résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs.

■ **Le contrôle périodique est assuré par l'Inspection Générale**

Il s'appuie pour cela sur deux corps de contrôle de 100 personnes au total : l'Inspection Bancaire en charge des audits d'entités, et l'Audit en charge des audits de processus.

■ **Un ensemble de Comités ad hoc** garantit une analyse et un suivi des risques au niveau le plus élevé de La Banque Postale.

– **Le Comité de Conformité** et **le Comité des Risques** se prononcent, chacun pour ce qui le concerne, sur les enjeux de méthodologie, de moyens, et sur l'analyse des actions mises en œuvre pour les clients et la gestion des comptes.

– **Le Comité de veille réglementaire,** animé par la Direction de la Conformité, s'assure de la prise en compte effective des évolutions réglementaires du secteur par l'ensemble des directions concernées.

– **Le Comité des nouveaux produits** s'assure qu'avant tout lancement, l'ensemble des risques attachés à un nouveau produit ait été dûment analysé, approuvé et soumis à des procédures et contrôles adéquats. Il s'assure également de la conformité des informations présentées à la clientèle quel que soit le support utilisé.

RAPPORT DE GESTION

B. LA RELATION AVEC LES CLIENTS

I. La conformité

Les articles du règlement 97-02 modifié le 30 mars 2005, transposent en France la fonction de "Compliance" qui devient la nouvelle fonction "Conformité". Ils sont entrés en vigueur le 1er janvier 2006, le jour même de la naissance de La Banque Postale.

La Banque Postale s'est donc dotée dès sa création d'un Comité "Conformité et Déontologie" qui s'inscrit dans ses Comités de Gouvernance, ainsi que d'une Direction de la Conformité dont le Directeur appartient à son Comité Exécutif.

■ Le Comité de "Conformité et Déontologie"

Ce comité mensuel est animé par le Directeur de la Conformité et rapporte au Directoire de La Banque Postale. Il a pour mission de :

– veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions menées au regard des dispositions législatives et règlementaires propres aux activités bancaires et financière, notamment en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,

– coordonner les activités de contrôle interne,

– valider la politique de déontologie et s'assurer de sa mise en œuvre,

– examiner les rapports annuels relatifs au contrôle interne ainsi que les rapports du Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement (RCSI).

Ses membres sont : Les membres du Directoire, les Directeurs des Risques, de la Direction Commerciale et Marketing, des Opérations Bancaires, de l'Inspection, de la Direction Juridique, de la Direction des Processus et Procédures et de la Direction des Ressources Humaines, de la Conformité, ainsi que 2 Représentants Territoriaux de la Banque par roulement d'un semestre.

■ La Direction de la Conformité

Elle est rattachée directement au Directoire de la banque. Ses missions sont :

– la maîtrise du risque de non-conformité tel que défini dans l'article 4 du règlement 97-02 modifié. A ce titre, lui sont notamment rattachées les fonctions de déontologie et de pilotage de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;

– la coordination du dispositif de contrôle interne et notamment des corps de contrôle de deuxième niveau.

La Direction de la Conformité dispose d'un budget pour ses moyens propres et dispose d'un droit de regard sur les budgets des autres fonctions "conformité" du dispositif (contrôle interne des Centres Financiers, contrôleurs bancaires dans le réseau). Elle peut, en cas de désaccord du Directeur de la Conformité, demander un arbitrage du Directoire sur ces budgets.

Le Directeur de la Conformité dispose d'une compétence pleine et entière d'animation fonctionnelle de la filière Conformité, constituée notamment par les assistants des Représentants Territoriaux de la Banque en charge de l'animation des contrôleurs bancaires et des contrôleurs internes des Centres Financiers. Cette compétence s'exerce en particulier dans la gestion des carrières selon des dispositions adaptées à chacune des organisations.

La Direction de la Conformité pilote également le dispositif d'ensemble des contrôles de premier et de deuxième niveau de La Banque Postale. A ce titre elle est en charge :

– **du pilotage des contrôleurs bancaires du réseau :** en collaboration avec les Responsables Territoriaux de la Banque, elle définit et diffuse la méthodologie de contrôle et détermine, en relation avec la Direction des Risques, le contenu et les procédures de reporting et de consolidation ;

– **de la coordination des différents corps de contrôle de deuxième niveau et du contrôle de premier niveau :** mise en cohérence des méthodologies, participation à la définition des tableaux de bord et des circuits de remontée de l'information, consolidation de l'information. La Direction des Risques définit quant à elle ses propres tableaux de bord qui lui sont remontés directement ;

– **de la rédaction ou de la centralisation des rapports réglementaires** relatifs au contrôle interne.

■ Les cinq pôles de la Direction de la Conformité lui permettent de mettre en œuvre ses missions.

– **Le pôle Expertise-Conformité** élabore l'"avis écrit" prévu par la réglementation pour les nouveaux produits, il valide également tous les supports de mise en marché tels que les procédures internes qui accompagnent les produits et services, et les documents de sensibilisation et de formation à destination des collaborateurs, les supports commerciaux sous toutes leurs formes à destination des clients.

Ce pôle a également la responsabilité de l'organisation de la veille réglementaire et des liens avec la CNIL.

– **Le pôle Déontologie** est en charge de la définition et de la diffusion des règles de bonne conduite ainsi que de l'animation des correspondants déontologie. Lui est également rattachée la fonction réglementaire de Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement. Cette cellule définit ainsi la politique de déontologie de la banque et de ses filiales et la diffuse dans le réseau et les moyens d'exploitation.

– **Le pôle Pilotage des contrôleurs bancaires** a la responsabilité de fournir aux 200 contrôleurs bancaires et à leurs 16 responsables les outils qui leur permettent de réaliser leurs missions de contrôle : programmes, questionnaires de contrôles, outils de consolidation des résultats agrégés selon les niveaux correspondant aux responsabilités des managers. Le périmètre de cette responsabilité s'étend progressivement aux 28 directeurs du contrôle interne des Centres Financiers et à leurs 80 contrôleurs internes sous l'égide de leur Directrice fonctionnelle : mise en cohérence des programmes, mutualisation des outils, etc.

– **Le pôle Coordination du contrôle permanent** a la responsabilité d'analyser les dispositifs de contrôle interne de maîtrise des risques pour les activités des différentes entités amenées à agir au nom et pour le compte de La Banque Postale. Il lui revient de prendre toutes initiatives favorisant l'amélioration de ces dispositifs, dans le cadre du règlement 97-02 et en coordination avec la Direction des Risques pour ses propres domaines de responsabilité. Ce pôle assure également le pilotage ou la création de groupes de travail à caractère transverse qui peuvent s'avérer nécessaires, notamment à la suite de recommandations de l'Inspection Générale. Le responsable de ce pôle élabore les rapports réglementaires en matière de contrôle interne.

– **La direction Lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme (DIRLABLAT)**, pilote le dispositif qui met en œuvre les équipes de correspondants TRACFIN qui lui sont rattachées ainsi que les personnes dédiées des Centres Financiers et du réseau des Bureaux de Poste. Elle valide les procédures et les supports de formation et de sensibilisation diffusés à l'ensemble des agents et suit la mise en œuvre effective de ces formations. C'est enfin elle qui assure la maîtrise d'ouvrage des applications informatiques dédiées à ces activités.

L'ensemble de ces dispositifs agissent en cohérence et exercent un double rôle de conseil et de contrôle pour s'assurer que les bonnes pratiques, la culture et les valeurs de l'entreprise s'inscrivent bien dans les actions au quotidien afin de :
– protéger les clients du risque de défaut de conseil,
– protéger la banque et ses collaborateurs du risque de non respect de la réglementation,
– et protéger la collectivité en luttant contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

La relation avec les clients et le devoir de conseil

Le devoir de conseil constitue un élément essentiel de la relation avec les clients.
Les actions développées en ce sens illustrent les valeurs de confiance qui sont fondamentales pour La Banque Postale et pour le Groupe La Poste. Les caractéristiques d'une partie significative de la clientèle composée de personnes âgées ou dont la situation financière est fragile, renforcent encore cette obligation.

Le devoir de conseil est donc pris en compte dans les différents aspects de l'élaboration des produits et de la conduite de la relation avec les clients :
– création des produits et attention portée aux argumentaires commerciaux ;
– organisation de la cohérence entre la composition de la force de vente, le mode de calcul de son commissionnement, les produits et services proposés à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes ;
– adéquation des informations disponibles dans les dossiers clients au regard des contrôles réalisés sur ce point par les contrôleurs bancaires.

La Banque Postale est particulièrement attentive à ce que les produits proposés à la souscription des clients soient clairement compréhensibles, c'est-à-dire sans éléments de sophistication inutile susceptibles de troubler la compréhension des clients qui ne seraient pas particulièrement avertis. Ceci fait partie des critères que la Direction de la Conformité prend en compte dans l'avis écrit qu'elle communique au Comité Marketing en application de l'article 11-1 du règlement CRBF 97-02 modifié.

Cette constante attention portée à la transparence des informations communiquées aux clients guide aussi la Direction de la Conformité lorsqu'elle valide l'ensemble des notes de procédures destinées au réseau en accompagnement des produits et services, ainsi que l'ensemble des supports commerciaux sous toutes leurs formes. Plus de 200 documents ont ainsi été validés au cours du seul second semestre 2006.
La Banque Postale prend pleinement en compte les recommandations du rapport Delmas-Marsalet de novembre 2005 relatif à la commercialisation des produits financiers. Elle est notamment attentive à la cohérence entre la composition de la force de vente, les produits et services que chaque catégorie de conseillers clientèle est habilitée à proposer à la souscription des clients, et le profil des clients eux-mêmes. La Banque Postale veille également à ce que le mode de calcul du commissionnement de la force de vente soit neutre vis-à-vis du niveau de risque des produits financiers proposés à la clientèle.

Ainsi, une part significative du travail des contrôleurs bancaires porte sur :

– le contrôle systématique de la présence et de la formalisation des documents qui permettent de s'assurer de l'adéquation des besoins des clients aux produits et services qui leur sont proposés ;

– le contrôle du respect des ciblages de clientèle prescrit au réseau à l'occasion des opérations de commercialisation de produits d'assurances en unités de comptes à la suite de la mise en œuvre de l'amendement Fourgous, par exemple.

RAPPORT DE GESTION

II. La déontologie

La Banque Postale a choisi de conserver le titre de Déontologue pour le Responsable de la Conformité pour les Services d'Investissement.
Cette décision permet de donner plus de sens et de visibilité à la fonction et crée ainsi une sorte de "référent" en matière de "règles de bonne conduite", en pleine cohérence avec le dispositif de "droit d'alerte" du règlement 97-02 modifié.

A cette fin, la fonction déontologie bancaire est organisée en trois niveaux :
– la cellule déontologie de La Banque Postale, qui est rattachée à la Direction de la Conformité ;
– des correspondants auprès des unités opérationnelles : La Poste Grand Public, les Centres Financiers, la Direction de l'Informatique des Services Financiers, et les filiales ;
– des relais locaux qui constituent les contacts de proximité.

La fonction de correspondant déontologie définie par La Banque Postale est assurée par des collaborateurs rattachés directement au Directeur de l'Exploitation des Services Financiers de La Poste, au Directeur de La Poste Grand Public et au Directeur Informatique des Services Financiers de La Poste.
– Le rôle de correspondant peut être confié à un collaborateur ayant d'autres fonctions à assurer, dans la mesure où il y a indépendance entre ces missions et son action dans le cadre de la déontologie.
– Ces collaborateurs ont la possibilité de saisir directement le déontologue de La Banque Postale.

Les relais locaux sont animés par les correspondants déontologie. De par leur position proche du terrain, les relais locaux sont les capteurs des éventuels manquements ou dysfonctionnements dont ils ont connaissance, et qu'ils font remonter. Ils ont également une action pédagogique d'information et de sensibilisation auprès des agents. Une centaine de relais locaux sont positionnés dans le Réseau Grand Public, auprès des Directeurs de La Poste Grand Public. Un relais local est également positionné au sein de chacun des Centres Financiers en la personne du Directeur du Contrôle Interne et de la Conformité.

La possibilité est ainsi donnée à tous les collaborateurs ainsi qu'au personnel agissant au nom et pour le compte de la banque, de saisir le déontologue ou ses relais au niveau local afin de signaler les manquements présumés aux règles de bonne conduite.

Les prescriptions en matière de règles de bonne conduite ont été intégrées au Règlement Intérieur de La Banque Postale et à celui de La Poste par le Déontologue. Il y a aussi fait annexer l'important recueil de déontologie. Le contenu de ce document fera l'objet d'une présentation pédagogique au cours de l'exercice 2007 grâce à un vaste programme de formation et à des brochures de vulgarisation adaptées aux différentes fonctions.

Enfin, le Déontologue et le Directeur de la Conformité jouent un rôle important dans le processus d'"habilitation à agir au nom et pour le compte de La Banque Postale" et dans les cas de manquements déontologiques des collaborateurs du Réseau Grand Public et des Centres Financiers. Les collaborateurs concernés sont en effet sous la responsabilité de La Poste, leur employeur, et sont "habilités" à réaliser des opérations bancaires par la banque.
– Le Déontologue est destinataire des rapports transmis par l'Inspection Générale sur des situations susceptibles de révéler des manquements à caractère déontologique.
– Le Déontologue peut lui-même saisir l'Inspection Générale en conséquence des informations susceptibles de lui être transmises dans le cadre du droit d'alerte.
– Le Déontologue apprécie le caractère de gravité en matière de déontologie des situations décrites dans ces rapports. Le Directeur de la Conformité peut demander au Réseau Grand Public ou aux Centres Financiers le retrait de l'habilitation d'un collaborateur à agir au nom et pour le compte de La Banque Postale.
– Ce retrait, demandé pour 10 ans, est tout à fait distinct d'une sanction disciplinaire dont la durée peut être plus courte et qui relève naturellement du ressort exclusif de l'employeur. De telles demandes ont été faites au cours de l'exercice 2006.

III. La lutte contre le blanchiment et les activités illicites

La Poste qui assure des services financiers depuis la fin du XIXe siècle pour les livrets d'épargne et depuis le début du XXe pour les comptes chèques postaux, a accompagné le développement historique des réglementations sur la lutte antiblanchiment et contre le financement du terrorisme.

La Banque Postale en hérite naturellement et elle est tenue comme ses confrères au respect de ces réglementations et à la mise en œuvre des procédures, des outils informatiques de détection, et des dispositifs de formation y afférents. Elle réalise cela en coordination avec le réseau des Bureaux de Poste et les Centres Financiers.

■ **L'identification des clients constitue la première des obligations de vigilance :**
– elle s'applique aux titulaires de comptes de personnes physiques ou morales, mais aussi aux clients "occasionnels" qui réalisent des transactions ponctuelles sans être encore titulaires d'un compte ;
– les procédures sont strictes et les Centres Financiers ont interdiction d'ouvrir un compte qui ne comporterait pas les justificatifs d'identité et de domicile tels que prévus par la réglementation ;
– les Directeurs d'Etablissements au sein du réseau, et les responsables au sein des Centres Financiers, adressent les dossiers des opérations qui présentent des indices de soupçon aux Correspondants TRACFIN, salariés de La Banque Postale rattachés à la Direction de la Conformité.

■ **La Banque Postale poursuit par ailleurs le déploiement des outils informatiques du meilleur niveau.**
– 4 M€ y ont été consacrés pour l'exercice 2006 avec notamment le déploiement de *Searchpace*, outil de profilage reconnu en matière de lutte antiblanchiment et de *Fircosoft* en matière de lutte antiterroriste. La DIRLABLAT exerce la responsabilité de maître d'ouvrage,
– cette Direction coordonne également les projets de formation et en valide les supports. Cette activité est particulièrement importante compte tenu de l'étendue du réseau et du nombre de collaborateurs concernés.

■ **Ces obligations font l'objet de contrôles denses :**
– les contrôles de 1er niveau sont de la responsabilité des Directeurs d'établissement au sein du réseau des Bureaux de Poste,
– les contrôles récurrents de second niveau sont de la responsabilité des contrôleurs bancaires,
– des missions de l'Inspection Générale de La Banque y sont consacrées une ou plusieurs fois chaque année.

L'année 2006 a donc été consacrée à poser les fondations de cette fonction nouvelle, à la fois dans la réglementation bancaire française, et naturellement au sein de La Banque Postale. C'est une fonction d'accompagnement indispensable pour un développement maîtrisé du fonds de commerce et des résultats.

C. LA GESTION FINANCIÈRE

I. Les facteurs structurels de risques

Les facteurs structurels de risques de La Banque Postale sont d'abord liés à son activité de banque de détail : **risque de liquidité** et **risque de taux** associés à la fonction de transformation des ressources clientèle courtes en emplois longs, **risque de crédit** sur les prêts immobiliers et, dans une moindre mesure, sur les comptes ordinaires débiteurs.
Compte tenu de la proportion importante des actifs financiers à son actif, les **risques de marché et de contrepartie** représentent également des facteurs structurels de risques que La Banque Postale surveille de manière rapprochée.

■ **Le Risque de liquidité**
Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pouvoir faire face, à un moment donné, à ses engagements. Il pourrait apparaître à l'occasion :
– d'un retrait massif des dépôts ou de l'épargne clientèle,
– d'une crise de confiance à l'égard de l'établissement,
– d'une crise de liquidité générale du marché.
Sa mesure, sous forme d'impasses de liquidité à court terme et à long terme, doit permettre d'évaluer la capacité de La Banque Postale à faire face à ses exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps. Elle nécessite donc de représenter l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier.
L'enjeu majeur pour La Banque Postale, compte tenu de la structure de son bilan, est de définir les hypothèses d'écoulement pour ce qui concerne les ressources à vue que constituent les dépôts des clients.
Pour cela, les dépôts sont modélisés en combinant une approche économétrique, basée sur des observations statistiques sur une grande profondeur d'historique, et une approche hypothétique, reposant sur la mesure de l'impact de différents scénarios de stress économiques et/ou commerciaux.
Il en résulte une distinction entre une partie volatile des dépôts, qui doit être placée à court terme pour faire face à la fluctuation quotidienne des encours, et une partie stable, qui peut être placée à long terme, selon un profil d'écoulement compatible avec les modélisations précédemment effectuées.
Les impasses de liquidité, qui tiennent compte de ces hypothèses d'écoulement, mesurent la différence entre le montant des dépôts et des emplois à un horizon de temps donné. Elles doivent rester positives, ce qui signifie que l'amortissement naturel des actifs doit permettre à lui seul de faire face aux exigences de retrait des fonds par les déposants, et ce même dans des scénarios de stress.
Au-delà de cette modalité de gestion qui vise à prévenir la survenance du risque, les sources de financement suivantes sont disponibles en cas de nécessité :
– la qualité des actifs financiers, parmi lesquels figurent 44,4 Md€ de titres d'Etat ou assimilés, en font des actifs liquides, permettant de générer de la liquidité soit en les cédant, pour ceux figurant dans le portefeuille de placement, soit en les mettant en pension pour ceux classés en investissement ;
– le programme d'émission de Certificats de Dépôts de La Banque Postale, d'un montant de 10 Md€ ;
– le programme EMTN de La Banque Postale, d'un montant de 10 Md€ également.

RAPPORT DE GESTION

■ **Le Risque de taux**

Le risque de taux représente l'éventualité de voir les marges futures ou la valeur économique de La Banque Postale affectée par les fluctuations des taux d'intérêt.

Les indicateurs de suivi du risque de taux à La Banque Postale sont de deux types :

– ceux constituant une aide à la décision pour la mise en place de couvertures,

– ceux destinés à évaluer la capacité de l'établissement à résister à des chocs exogènes.

Dans la première famille se situent les indicateurs de sensibilité.

Ils portent à la fois sur la chronique des revenus futurs (**sensibilité des marges futures**) et sur la valeur actualisée des flux futurs (**sensibilité de la VAN**).

Ces sensibilités sont établies d'une part avec des scénarios de taux déterministes, d'autre part par dispersion stochastique des taux, cette dernière méthode permettant de mieux appréhender les options implicites ou explicites présentes dans le bilan.

En effet, il est toujours nécessaire de modéliser le comportement des clients, mais cette fois-ci face à des modifications de l'environnement des taux d'intérêt. Parmi les options implicites dont disposent les clients, les plus significatives, tant en terme d'impact sur le bilan que sur les marges, sont :

– le risque de remboursement anticipé des crédits en vie en cas de baisse des taux,

– les risques sur l'épargne logement : collecte à un taux fixe élevé plus importante que prévu en cas de baisse des taux de marché, utilisation plus importante que prévue des droits à prêt à taux fixe bas, en cas de hausse des taux de marché. Ces risques font d'ailleurs l'objet d'une provision spécifique, dont le montant est déterminé sur la base du même modèle de comportement des clients détenteurs d'épargne logement que celui utilisé dans les simulations sur les marges futures.

Dans la seconde famille des indicateurs se situe la mesure des fonds propres économiques (FPE) liés au risque global de taux.

– L'**appréhension** des FPE permet de démontrer la capacité de l'établissement à faire face à des évolutions adverses des marchés dans un intervalle de confiance donné à l'aide de ses fonds propres.

– Les **scénarios de stress**, fondés sur la base de scénarios historiques ou hypothétiques, permettent de mieux connaître le profil de risque de l'établissement et surtout d'anticiper les mesures qu'il conviendrait d'adopter si ce scénario venait à se produire.

Le pilotage du risque de taux est assuré en premier lieu par le portefeuille d'actifs financiers, en choisissant les maturités et les modalités d'indexation des coupons de ces derniers. Les instruments dérivés, de type fermes ou optionnels, ne sont utilisés que de manière secondaire, pour gérer par exemple les expositions futures, pour lesquelles une couverture en "cash" ne s'avère pas adaptée.

■ **La supervision des risques de liquidité et de taux relève principalement du Comité ALM.**

Présidé par un membre du Directoire, il est composé, outre du Directeur des Opérations Financières qui en assure l'animation, du Directeur Marketing et Commercial, du Directeur des Risques et du Directeur Financier.

– Le Comité ALM examine périodiquement les modélisations des dépôts clientèle et valide formellement les hypothèses d'écoulement associées.

– Il suit les indicateurs de risque de taux et de liquidité, et anticipe leur évolution à venir compte tenu des orientations de la politique commerciale et de l'observation du comportement des clients.

– Enfin, il décide des politiques de placement en actifs financiers et de couverture à mettre en œuvre.

Le Comité des Risques, également présidé par un membre du Directoire, valide le dispositif de maîtrise des risques ALM, en particulier les limites applicables à l'ALM.

La déclinaison opérationnelle des orientations fixées par ces comités est définie par le Comité de Gestion Financière, présidé par le Directeur des Opérations Financières, et mise en œuvre par les opérateurs de la Salle des Marchés, agissant pour le compte de l'ALM de La Banque Postale.

II. Les risques de marché et de contrepartie

II-a. RISQUES DE CREDIT SUR OPERATIONS DE MARCHE

Le risque de crédit naît des opérations de dépôt et de prêts d'espèces réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.

– Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont le cas échéant complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05.

– Les tiers notés et autorisés sont, au 31/12/2006, au nombre de 430. Ils disposent tous d'une notation interne au moins BBB+.

– Les limites individuelles sont complétées par un jeu de limites de diversification pour limiter les engagements sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites sont révisables mensuellement dans le cadre du Comité des Risques.

– Les portefeuilles d'actifs de marché sont d'excellente qualité. La répartition géographique des engagements montre une exposition importante sur les émetteurs français, la part des engagements hors zone Euro ne représentant que 4,5 % des encours. Aucun engagement sur des tiers localisés dans des pays en dehors de l'OCDE n'est à ce jour autorisé.

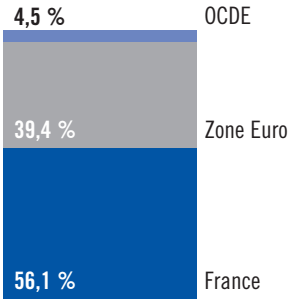

Répartition des encours par zone géographique

Le portefeuille d'investissement, d'un encours d'environ 39 Md€ est composé à 94 % de titres d'Etat ou garantis par des Etats.
Tous les investissements réalisés au cours de l'année 2006 ont porté exclusivement sur des émetteurs de la zone Euro bénéficiant d'une pondération à 0 % au titre du risque de crédit conformément au règlement n° 91-05.

Le portefeuille de négociation, d'un encours de 23 Md€, est quant à lui majoritairement exposé sur des établissements bancaires, la part des expositions sur les entreprises ne représentant que 5,1 % du portefeuille.

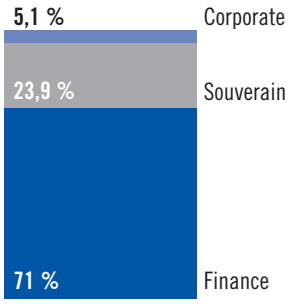

Répartition du portefeuille de négociation par catégorie d'exposition

Sur ce même portefeuille, la part des engagements bénéficiant d'une notation au moins AA- représente 78,1 % des expositions, les émetteurs de rang 3 (notation dans le range BBB ou notation court terme A3) ne représentant que 1,2 % du portefeuille.

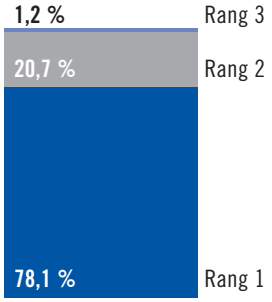

Répartition des encours par échelon de crédit

II-b. RISQUES DE CONTREPARTIE

L'ensemble des opérations de hors bilan et de pensions est réalisé dans le cadre de conventions prévoyant un netting des expositions et la mise en place d'un collatéral avec appels de marge réguliers.
Le collatéral à ce jour admis par La Banque Postale est essentiellement constitué d'espèces. Les risques résiduels, qui sont soumis à limite et font l'objet d'un suivi périodique par la Direction des Risques de Marché et de Contrepartie, sont très peu significatifs.

II-c. RISQUES DE MARCHE SUR LE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION

Même si La Banque Postale ne dispose pas d'activité de trading à proprement parler, elle est exposée aux risques de marché du fait de ses activités de gestion de trésorerie et de son portefeuille de placement constitué en adossement des dépôts de sa clientèle.
– La valeur de marché du portefeuille de négociation et les indicateurs de risques (VaR, sensibilités) sont évalués au moins quotidiennement par la Direction des Risques de Marché et de Contrepartie.
– Le portefeuille de placement est composé exclusivement de titres de créances et d'obligations. La duration moyenne du portefeuille est d'environ 2 ans, conformément aux orientations fixées par le Comité ALM. Le pilotage de la sensibilité globale du portefeuille est effectué à l'aide d'instruments dérivés (swaps et futures).
– Le portefeuille de transaction est quant à lui composé de titres de créance de maturités inférieures à 1 an.

La Banque Postale est essentiellement exposée, sur son portefeuille de négociation, à des risques de taux généraux et spécifiques.
– Les risques de marché de ces deux activités sont encadrés par des limites en VaR, révisables mensuellement en Comité des Risques.
– L'ensemble du portefeuille de négociation dispose également d'une limite en VaR dont le montant maximal, fixé à 60 M€ par le Cahier des Limites, a été abaissé à 40 M€, début 2006, par le Comité des Risques. Cette VaR, dont la moyenne sur l'exercice 2006 a été de 11,5 M€, n'a jamais excédé 50 % de la limite.

RAPPORT DE GESTION

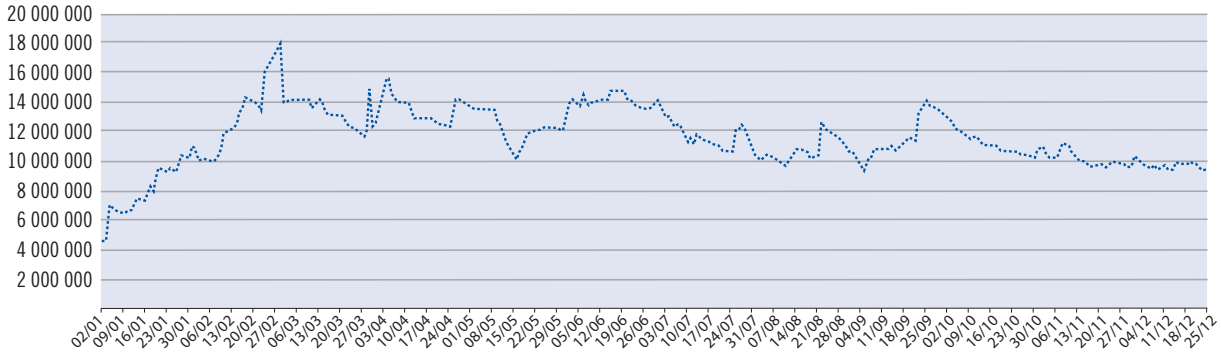

Value at risk (99 %, 1 jour) du portefeuille de négociation

Par ailleurs, La Banque Postale s'est dotée au cours du premier semestre de l'année d'une nouvelle bibliothèque de 36 scénarios de crise.

– Cette bibliothèque est adaptée aux risques de l'établissement, qui incluent des scénarios historiques (LTCM, 11 septembre 2001…) et des scénarios hypothétiques sur des segments de marché, calibrés à partir d'une analyse statistique des variations des facteurs de risque avec pour objectif de simuler le pire des cas sur une base décennale.

– Cette bibliothèque est simulée mensuellement et les résultats sont présentés régulièrement au Comité d'Audit de la banque.

– Le scénario ayant l'impact le plus élevé, 134 M€ au 31/12/2006, simule une hausse des taux court et moyen termes.

– La perte potentielle provient essentiellement du portefeuille de placement en adossement des dépôts clients. Sauf crise de liquidité extrême, le portefeuille étant constitué de titres à revenus fixes de maturité moyenne 2 ans pouvant être détenus jusqu'à maturité, les moins-values subies sont potentiellement récupérables à horizon de deux ans.

II-d. RISQUES DE LIQUIDITE

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprise, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement), **le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31/12/2006 un excédent de ressources supérieur à 60 Md€**, l'ensemble des dépôts étant employé à moins de 25 % par des crédits immobiliers.

La Banque Postale n'est donc a priori pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements.

– Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échéancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances et d'obligations (portefeuilles de placement et d'investissement).

– La détermination des montants alloués au portefeuille d'investissement résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarios de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

– La part des ressources non employées en titres d'investissement ou en crédits immobiliers permet de constituer le portefeuille de placement. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

Le risque de liquidité est encadré par deux limites, prévues par le Cahier des Limites, révisables mensuellement par le Comité des Risques sur éventuelle proposition du Comité ALM.

– La première limite, dite de court terme, sert à encadrer les risques de l'activité de gestion de la trésorerie. Cette limite borne les emplois du trésorier à hauteur du solde de trésorerie prévisionnel pour chacun des jours du mois à venir.

– La deuxième limite, portant sur une impasse de liquidité, encadre le risque de l'agrégat constitué du bilan modélisé de la banque de détail, des portefeuilles de placement et d'investissement. Le but de cette limite est de s'assurer que l'actif de l'agrégat s'écoule plus rapidement que celui du passif, prévenant ainsi l'établissement de recourir à un financement pour faire face à ces engagements.

Même si le cadre mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des Risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

– un programme de 10 Md€ de certificats de dépôts a été approuvé au cours du premier trimestre 2006. Le montant de titre émis varie entre 30 % et 40 % du programme, le but étant de faire connaître le nom La Banque Postale sur le marché court terme.

– un programme de 10 Md€ d'EMTN a été mis en place au cours du dernier trimestre 2006. Une émission de 500 M€ de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006.

– l'accès au marché interbancaire,

– l'usage de pensions sur les titres du portefeuille d'investissement : le portefeuille d'investissement est principalement constitué de titres d'Etat, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

II-e. RISQUE GLOBAL DE TAUX

Le risque global de taux est mesuré sur l'agrégat constitué du bilan modélisé de l'activité de banque de détail (crédits et dépôts) et des portefeuilles de placement et d'investissement.

– Il est encadré par une limite visant à limiter à 15 % des fonds propres, l'impact sur la valeur économique du bilan d'un choc de taux de 200 points de base, conformément aux préconisations du Comité de Bâle sur la mesure du risque global de taux.

– Cet indicateur, systématiquement présenté en Comité des Risques et en Comité ALM et semestriellement en Comité d'Audit, est resté sur des niveaux modérés au cours de l'exercice 2006.

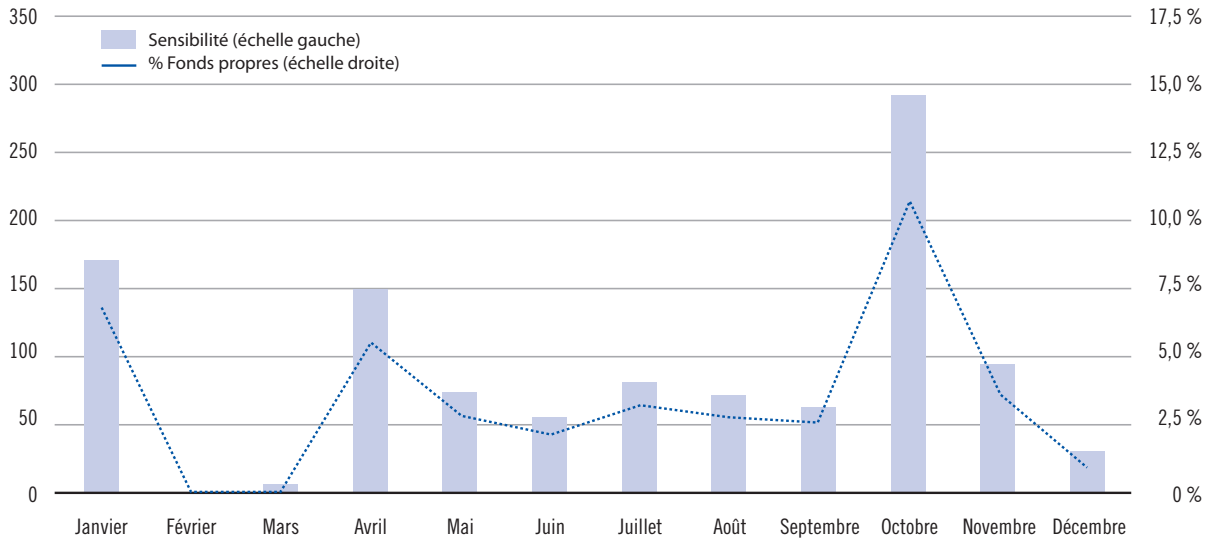

Sensibilité de la valeur économique du bilan

II-f. RISQUES DE REGLEMENT-LIVRAISON

L'ensemble des opérations sur titres négociées par la salle des marchés de La Banque Postale est effectué dans le cadre de système de règlement-livraison assurant la simultanéité des échanges.

– Par ailleurs, La Banque Postale s'est dotée d'une politique bancaire régissant les relations de La Banque Postale avec ces contreparties.

– Cette politique, pilotée par le Directeur de la Salle des Marchés, vise à privilégier les opérations interbancaires avec un cercle restreint de contreparties offrant notamment une qualité de service satisfaisante. Exception faite des produits dérivés négociés sur des marchés organisés, le recours à des courtiers reste très marginal. Cette politique constitue de fait un outil de prévention efficace contre les risques de règlement-livraison.

RAPPORT DE GESTION

III. Le risque de crédit sur les opérations avec la clientèle

III-a. PERIMETRE D'INTERVENTION

Le risque de crédit est défini (article 4 du règlement 97-02 modifié du CRBF) comme le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation bancaire.
La création de La Banque Postale s'est accompagnée de la fin de l'obligation d'épargne préalable, ce qui a permis l'extension du champ des opérations finançables et de la gamme des prêts immobiliers proposés à la clientèle. Comme tout autre établissement de la Place, La Banque Postale est donc soumise à des risques de défaut de ses clients, des risques de dégradation de la qualité du crédit et des risques liés au recouvrement et au contentieux.
En matière de crédit, La Banque Postale est actuellement autorisée à distribuer :
– des crédits immobiliers avec ou sans épargne préalable,
– des découverts et facilités de caisse, ainsi que des cartes de paiement à débit différé,
– des prêts à la consommation en faveur du personnel du Groupe La Poste.
La principale activité est constituée par les crédits immobiliers (prêts à l'habitat aux particuliers) : au 31 décembre 2006, les encours atteignent 19,98 Md€ dont 0,25 % d'encours douteux.
La Banque Postale finance, notamment, les acquisitions, dans le neuf ou l'ancien, de biens à usage de résidence principale, secondaire ou locative, l'acquisition de biens mixtes, des opérations de construction avec ou sans travaux, des travaux seuls, des opérations de rachat de créances, l'acquisition de parts de SCPI commercialisées par son Réseau. Depuis 2005, la banque accorde également des prêts relais.

III-b. POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES

La Direction des Risques de Crédit a pour mission générale le déploiement et la gestion du dispositif de maîtrise du risque de crédit de la banque de détail.
Elle est rattachée au Directeur des Risques qui a reçu pouvoir du Directoire pour la définition et la mise en œuvre du dispositif de maîtrise et de surveillance des risques financiers et opérationnels de l'établissement.
Les grands principes de la politique de maîtrise des risques sont décrits dans le Cahier des Limites : règles et procédures d'octroi, d'engagement, de gestion du recouvrement amiable et du contentieux. Ces différentes règles sont présentées au Comité des Risques pour validation et au Comité d'Audit pour information.

III-c. ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUE DE CREDIT

La filière risque de crédit regroupe les différents acteurs participant à la sélection, la mesure, la maîtrise et la surveillance du risque crédit. Cette filière est placée sous la responsabilité de la Direction des Risques de Crédit, dont la mission consiste à :
- définir et/ou valider les méthodologies et les outils, élaborer et mettre en place les normes, règles et procédures d'engagement, de gestion et de maîtrise des risques utilisées par les différents acteurs de la filière risque de crédit,
- suivre et contrôler l'adéquation des membres de la filière avec la réglementation, sur le plan des méthodes et de l'organisation touchant au risque de crédit,
- remplir un rôle de référent et de "conseil interne" au service de la filière risque de crédit,
- analyser les risques les plus importants ou atypiques en vue d'une présentation au Comité National des Crédits.

D. LES RISQUES OPERATIONNELS

I. Gouvernance de la maîtrise des risques opérationnels

La Direction des Risques est responsable vis-à-vis du Directoire, de la maîtrise et de la surveillance des risques opérationnels de la banque.

Dans ce cadre, la Direction des Risques Opérationnels, sous la responsabilité de la Direction des Risques, rapporte au Comité des Risques pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de gestion et de maîtrise des risques opérationnels.
En matière de suivi des risques, elle définit des indicateurs mensuels de suivi des risques opérationnels validés par le Comité des Risques.
La Direction des Risques Opérationnels est ainsi en charge d'une mission de contrôle permanent.
Dans le cadre de la surveillance des risques de toute nature associé aux opérations (article 6-a du règlement n°97-02 modifié), les principales missions de la Direction des Risques Opérationnels sont de :
– S'assurer que La Banque Postale a bien défini et formalisé ses objectifs en matière de Sécurité des Systèmes d'Information et déterminé ses principaux points de vulnérabilité. Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) de La Banque Postale est maître d'ouvrage sur ces aspects. Il détermine le niveau de sécurité et les règles correspondants aux normes de la profession et au niveau souhaité par le Directoire. Il valide la mise en œuvre des moyens et contrôle leur mise en application.

– S'assurer que La Banque Postale dispose bien de Plans de Continuité de l'Activité et piloter, si nécessaire, les tests à effectuer et les améliorations à apporter.
– Identifier les risques opérationnels au sein d'une cartographie des risques par processus et par entités, les analyser, les coter (en impact et en occurrence), les hiérarchiser, suivre la mise en œuvre des plans d'actions préconisés et rendre compte notamment au moyen d'indicateurs.
– S'assurer du suivi et du traitement des risques liés aux moyens de paiement et répondre aux exigences réglementaires, notamment en matière de rédaction des rapports (Banque de France, Commission Bancaire ...).

La Direction des Risques Opérationnels s'appuie sur des réseaux de correspondants exclusivement dédiés ou exerçant des activités opérationnelles, dans trois domaines :
– la sécurité des Systèmes d'Information,
– la continuité d'activité,
– la cartographie des risques/le suivi des plans de traitement.

II. Règles de gestion des risques opérationnels

CADRE DE REFERENCE

La définition du risque opérationnel adoptée par La Banque Postale en Comité des Risques, est la suivante :

"le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des évènements extérieurs, en y excluant les risques stratégiques et en y incluant les risques d'atteinte à la réputation."

Cette définition inclut les risques juridiques et de non-conformité.

La gestion des risques opérationnels de La Banque Postale répond au double objectif fixé par le Comité de Bâle :
– un objectif *qualitatif*, de respect des saines pratiques pour la gestion et la surveillance des risques opérationnels,
– un objectif *quantitatif*, de recensement et d'historisation des pertes.
Le fondement même de cette gestion repose sur la construction d'une cartographie des risques opérationnels, alimentée par différentes sources (rapports de l'Inspection Générale, bases incidents, revue de processus...). Chaque risque fait l'objet d'une analyse des causes, des conséquences, ainsi que d'une cotation "à dire d'expert", sur un double axe Impact/Occurrence.
Des travaux d'identification des incidents et des pertes viennent compléter l'analyse qualitative et la cotation des risques.

REALISATIONS 2006

Le département "Cartographie et Suivi des risques opérationnels" a réalisé une cartographie des risques opérationnels.
Elle porte sur 53 processus métier et 17 processus support.
684 risques ont été identifiés, dont 610 risques sur les processus métier et 74 risques sur les processus support. L'ensemble des risques identifiés a été hiérarchisé et des plans d'actions ont été mis en œuvre ou enclenchés pour assurer la maîtrise des risques "critiques" (retraits frauduleux, épargne réglementée...).
Afin de conforter l'existence de ces risques et de les quantifier, un travail de recensement des incidents a été lancé en septembre 2006, à partir de l'analyse de bases incidents et de divers rapports reçus par la Direction des Risques Opérationnels. L'étude de ces dysfonctionnements a également permis de mettre en place des indicateurs de suivi des risques opérationnels, ces derniers faisant l'objet d'une présentation mensuelle en Comité des Risques.

La Direction des Risques Opérationnels participe également aux projets visant à améliorer les processus bancaires, en identifiant les risques afférents au déroulement de ces processus dès leur phase de conception, et en formulant des recommandations opérationnelles destinées à améliorer la maîtrise des ces risques.
Ces actions de prévention sont complétées par la mise en œuvre d'un processus spécifique d'approbation préalable et systématique, par la Direction des Risques, des projets de notes et procédures à destination du Réseau de La Poste Grand Public ou des Centres Financiers.

III. Règles de gestion du niveau de sécurité des Systèmes d'Information

CADRE DE REFERENCE

La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de La Banque Postale, élaborée en 2006, s'applique à l'ensemble des Systèmes d'Information et aux organisations qui contribuent au fonctionnement de La Banque Postale.
La gestion de la Sécurité des Systèmes d'Information de La Banque Postale suit un processus d'amélioration continue basé sur une boucle de type PDCA (Plan, Do, Check, Act), telle que définie par la norme ISO 27001.

REALISATIONS 2006

Concernant la Sécurité du Système d'Information, les principaux points de vigilance recensés en 2006 ont portés sur :
– la gestion des accréditations et des contrôles d'accès aux Systèmes d'Information,
– la prise en compte de la sécurité dans les activités de développement et de maintenance des systèmes et applications de la banque.
Un projet de refonte de la gestion des accréditations d'accès aux Systèmes d'Information a été démarré en 2006 et doit s'achever en 2008.
La Banque Postale a défini en 2006 les étapes de la démarche sécurité au cours du cycle de vie des projets Système d'Information. Cette démarche doit être systématiquement mise en œuvre par les différents acteurs des projets Système d'Information (MOA, MOE).

RAPPORT DE GESTION

IV. Règles de gestion des plans de continuité d'activité

CADRE DE REFERENCE

Les règles à respecter en matière de continuité des activités de La Banque Postale sont décrites au travers de la "Note de Politique Générale des Plans de Continuité d'Activités".

Cette note a pour objectif de fournir un cadre de référence en définissant l'organisation, les missions et les responsabilités en matière de PCA, ainsi que les principes et les règles à respecter au sein de La Banque Postale.

REALISATIONS 2006

La démarche adoptée en 2006 par le département "PCA" de la Direction des Risques Opérationnels vise à :
– recenser les activités essentielles de La Banque Postale,
– mettre en place une méthodologie permettant d'assurer le bon déroulement de la continuité d'activité, ainsi que la bonne articulation des dispositifs techniques.

La Banque Postale a, dans un premier temps, identifié les prestations de services et les processus dont l'arrêt, même temporaire, est susceptible de lui porter préjudice.
– Sur la base de la cartographie des processus opérationnels de La Banque Postale (158 processus modélisés), le Comité des Risques de La Banque Postale du 21 avril 2006 a validé 16 processus clients et les processus liés à l'activité de marché comme prioritaires en matière de continuité d'activité.
– Le dispositif de continuité des opérations de marché a fait l'objet de deux exercices (le 16 juin et le 27 novembre) en 2006. Ils consistaient à exécuter un lot représentatif des opérations de marché depuis le site de secours.
– Le dispositif de reprise d'activité des applications informatiques de La Banque Postale a fait l'objet de deux tests (le 18 octobre et le 13 décembre) en 2006. Ces tests permettaient de valider la "bascule" de l'infrastructure technique, (socles, softwares, données et liens de télécommunication) nominale vers l'infrastructure de secours.

I.6 Participation

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, il est précisé qu'à la date du 31 décembre 2006, les salariés ne détenaient aucune participation dans le capital social de la société.

I.7 Politique sociale

A. LES ACTEURS DE LA BANQUE

A fin 2006, La Banque Postale compte en propre 1 123 salariés dont 924 cadres ; 239 d'entre eux (dont 186 cadres) ont été recrutés en 2006.

De plus, au sein de La Poste, 28 918 collaborateur dédiés travaillent exclusivement "au nom et pour le compte de La Banque Postale" sur les métiers de conseil, de middle et back office (y compris les métiers exercés au sein de la Direction Informatique des Services Financiers).

Enfin, l'exécution des transactions bancaires, dans les bureaux de poste, est assurée par les guichetiers multimétiers qui y consacrent une partie significative de leur activité.

Des recrutements ont été menés essentiellement pour renforcer la force de vente, 1 670 conseillers principalement des conseillers financiers et des conseillers spécialisés.

B. LA FORMATION

A ce titre, des dispositifs destinés à développer la professionnalisation des acteurs de la banque ont été mis en place, notamment une "Convention de mobilité et de promotion" qui a connu en 2006 ses premières applications. Ces dispositifs favorisent les parcours alternés entre La Poste et La Banque Postale, et contribuent à la transmission d'une vision partagée des valeurs et des ambitions de la banque.

La création de La Banque Postale a nécessité un investissement exceptionnel en formations pour l'ensemble de ses acteurs, qu'il s'agisse de ses propres salariés ou des collaborateurs de La Poste travaillant en son nom et pour son compte :
– accompagnement de la création de la banque par l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de formations à l'environnement et à la réglementation bancaires, aux risques, à la conformité et à la déontologie ;
– accompagnement par des formations spécifiques d'une politique de développement commercial ambitieuse.

162 000 journées de formation ont été dispensées en 2006, marquant une forte progression pour certaines catégories de personnels (8,4 jours par agent pour les fonctions commerciales).

Par ailleurs, l'année 2006 a également été marquée par la création de l'Ecole de la banque, destinée à concevoir et mettre en œuvre un parcours d'intégration et de découverte du modèle postal de banque pour les nouveaux arrivants.

C. LA DIVERSITE

La Banque Postale souhaite que la diversité de son personnel soit le reflet de la diversité de la clientèle : les vendeurs sont recrutés localement, les femmes représentent une large part des effectifs des Services Financiers (près de 50 % chez les cadres, plus de la moitié parmi les commerciaux du réseau).

D. LE DIALOGUE SOCIAL

Le dialogue social a été une préoccupation constante au cours de l'année 2006. A ce titre, l'année 2006 a été marquée par de nombreux jalons :

22 mai 2006 : Convention collective d'entreprise de La Banque Postale, premier accord social signé à La Banque Postale.

28 mars et 11 avril 2006 : élections du Comité d'Entreprise et des délégués du personnel.

22 juin 2006 : accord sur l'intéressement.

18 juillet 2006 : recours au vote électronique pour les élections professionnelles de la banque.

5 septembre 2006 : accord d'entreprise sur la participation et accord d'entreprise sur le PEE.

25 septembre 2006 : accord sur les mesures salariales 2006.

22 décembre 2006 : accord sur le dialogue social et l'exercice du droit syndical.

II. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

II.1 Bilan et Compte de Résultat

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006
(en milliers d'euros)

Actif	Notes	31.12.2006	31.12.2005
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES			
Caisse, banques centrales		1 371 620	153 554
Effets publics et valeurs assimilées	3	39 933 221	40 602 189
Créances sur les établissements de crédit	1	14 174 174	18 508 126
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**2**		
Comptes ordinaires débiteurs		208 182	192 286
Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées		20 641 332	19 114 716
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	**3**		
Obligations et autres titres à revenu fixe		22 454 933	16 253 816
Actions et autres titres à revenu variable		144 466	170 333
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	**4**	**243 028**	**196 962**
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME			
Participations, parts dans les entreprises liées	5	140 916	80 401
Participations mises en équivalence	6	1 142 628	1 051 884
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**7**	**620 430**	**562 947**
ECARTS D'ACQUISITION	**8**	**69 077**	**32 651**
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**9**	**9 910 554**	**10 097 420**
TOTAL		**111 054 561**	**107 017 285**

Passif

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES			
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	7 361 797	3 510 654
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**11**		
Comptes d'épargne à régime spécial		50 485 182	52 086 142
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		38 634 360	37 686 205
Autres dettes envers la clientèle		2 117 720	2 065 483
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**12**		
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		690 288	
PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	**13**	**180 642**	**147 570**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**14**	**7 190 304**	**7 885 362**
PROVISIONS	**15**	**453 100**	**643 834**
DETTES SUBORDONNEES ET AUTRES FONDS PROPRES	**16**	**624 874**	
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		**22 000**	**22 000**
INTERETS MINORITAIRES (HORS FRBG)		**651**	**12 003**
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (HORS FRBG)		**3 293 643**	**2 958 032**
Capital souscrit		2 342 454	2 342 454
Réserves consolidées et autres		578 791	575 845
Résultat de l'exercice		372 398	39 733
TOTAL		**111 054 561**	**107 017 285**

HORS BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2006
(en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS DONNES SUR TITRES		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	158 678	143 807
en faveur de la clientèle	7 444 865	1 587 747
Engagements sur titres		
titres à livrer	26 038	3 882
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS REÇUS SUR TITRES		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit		
reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
titres à recevoir	6 031	3 882
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS		
Autres engagements donnés	1 200	2 300
Autres engagements reçus		

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 18.
Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 19.

Option de vente de titres :

Le Groupe Caisse d'Epargne a consenti le 21 décembre 2000 au Groupe La Poste, et à la suite des opérations d'apport, au Groupe La Banque Postale, une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les Titres Additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

Engagement relatif au Crédit Logement :

La Poste, et à la suite des opérations d'apport, La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux augmentations de capital en titres B. En outre, La Poste et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'éléve au 31 décembre 2006 à 158 435 k€.

LBPP003-RF-part2 23/04/07 12:06 Page 103

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DE L'EXERCICE 2006
(en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES :			
Opérations de trésorerie et interbancaires	22	1 258 252	62 101
Opérations avec la clientèle	23	1 118 143	
Obligations et autres titres à revenu fixe	24	2 165 819	2 181 260
Autres intérêts et produits assimilés		1 129 292	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES :			
Opérations de trésorerie et interbancaires	22	(244 869)	(1 540 631)
Opérations avec la clientèle	23	(1 639 026)	
Obligations et autres titres à revenu fixe	24	(60 909)	(744 450)
Autres intérêts et charges assimilées		(991 518)	
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	25	4 414	
COMMISSIONS (PRODUITS)	26	1 815 500	2 388
COMMISSIONS (CHARGES)	26	(203 291)	(2 638)
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	27	330 092	143 396
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	28	(98 002)	1 325
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS	29	(5 427)	313
MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE	30	34 252	
PRODUIT NET BANCAIRE		**4 612 722**	**103 064**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :			
Frais de personnel	31	(125 548)	(10 608)
Autres charges générales d'exploitation	32	(4 022 723)	(30 089)
Refacturations			795
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	33	(85 967)	(1 296)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**378 484**	**61 866**
COUT DU RISQUE	34	(8 907)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**369 577**	**61 866**
QUOTE PART DANS LE RESULTAT NET DES MISES EN EQUIVALENCE	6	145 550	
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	35	(1 463)	(48)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**513 664**	**61 818**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		91	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	36	(129 592)	(22 191)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION		(8 070)	
DOTATIONS NETTES AU FRBG, PROVISIONS REGLEMENTEES			106
INTERETS MINORITAIRES		(3 695)	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**372 398**	**39 733**
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)		18,28	0,04

VARIATION DU FRBG, DES INTERETS MINORITAIRES ET DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

	Fonds pour risques bancaires généraux	Intérêts minoritaires dans les réserves (hors FRBG)	Intérêts minoritaires dans le résultat
Capitaux propres au 31 décembre 2005	**22 000**	**12 003**	
Affectation du résultat 2005			
Distribution 2006 au titre du résultat 2005		(3 613)	
Autres mouvements		(11 434)	
Résultat 2006			3 695
Capitaux propres au 31 décembre 2006	**22 000**	**(3 044)**	**3 695**

(1) La Banque Postale a procédé au regroupement d'actions composant son capital sur la base de 1 action nouvelle de 115 euros de valeur nominale pour 50 actions anciennes de 2,3 euros de valeur nominale. Le capital reste inchangé mais le nombre d'actions passe de 1 018 458 300 à 20 369 166 actions.

(2) Les réserves de conversion proviennent des filiales étrangères consolidées par le groupe CNP (groupe IXIS Asset Management, groupe Caixa Seguros et CNP Seguros de Vida).

(en milliers d'euros)

Intérêts minoritaires dans les capitaux propres (hors FRBG)	Capital (1)	Réserves de consolidation (hors FRBG)	Réserves de conversion (2)	Résultat part du groupe	Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)	Total des capitaux propres consolidés
12 003	**2 342 454**	**602 405**	**(26 560)**	**39 733**	**2 958 032**	**2 992 035**
		39 733		(39 733)		
(3 613)		(30 555)			(30 555)	(34 168)
(11 434)		(4 097)	(2 135)		(6 232)	(17 666)
3 695				372 398	372 398	376 093
651	**2 342 454**	**607 486**	**(28 695)**	**372 398**	**3 293 643**	**3 316 294**

II.2 Note préliminaire

CREATION DE LA BANQUE POSTALE

Les comptes de l'exercice 2006 retracent les douze premiers mois d'activité effective de La Banque Postale dans le cadre de son nouveau statut et périmètre.

En effet, la fin de l'exercice 2005 a été marquée par la transformation de la société Efiposte, initialement entreprise d'investissement, en La Banque Postale, agréée en tant que banque.

Cette transformation s'est inscrite dans le cadre de la loi n°2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales, qui prévoit notamment à son article 16 que :

"II.- 1. La Poste transfère à une filiale agréée en qualité d'établissement de crédit […] l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature liés à ses services financiers y compris les participations, à l'exception, le cas échéant, de ceux nécessaires aux activités qu'elle exerce directement. La Poste détient la majorité du capital de cet établissement de crédit.

Dans ce cadre, La Poste transfère notamment à cet établissement l'intégralité des comptes et livrets de toute nature ouverts dans ses livres ainsi que les biens, droits et obligations qui y sont liés.

2. Sous réserve des règles propres au Livret A, l'établissement de crédit mentionné au 1. exerce pour son propre compte l'ensemble des activités antérieurement exercées au titre de la Caisse Nationale d'Epargne, dans les conditions définies par les textes régissant chacune de ces activités. A cette fin, et sans préjudice des règles spécifiques de centralisation, les biens, droits et obligations liés aux comptes, livrets et contrats de toute nature ouverts ou conclus par La Poste au titre de la Caisse Nationale d'Epargne, notamment ceux nécessaires au respect des règles de couverture des risques et obligations prudentielles des établissements de crédit, sont transférés à cet établissement à la date du transfert mentionné au 1. A compter de cette date, à l'exception des dépôts sur le livret A, la Caisse Nationale d'Epargne ne reçoit plus aucun dépôt. […]".

Le Groupe La Poste a décidé qu'Efiposte, serait l'établissement de crédit postal évoqué à l'article 16-II.1 de la Loi.

L'agrément de la société Efiposte en tant que banque a été délivré par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) le 30 novembre 2005.

En application de la loi susvisée et du décret d'application du 30 août 2005, les biens, droits et obligations liés aux comptes, livrets et contrats de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) ont été transférés à La Poste le 31 décembre 2005. A cette même date, ces éléments, ainsi que les biens, droits et obligations liés aux Services Financiers de La Poste ont été apportés à Efiposte dont la dénomination sociale est devenue La Banque Postale, en date d'effet juridique et comptable du 31 décembre 2005.

Ces apports comprenaient les participations détenues par La Poste dans le capital de la société SF2 qui exerce une activité de holding (notamment la détention indirecte de 17,75 % des titres de la Caisse Nationale de Prévoyance) et dans le capital des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM sociétés civiles immobilières, propriétaires des immeubles d'exploitation de la banque.

Conformément aux dispositions de la loi et de son décret d'application susvisés, les dispositions relatives aux fonds collectés sur le Livret A pour le compte de la Caisse Nationale d'Epargne ont été maintenues (centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).

Les apports ayant une date d'effet au 31 décembre 2005, les résultats 2005 des activités apportées ont été conservés par La Poste.

Le reclassement au 31 décembre 2005 dans La Banque Postale des actifs et passifs résultant de l'exercice des activités des Services Financiers exercées auparavant directement par le Groupe La Poste, des titres de participation SF2 et des SCI détenant les immeubles d'exploitation a été réalisé sans changement de substance, et n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe La Poste.

L'apport à Efiposte des actifs et passifs des Services Financiers de La Poste ainsi que des activités de la Caisse Nationale d'Epargne hors Livret A a été considéré comme constituant un apport d'activité n'induisant pas l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation de La Banque Postale. Cette opération étant réalisée entre entités sous contrôle commun, les éléments apportés ont été valorisés conformément au traité d'apport, c'est-à-dire à la valeur nette comptable dans les livres de l'apporteur avec effet au 31 décembre 2005.

L'apport des titres de participation SF2 et des SCI détenant les immeubles d'exploitation a été analysé comme étant constitutif d'une prise de contrôle éligible à la méthode de la mise en commun d'intérêts définie au paragraphe 215 du règlement CRC n° 99-07 relatif aux règles de consolidation applicables aux entreprises relevant du CRBF. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des titres de SF2 la valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de ce groupe. De même, a été substitué au coût d'acquisition des titres des SCI CRSF Métropole et DOM, la valeur nette comptable des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de ces sociétés. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la valeur d'entrée des actifs et passifs a été imputé sur les capitaux propres consolidés.

LBPP003-RF-part2 23/04/07 12:06 Page 107

II.3 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements de crédit.

A. CHANGEMENTS DE METHODES ET COMPARABILITE

I. Changements de méthodes

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2006.

II. Comparabilité

S'agissant du bilan, les apports liés à la création de La Banque Postale ayant été réalisés le 31 décembre 2005, les données présentées sont directement comparables. Il n'en est pas de même en matière de compte de résultat : les données de l'exercice 2005 correspondent à celles publiées à ce titre par le groupe Efiposte.
La note 37 indique, pour les principaux postes du Produit Net Bancaire leur valeur au 31 décembre 2005 dans les comptes de La Poste (s'agissant des Services Financiers de cette dernière), dans les comptes des Fonds d'Epargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations (pour ce qui concerne les éléments de la Caisse Nationale d'Epargne) ou dans les comptes du groupe SF2.

B. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

I. Méthodes de consolidation et périmètre

Les comptes consolidés regroupent les comptes de La Banque Postale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des filiales.
Sont retenus dans la consolidation toutes les sociétés dans lesquelles La Banque Postale détient une participation au moins égale à 20 % ou une influence notable avérée.

INTEGRATION GLOBALE

Sont consolidées par intégration globale les entreprises contrôlées de manière exclusive.
Le contrôle exclusif se définit comme étant le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, afin de tirer avantage de ses activités.
Il résulte, soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes dirigeants, soit du droit d'exercer une influence dominante en vertu de contrats ou de clauses statutaires.

INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités du groupe.
Le contrôle conjoint est défini comme étant le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

MISE EN EQUIVALENCE

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence.
L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise, sans en détenir le contrôle.

CAS PARTICULIER DES ENTITES AD HOC

Le groupe ne détient pas d'entités ad hoc susceptibles d'être consolidées.

II. Evolution du périmètre

Le périmètre de consolidation comprend La Banque Postale et 15 filiales et participations directes et indirectes, soit 16 entités représentatives du groupe au 31 décembre 2006 contre 15 entités au 31 décembre 2005.
Les principales évolutions du périmètre sont :
– la création de la filiale SAS Titres Cadeaux, détenue à parité avec un autre groupe bancaire et consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle,
– l'achat de 35 % du capital de Sogeposte devenue La Banque Postale Asset Management. Cette société est détenue à 100 % par SF2.
– l'achat de 15 % du capital de Ciloger, portant ainsi le pourcentage de participation de La Banque Postale dans cette société à 45 %. Ciloger est désormais consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

III. Ecarts d'acquisition

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé d'un élément d'actif ou de passif donné et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise acquise est constitutive d'écarts d'évaluation qui sont amortis, dépréciés ou repris au résultat selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.
L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et le total des valeurs d'entrée au bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan constitue l'écart d'acquisition.
L'écart d'acquisition, positif ou négatif, est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors de l'acquisition sans dépasser 20 ans. En cas de changements significatifs défavorables intervenant sur les hypothèses ayant servi de base à la détermination du plan d'amortissement, l'écart d'acquisition fait l'objet d'un amortissement exceptionnel et/ou d'une révision de ce plan.

IV. Impôt sur les sociétés

IMPOSITION DIFFEREE

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments du bilan.
La méthode appliquée est celle du report variable, selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé.
Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent à 34,43 % pour le taux plein et 15,50 % pour le taux réduit.
Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

INTEGRATION FISCALE

La Banque Postale et 6 de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % font partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe La Poste.

V. Conversion des états financiers en devises

Les bilan et hors-bilan des sociétés étrangères sont convertis en euro aux cours de fin de période (à l'exception des capitaux propres maintenus au cours historique) et les comptes de résultat aux cours moyens de la période. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "Réserve de conversion".

VI. Opérations intra-groupe

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés, lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

VII. Modalités de consolidation des compagnies d'assurance

Le Groupe La Banque Postale consolide par mise en équivalence le Groupe CNP Assurances et selon la méthode de l'intégration proportionnelle, la société Assurposte.
Ces sociétés appliquent le règlement n° 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des Assurances.
Les principes comptables et règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe La Banque Postale.
Les postes constitutifs des états financiers des entreprises d'assurance intégrées proportionnellement sont présentés dans les postes du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan de même nature, à l'exception des postes spécifiques suivants :

PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Les placements financiers sont enregistrés à leur coût historique, hors revenus courus, lorsqu'il s'agit de titres à revenu variable et à leur coût d'acquisition pied de coupon lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe. Dans ce dernier cas, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie en mode actuariel.
Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres déterminée par référence à la valeur recouvrable estimée.
En outre, lorsque la valeur nette comptable des placements à revenu variable est supérieure à la valeur de réalisation globale de ces actifs, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques, égale à la différence entre ces deux valeurs, doit être constituée.

PROVISIONS TECHNIQUES

Une provision pour primes non acquises, correspondant à la partie des primes devant être allouée au prochain exercice ou aux exercices suivants, est calculée police par police, en tenant compte de l'évolution en principal des titres garantis.
Une provision pour sinistres à payer, correspondant à la meilleure estimation du coût potentiel pour le groupe, est constituée, dès lors qu'une obligation assurée présente un risque de perte.
Une provision générale, destinée à couvrir l'évolution des sinistres déclarés et les sinistres futurs, est également constituée. Elle est évaluée sur la base des niveaux de défaut attendus sur le portefeuille assuré en cours et qui n'a pas déjà donné lieu à provisionnement spécifique.

MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE

La marge brute des activités d'assurance est constituée des primes acquises, des charges de prestations d'assurance comprenant les variations de provisions et des produits nets des placements.

C. REGLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION

I. Opérations en devises

Conformément au règlement CRBF n° 89-01 relatif à la comptabilisation des opérations en devises, les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change comptant du dernier jour de la période.
Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.
Les opérations de couverture de change à terme sont comptabilisées en hors-bilan. La position est inscrite à l'origine sur la base du cours comptant puis le report/déport (différence entre le cours à terme et le cours comptant) est constaté prorata temporis en résultat.

II. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle – Engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit ; créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.
Le règlement CRC n° 2002-03 modifié par le CRC n° 2005-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF est appliqué depuis le 1er janvier 2003.
Ce règlement concerne toutes les opérations génératrices d'un risque de crédit (créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, titres à revenu fixe, engagements par signature et instruments financiers).
Pour une contrepartie donnée, le risque de crédit se caractérise par l'existence d'une perte potentielle liée à une possibilité de défaillance de cette dernière par rapport aux engagements qu'elle a souscrits.

PRETS

Ils sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.
Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles l'établissement estime probable le risque de ne pas percevoir tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie.
Le classement en encours douteux intervient en tout état de cause lorsque les prêts présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière), lorsque les encours font l'objet d'une procédure contentieuse ou lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée et se traduit par un risque de non recouvrement.
Les créances présentant des perspectives de recouvrement fortement dégradées sont spécifiquement identifiées au sein des encours douteux comme des encours douteux compromis.
L'identification intervient obligatoirement à la déchéance du terme ou à la clôture des relations avec la contrepartie (dans le cas de créances à durée indéterminée).
Dans les autres cas, l'examen de l'éventuel caractère compromis de la créance est effectué au plus tard un an après son classement en douteux, puis régulièrement par la suite.
Les créances jugées définitivement irrécouvrables sont inscrites en pertes, les dépréciations correspondantes faisant l'objet d'une reprise.
Lorsque sur un crédit douteux, les paiements reprennent de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, la créance peut à nouveau être inscrite en encours sain.
Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés, déterminés en tenant compte de la situation financière du débiteur et de la valeur actuelle des garanties reçues.
Les intérêts sur créances douteuses sont enregistrés en Produit Net Bancaire et intégralement dépréciés.

TITRES REÇUS EN PENSION LIVREE ET VALEURS REÇUES EN PENSION

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III. Titres

Les titres sont inscrits au bilan en fonction de leur nature :
- effets publics (bons du Trésor et titres assimilés),
- obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire),
- actions et autres titres à revenu variable.

En application du règlement n° 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ces titres sont comptabilisés en fonction de leur portefeuille de destination : investissement, placement, transaction correspondant à l'objet économique de leur détention.
Pour chaque catégorie de portefeuille ils sont soumis à des règles d'évaluation spécifiques décrites infra.
En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe inscrits en portefeuille de placement ou d'investissement sont identifiés comme douteux selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

TITRES DE TRANSACTION

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des titres de créances négociables. Ils sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Ils se négocient sur des marchés actifs. Les titres de transaction sont comptabilisés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, et incluant le cas échéant les intérêts courus. A chaque arrêté ils sont valorisés au prix de marché du jour le plus récent. Les écarts de réévaluation ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

TITRES DE PLACEMENT

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement au portefeuille de transaction ou d'investissement.
Les titres de placement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus. Ils sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" et évalués de la façon suivante, par ensembles homogènes de titres et sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres :
– obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciation,

– bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché.
Les gains sur opérations de microcouverture sont pris en compte pour le calcul des dépréciations.
Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

TITRES D'INVESTISSEMENT

Ils sont composés de titres à revenu fixe acquis ou reclassés de la catégorie "titres de placement" avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition, frais exclus.
Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciation. En revanche, lorsqu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie de la valeur de remboursement à leur échéance une dépréciation est constituée. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (surcote - décote) est amortie en mode actuariel.

TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.
Une dépréciation est constatée pour couvrir la perte de valeur durable des titres due à la dégradation intrinsèque de la situation de la société.

TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDES

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition.
Ils sont évalués à leur valeur d'utilité qui est estimée par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, l'actualisation des cash flows futurs.
Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de la société. Les dotations nettes de reprises ainsi que les plus ou moins values de cession de ces titres sont comptabilisées dans la rubrique "Gains et pertes sur actifs immobilisés".

IV. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition éventuellement majoré, pour les immeubles, des premières dépenses d'installation et d'aménagement.
Dans le cadre de l'application des nouveaux règlements sur les actifs, six composants ont été retenus pour les immeubles d'exploitation de la banque : gros œuvre, toiture, menuiserie et travaux extérieurs, gros équipements, petits équipements et agencements, terrain. Les amortissements sont calculés en mode linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les immeubles sont ainsi amortis, selon leurs composants, sur des durées comprises entre 10 et 80 ans :
– gros œuvre : 80 ans
– toiture : 60 ans
– menuiseries et travaux extérieurs : 40 ans
– gros équipements : 20 ans
– petits équipements, agencements : 10 ans.
Les installations, aménagements et agencements sont généralement amortis sur 10 ans.
Les logiciels sont en règle générale amortis sur 3 ans.

V. Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

EMPRUNTS

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

TITRES DONNES EN PENSION LIVREE

La dette générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

VI. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont constituées des émissions de titres de créances négociables effectuées par La Banque Postale.
Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

VII. Provisions

Figurent sous cette rubrique :
– les provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondant pour l'essentiel à des indemnités de fin de carrière ;
– les provisions constituées en vertu des dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif à la comptabilisation des passifs. Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers ;
– provisions sur engagements sur les contrats d'épargne-logement : les comptes et les plans d'épargne logement proposés à la clientèle des particuliers dans le cadre de la loi du 10 juillet 1965 comportent

deux phases : l'une de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi sous forme de prêts immobiliers.
L'avis n° 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité indique que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne logement et à consentir des prêts d'épargne logement doivent être provisionnés à chaque arrêté. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit à un taux fixé à la signature du contrat.

VIII. Dettes subordonnées

Ce poste regroupe les dettes dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

IX. Fonds pour risques bancaires généraux

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs.

X. Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n°90-15, 92-04 et 95-04 du Comité de la Réglementation Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.
La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

OPERATIONS DE MACROCOUVERTURE

Les charges et les produits relatifs aux opérations de macrocouverture sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. La contrepartie de cet enregistrement est inscrite dans les comptes de régularisation jusqu'à la date d'encaissement ou de décaissement des fonds. Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

OPERATIONS DE MICROCOUVERTURE

Les charges ou produits des instruments affectés dès l'origine à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges de l'élément couvert. Les soultes constatées lors de la résiliation d'instruments financiers de taux sont rapportées immédiatement au compte de résultat.

AUTRES OPERATIONS

Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.
Concernant les opérations négociées de gré à gré, les résultats sont enregistrés prorata temporis ou au dénouement du contrat selon leur nature. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées. Les pertes latentes éventuelles définies comme la différence entre la valeur de marché estimée et la valeur comptable font l'objet d'une provision. Les gains ou pertes latents ou réalisés sur les opérations effectuées sur un marché organisé sont directement portés dans les résultats de l'exercice.

XI. Frais de personnel

Certaines filiales du groupe, pratiquent une politique d'attribution d'options de souscription d'actions, ou d'autres titres de capital, envers leurs salariés ou membres du Directoire. Ces filiales n'étant pas cotées, le groupe s'est engagé à racheter les titres émis suite à l'exercice des options, à un prix basé sur des valeurs de marché ou des formules de calcul. A chaque clôture, le groupe procède à l'évaluation de l'impact qu'aurait l'exercice de ces options sur la quote-part détenue par le groupe dans l'actif net consolidé de ces filiales et l'effet de dilution potentielle est provisionné lorsqu'il est significatif.

XII. Engagements sociaux

Les engagements sociaux sont en général couverts par des cotisations passées en charges.
S'agissant des droits des salariés à l'indemnité de départ en retraite, non couverts par des contrats d'assurance, en application de la méthode préférentielle préconisée par la Recommandation n°03-R-01 du CNC ils sont provisionnés selon une méthode actuarielle prenant en compte l'âge et l'ancienneté du personnel, les probabilités de mortalité et de maintien dans le groupe jusqu'à l'âge de départ à la retraite et l'évolution estimée des rémunérations. Il en va de même pour les primes liées à l'attribution des médailles du travail.

II.4 Annexes

NOTE 1 : OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES/CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires débiteurs	37 823	632 675
Comptes et prêts au jour le jour[1]		5 911 069
Titres reçus en pension livrée	294 867	141 109
Valeurs non imputées	7 423	
Intérêts courus	5 316	22
TOTAL BRUT	**345 429**	**6 684 875**
DEPRECIATIONS		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A VUE	**345 429**	**6 684 875**
Comptes et prêts à terme[2]	13 568 281	11 604 107
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés[3]	205 475	214 327
Intérêts courus	54 989	4 817
TOTAL BRUT	**13 828 745**	**11 823 251**
DEPRECIATIONS		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	**13 828 745**	**11 823 251**
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**14 174 174**	**18 508 126**

(1) Dont comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 5 771 069 k€ au 31 décembre 2005.

(2) Dont comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de la centralisation du LEP : 11 091 426 k€ au 31 décembre 2006 pour 11 256 368 k€ au 31 décembre 2005.

(3) Il s'agit de prêts subordonnés accordés à Crédit Logement afin de permettre à ce dernier de respecter ses obligations en matière de fonds propres prudentiels.

NOTE 2 : OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
(en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires débiteurs	191 010	138 299
Créances douteuses	22 813	64 439
Dépréciations	(11 771)	(14 777)
Intérêts courus	6 130	4 325
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	**208 182**	**192 286**
Crédits de trésorerie[1]	540 001	572 662
Crédits à l'habitat	19 949 766	18 387 106
Valeurs non imputées[2]	78 994	95 328
Créances douteuses	78 133	73 995
Dépréciations[3]	(60 142)	(63 121)
Intérêts courus	54 580	48 746
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES	**20 641 332**	**19 114 716**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**20 849 514**	**19 307 002**

(1) Ce poste comprend notamment les différés de cartes bancaires.

(2) Ce poste comprend les créances relatives aux opérations sur mandats.

(3) Dans l'attente d'une modification du règlement du CRC relatif au risque de crédit, une dépréciation a été constituée sur la base des encours de crédit sains au 31 décembre 2006 pour 19 033 k€. L'exposition au risque de crédit est analysée dans la note 21.

NOTE 3 : OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

A) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable (en milliers d'euros)

	31.12.2006		
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement
Effets publics et valeurs assimilées[1]			
Valeur brute		5 145 737	33 633 947
Primes / décotes		72 441	218 020
Créances rattachées		104 578	778 884
Dépréciations		(18 666)	(1 720)
Valeur nette comptable	**0**	**5 304 090**	**34 629 131**
Obligations et autres titres à revenu fixe[1]			
Valeur brute	11 890 705	5 526 735	4 838 543
Primes / décotes		13 842	1 907
Créances rattachées		72 643	140 415
Dépréciations		(27 379)	(2 478)
Valeur nette comptable	**11 890 705**	**5 585 841**	**4 978 387**
Actions et autres titres à revenu variable			
Valeur brute		130 644	
Créances rattachées			
Dépréciations		(73)	
Valeur nette comptable	**0**	**130 571**	
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	**11 890 705**	**11 020 502**	**39 607 518**

(1) Le risque de contrepartie attaché aux titres à revenu fixe est détaillé en note 21

Le montant des titres cotés s'élève à 10 632 569 k€ au 31 décembre 2006.

31.12.2005						
Titres d'activité de portefeuille	**Total**	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres d'activité de portefeuille	**Total**
	38 779 684	1 318 359	4 533 425	34 371 617		40 223 401
	290 461		(36 241)	(460 342)		(496 583)
	883 462		97 770	804 233		902 003
	(20 386)		(26 632)			(26 632)
	39 933 221	**1 318 359**	**4 568 322**	**34 715 508**		**40 602 189**
	22 255 983	8 810 702	1 238 866	6 036 656		16 086 224
	15 749		(6 420)	4 094		(2 326)
	213 058		11 599	164 381		175 980
	(29 857)		(3 116)	(2 946)		(6 062)
	22 454 933	**8 810 702**	**1 240 929**	**6 202 185**		**16 253 816**
14 026	144 670		166 708		4 008	170 716
(131)	(204)		(113)		(270)	(383)
13 895	**144 466**		**166 595**		**3 738**	**170 333**
13 895	**62 532 620**	**10 129 061**	**5 975 846**	**40 917 693**	**3 738**	**57 026 338**

B) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable – plus ou moins values latentes (en milliers d'euros)

	Titres de placement		Titres d'investissement		Titres d'activité de portefeuille	
	31.12.2006	**31.12.2005**	**31.12.2006**	**31.12.2005**	**31.12.2006**	**31.12.2005**
Effets publics et valeurs assimilées						
Valeur nette comptable	5 304 090	4 568 322	34 629 131	34 715 508		
Valeur de marché	5 199 554	4 474 874	34 164 975	36 175 763		
Plus-values latentes	75	2 692	547 780	2 208 083		
Moins values latentes dépréciées[1]	(18 666)	(26 632)	(1 720)			
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Valeur nette comptable	5 585 841	1 240 929	4 978 387	6 202 185		
Valeur de marché	5 514 921	1 245 995	4 902 089	6 355 693		
Plus-values latentes	2 235	16 511	79 836	305 228		
Moins values latentes dépréciées[1]	(27 379)	(3 116)	(2 478)	(2 946)		
Actions et autres titres à revenu variable						
Valeur nette comptable	130 571	166 595			13 895	3 738
Valeur de marché et/ou valeur d'utilité pour les TAP	137 478	172 328			13 895	3 738
Plus ou moins values latentes nettes[1]	6 852	5 733			(131)	
Moins values latentes dépréciées	(73)	(113)			(131)	(270)

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

Des transferts des portefeuilles de titres de placement vers des portefeuilles de titres d'investissement ont été effectués pour un montant de 990 283 k€ au cours de l'exercice.
Il n'y a pas eu de cession de titres d'investissement avant l'échéance.

NOTE 4 : PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Placements immobiliers	3	
Obligations et autres titres à revenus fixes	192 612	162 684
Actions et autres titres à revenus variables	50 413	34 278
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	**243 028**	**196 962**

Ce poste retrace les placements d'Assurposte, intégrée proportionnellement dans les comptes du groupe.

NOTE 5 : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME (en milliers d'euros)

	31.12.2006		
	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations
Crédit Logement	78 260		
Euronext	59 336		
Europay	1 339		
SA Actigestion	663		
SCPI Atout Pierre Habitation	422		
SCPI Atout Pierre Habitation 2	422		
SAS Carte bleue	185		
Eurogiro	65		
SCI La maison du Capital Investissement	50		
Issy SF2-3	40		
Issy SF2-4	40		
Fédération SF2	40		
GIE CESU	25		
Stelphia Asset Management	12		
BMS Exploitation	8 958		(8 958)
BMS Développement	2 023		(2 023)
SFPMEI	1 001		(1 001)
Issy SF2-2			
Autres	17		
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET AVANCES	**152 898**		**(11 982)**

31.12.2005						
Valeur Nette des titres	Quote part de capital en %	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres	Quote part de capital en %
78 260	6,00%	78 260			78 260	6,00%
59 336	0,72%					
1 339	6,00%	1 339			1 339	6,00%
663	99,93%					
422	1,23%	420			420	1,23%
422	49,35%					
185	7,73%	185			185	7,73%
65	9,52%	65			65	9,52%
50	NC					
40	100,00%	40			40	100,00%
40	100,00%	40			40	100,00%
40	100,00%					
25	16,66%					
12	6,10%	12			12	6,10%
0	13,27%	8 958		(8 958)	0	13,27%
0	9,60%	2 023		(2 023)	0	9,60%
0	9,58%	1 001		(1 001)	0	9,09%
0	-	40			40	100,00%
17						
140 916		92 383		(11 982)	80 401	

NOTE 6 : PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat 2006	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat 2005 porté en réserves
Caisse Nationale de Prévoyance	1 140 667	145 095	1 048 838	128 646
Ciloger			1 540	387
Société Financière de Paiement	1 961	455	1 506	7
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	**1 142 628**	**145 550**	**1 051 884**	**129 040**

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers d'euros)

	31.12.2006			31.12.2005		
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
Terrains	73 618		73 618	73 740		73 740
Constructions	113 982	(2 723)	111 259	113 787	(1 034)	112 753
Autres Immobilisations d'exploitation	543 438	(311 716)	231 722	533 898	(294 750)	239 148
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**731 038**	**(314 439)**	**416 599**	**721 425**	**(295 784)**	**425 641**
Frais d'établissement						
Concessions, licences, brevets	109 705	(82 605)	27 100	94 134	(70 924)	23 210
Autres immobilisations incorporelles	230 125	(53 394)	176 731	147 794	(33 698)	114 096
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**339 830**	**(135 999)**	**203 831**	**241 928**	**(104 622)**	**137 306**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**1 070 868**	**(450 438)**	**620 430**	**963 353**	**(400 406)**	**562 947**

La variation des autres immobilisations incorporelles correspond principalement aux certificats d'association souscrits par La Banque Postale dans le cadre du fonds de garantie des dépôts.

NOTE 8 : ECARTS D'ACQUISITION ACTIF (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Ecarts d'acquisition bruts au 1er janvier	55 421	
Ecarts résultant de prises de participations et des évolutions de la structure du groupe[1]	44 496	55 421
MONTANT BRUT DES ECARTS D'ACQUISITION ACTIF	**99 917**	**55 421**
Amortissements au 1er janvier	(22 770)	
Dotations nettes aux amortissements	(8 070)	
Autres mouvements[1]		(22 770)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	**(30 840)**	**(22 770)**
MONTANT NET DES ECARTS D'ACQUISITION ACTIF	**69 077**	**32 651**

(1) L'apport des titres de participation de SF2 au 31 décembre 2005, comme indiqué dans les notes préliminaires des principes comptables, était constitutif d'une prise de contrôle éligible à la méthode de la mise en commun d'intérêts définie au paragraphe 215 du règlement CRC N° 99-07. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des titres de SF2 la valeur nette comptable des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de ce groupe.

NOTE 9 : COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS (en milliers d'euros)

		31.12.2006	31.12.2005
Charges constatées d'avance		18 758	19 260
Produits à recevoir		996 128	1 049 153
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		1 404	9 810
Comptes d'encaissement		359 030	761
Autres comptes de régularisation[1]		5 279 719	4 977 919
Impôts différés Actif	note 31	146 674	219 190
COMPTES DE REGULARISATION		**6 801 713**	**6 276 093**
Instruments conditionnels achetés		619	1 625
Gestion collective des Codevi		2 339 360	2 264 613
Débiteurs divers		664 638	1 535 584
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		20 545	20 437
Intérêts courus		84 190	3
Dépréciations		(511)	(935)
ACTIFS DIVERS		**3 108 841**	**3 821 327**
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**9 910 554**	**10 097 420**

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers.

NOTE 10 : OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires créditeurs	79 372	73 964
Autres sommes dues	56 270	23 104
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A VUE	**135 642**	**97 068**
Comptes et emprunts à terme	348 947	287 798
Titres donnés en pension livrée	6 809 047	3 119 658
Intérêts courus	68 161	6 130
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	**7 226 155**	**3 413 586**
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**7 361 797**	**3 510 654**

NOTE 11 : OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Plans Epargne Logement	22 841 034	24 988 637
Comptes Epargne Logement	6 244 553	6 288 489
Plans Epargne Populaires	1 152 549	1 310 262
Livrets d'Epargne Populaires	13 048 730	12 835 229
Codevi	2 405 933	2 264 613
Livret jeune	1 131 895	1 122 112
Autres	3 659 211	3 267 488
Dettes rattachées	1 277	9 312
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	**50 485 182**	**52 086 142**
Comptes ordinaires créditeurs	38 634 360	37 686 205
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**38 634 360**	**37 686 205**
Comptes créditeurs à terme	557 859	560 554
Autres sommes dues à la clientèle	1 548 089	1 484 269
Intérêts courus	11 772	20 660
AUTRES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**2 117 720**	**2 065 483**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**91 237 262**	**91 837 830**

Les dispositions relatives à la collecte du Livret A pour le compte de la Caisse Nationale d'Epargne ne sont pas modifiées par les opérations d'apports, les encours collectés restant centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations et ne figurent pas au bilan de La Banque Postale. Au 31 décembre 2006, l'encours ainsi centralisé s'élève à 48 817 649 k€ pour 46 905 388 k€ au 31 décembre 2005.

NOTE 12 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Certificats de dépôts	688 506	
Dettes rattachées	1 782	
TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE ET TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	**690 288**	**0**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**690 288**	**0**

NOTE 13 : PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Provisions techniques vie	130 508	103 070
Provisions techniques non vie	36 975	32 866
Provisions pour égalisation	6 142	5 783
Autres provisions	7 017	5 851
PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	**180 642**	**147 570**

Ce poste retrace les placements d'Assurposte, intégrée proportionnellement dans les comptes du groupe.

NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (en milliers d'euros)

		31.12.2006	31.12.2005
Produits constatés d'avance		34 378	42 630
Charges à payer		334 071	447 250
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		101	15 248
Autres comptes de régularisation[1]		5 666 172	6 278 452
Impôts différés passif	note 36	477	88
COMPTES DE REGULARISATION		**6 035 199**	**6 783 668**
Instruments conditionnels vendus		16	163
Créditeurs divers		1 132 474	1 098 687
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		22 615	2 613
Intérêts courus			231
PASSIFS DIVERS		**1 155 105**	**1 101 694**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**7 190 304**	**7 885 362**

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers

NOTE 15 : PROVISIONS (en milliers d'euros)

	31.12.2005	Dotations	Reprises (1)	Autres variations	31.12.2006
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	1 176	4 542	(993)	(37)	4 688
Engagements sur les contrats d'épargne logement	610 617		(237 000)		373 617
Autres provisions	32 041	50 680	(8 276)	350	74 795
PROVISIONS (HORS RISQUE DE CONTREPARTIE)	**643 834**	**55 222**	**(246 269)**	**313**	**453 100**
PROVISIONS	**643 834**	**55 222**	**(246 269)**	**313**	**453 100**

(1) dont 2 966 k€ de provisions non utilisées

INFORMATIONS RELATIVES A L'EPARGNE LOGEMENT (en millions d'euros)

Ancienneté	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL et CEL	Provisions 2006	Provisions 2005	Mouvements nets de provisions[2]
Plus de 10 ans	7 587	436	102	247	(145)
De 10 à 4 ans	12 524	59	28	146	(118)
Moins de 4 ans	2 730	1	63	55	8
Total PEL	**22 841**	**496**	**193**	**448**	**(255)**
Total CEL	**6 245**	**1 333**	**181**	**163**	**18**
Total	**29 086**	**1 829**	**374**	**611**	**(237)**

(2) La variation de provisions correspond à une reprise nette pour utilisation.

NOTE 16 : DETTES SUBORDONNEES ET AUTRES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)

	Date d'émission	Date d'échéance[1]	Taux	Devise d'origine	31.12.2006	31.12.2005
Dette subordonnée à terme	12 décembre 2006	12 décembre 2016	[2]	Euro	500 000	
Dettes rattachées					1 019	
Autres fonds propres					123 855	
TOTAL					**624 874**	

(1) Un remboursement total anticipé est possible à compter du 12 décembre 2011 sur demande de La Banque Postale.

(2) Référencé à l'Euribor 3 mois.

NOTE 17 : ELEMENTS DU BILAN CONSOLIDE PAR DUREES RESTANT A COURIR (en milliers d'euros)

	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2006
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	13 566 881	420 988	135 966	50 339	14 174 174
Créances sur la clientèle	1 265 797	1 259 643	6 202 571	12 121 503	20 849 514
Portefeuilles de titres de placement et d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées	1 492 343	2 823 362	24 601 656	11 015 860	39 933 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	299 915	922 542	8 753 629	588 142	10 564 228
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	4 849 180	2 512 617			7 361 797
Dettes envers la clientèle	87 954 088	1 176 175	2 057 507	49 492	91 237 262
Dettes représentées par un titre					
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	674 788	15 500			690 288

NOTE 20 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME PAR DUREES RESIDUELLES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	
	<= 1an	1 à 5 ans
OPERATIONS FERMES		
Contrats de taux	2 173 300	
Swaps de taux	28 031 163	16 915 064
OPERATIONS CONDITIONNELLES		
Caps, floors	653	121 330
Swaptions	75 501	(68 286)

NOTE 18 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT ET A TERME ET DE PRETS/EMPRUNTS DE DEVISE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Opérations de change à terme :		
euros à recevoir contre devises à livrer :		658 257
devises à recevoir contre euros à livrer :		
Report/déport non couru :		
à recevoir		2 021
à payer		

NOTE 19 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (en milliers d'euros)

	31.12.2006				31.12.2005	
	Opérations de gestion de positions		Opérations de couverture		Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture
	Notionel	Juste valeur	Notionel	Juste valeur	Notionel	Notionel
OPERATIONS FERMES						
Marchés organisés						
Contrats de taux	2 173 300	6 205				
Marchés gré à gré						
Swaps de taux	18 106 747	(10 165)	53 356 699	220 122	7 217 035	65 421 277
OPERATIONS CONDITIONNELLES						
Marchés gré à gré						
Caps, floors			121 983	1 910		123 980
Swaptions			7 215	1 036		412 201

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des instruments financiers à terme s'élevait à 245 291 k€.

31.12.2005					
> 5ans	Total	<= 1an	1 à 5 ans	> 5ans	Total
	2 173 300				
26 517 219	**71 463 446**	17 049 364	23 143 848	32 445 100	**72 638 312**
	121 983		756	123 224	
	7 215	191 422	209 749	11 030	**412 201**

NOTE 21 : RISQUES DE CREDIT (en milliers d'euros)

A) Exposition globale au risque de crédit

	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut 31.12.2006	Brut 31.12.2005
Créances sur les établissements de crédit	14 174 174			14 174 174	18 508 126
Créances sur la clientèle[1]	20 815 826	69 987	35 614	20 921 427	19 384 900
Portefeuille de placement et d'investissement (titres à revenu fixe)	10 594 085			10 594 085	7 449 176
Engagements de financement et de garantie donnés	7 603 543			7 603 543	1 731 554
TOTAL	**53 187 628**	**69 987**	**35 614**	**53 293 229**	**47 073 756**

Le Groupe n'a restructuré aucune créance à des conditions hors marché.

(1) Le montant des encours bruts sains restructurés n'est pas signficatif

B) Dépréciations pour risques de crédit

	31.12.2005	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2006
Créances sur la clientèle	77 898	21 201	(27 186)		71 913
DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ELEMENTS D'ACTIFS	**77 898**	**21 201**	**(27 186)**	**0**	**71 913**
TOTAL DEPRECIATIONS LIEES A UN RISQUE DE CONTREPARTIE[2]	**77 898**	**21 201**	**(27 186)**	**0**	**71 913**
(2) : Dont dépréciations sur					
Encours bruts douteux non compromis	55 908	21 130	(17 565)		59 473
Encours bruts douteux compromis	21 990	71	(9 621)		12 440

C) Risques de crédit - créances sur la clientèle

	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations sur encours	Net 31.12.2006
Répartition par secteurs					
Etat et secteur public	848				848
Entreprises	66 168	295			66 463
Particuliers	20 748 810	69 692	35 614	(71 913)	20 782 203
TOTAL PAR SECTEURS	**20 815 826**	**69 987**	**35 614**	**(71 913)**	**20 849 514**

NOTE 22 : INTERETS ET ASSIMILES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	47 651	3 186
Intérêts sur autres comptes et prêts	1 204 057	52 665
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	6 544	6 249
Autres intérêts et produits assimilés	0	1
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	**1 258 252**	**62 101**
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(9 410)	(130 480)
Intérêts sur emprunts et sur valeurs données en pension	(8 138)	(1 346 601)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(227 319)	(63 550)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	**(244 869)**	**(1 540 631)**

Les produits d'intérêts sur comptes et prêts comprennent la rémunération des fonds du Livret A (618 450 k€) et du LEP (459 428 k€) centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.
Cette rémunération couvre les intérêts versés aux déposants figurant au poste "intérêts et charges assimilées avec la clientèle" et le complément de rémunération perçu par La Banque Postale.

NOTE 23 : INTERETS ET ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	18 472	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		
Intérêts sur crédits de trésorerie	1 534	
Intérêts sur crédits au logement	857 795	
Autres intérêts	714	
Autres intérêts et produits assimilés	237 249	
Intérêts douteux	2 379	
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**1 118 143**	**0**
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(35 574)	
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(18 933)	
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 583 180)	
Autres intérêts et charges assimilées	(1 339)	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**(1 639 026)**	**0**

Les intérêts et charges assimilées sur comptes d'épargne à régime spécial comprennent notamment les intérêts versés aux clients sur comptes LEP et Codevi pour 487 397 k€.

NOTE 24 : INTERETS ET ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	346 099	9 135
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	1 734 450	1 353 062
Autres intérêts et produits assimilés[1]	85 270	819 063
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	**2 165 819**	**2 181 260**
Intérêts sur certificats de dépôts négociables et bons à moyen terme négociables	(59 589)	(16 101)
Autres charges d'intérêts[1]	(1 320)	(728 349)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	**(60 909)**	**(744 450)**

(1) Cette rubrique comportait en 2005 des intérêts courus relatifs aux swaps de gestion globale présentés en 2006 sur les postes autres intérêts.

NOTE 25 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Revenus des participations	4 414	
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	**4 414**	

NOTE 26 : PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS (en milliers d'euros)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	695	(101)	12	(24)
Opérations avec la clientèles	874 549	(69 285)		
Opérations sur titres	14 640	(4 511)		(2 248)
Opérations sur instruments financiers à terme		(1 188)		(364)
Prestations de services financiers	918 636	(128 139)	2 376	(2)
Autres commissions	6 980	(67)		
COMMISSIONS	**1 815 500**	**(203 291)**	**2 388**	**(2 638)**

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOTIATION (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Résultat sur opérations sur titres de transaction	324 599	157 862
Résultat sur opérations sur instruments de change	17 908	(132)
Résultat sur opérations sur instruments financiers	(12 415)	(14 334)
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	**330 092**	**143 396**

NOTE 28 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Résultat de cession des titres de placement	(81 871)	1 236
Dotations / reprises aux dépréciations sur titres de placement	(16 131)	89
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	**(98 002)**	**1 325**
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**(98 002)**	**1 325**

NOTE 29 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS (en milliers d'euros)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	39 779		319	
Autres produits et charges divers d'exploitation	17 823	(62 232)	40	(46)
Dotations reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	7 593	(8 390)		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**65 195**	**(70 622)**	**359**	**(46)**
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**(5 427)**		**313**	

NOTE 30 : MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées	101 498	
Charges de prestations, nettes de cessions ou rétrocessions	(65 687)	
Produits nets des placements alloués	(1 559)	
MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE	**34 252**	**0**

Passage de la marge brute au résultat technique

Marge brute des activités d'assurance	**34 252**	
Frais administratifs par destination	(24 811)	
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	(7)	
RESULTAT TECHNIQUE	**9 434**	

NOTE 31 : FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Salaires et traitements	(73 336)	(6 032)
Charges de retraite nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière et avantages assimilés	(9 444)	(58)
Autres charges sociales	(28 606)	(3 043)
Intéressement	(4 904)	(426)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(11 766)	(980)
Dotations / reprises de provisions	(263)	(69)
Transfert de charges de personnel	2 771	
FRAIS DE PERSONNEL	**(125 548)**	**(10 608)**

L'effectif moyen des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle s'élève à 1 234 personnes au 31 décembre 2006.

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs s'est élevé à 282 k€ en 2006, contre 55 k€ au 31 décembre 2005.

NOTE 32 : AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Impôts et taxes	(27 802)	(4 304)
Loyers, charges locatives	(41 941)	(1 665)
Honoraires	(48 638)	(20 405)
Autres charges d'exploitation	(3 901 633)	(3 715)
Dotations reprises nettes de provisions	(2 709)	
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**(4 022 723)**	**(30 089)**

Les autres charges d'exploitation comprennent notamment les charges liées aux conventions de service entre La Poste et La Banque Postale pour 3 289 M€.

NOTE 33 : DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(85 967)	(1 296)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	**(85 967)**	**(1 296)**
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(85 967)**	**(1 296)**

NOTE 34 : COUT DU RISQUE
(en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Dotations aux provisions pour		
Clientèle et établissements de crédit	(21 861)	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	**(21 861)**	
Reprises de provisions pour		
Clientèle et établissements de crédit	27 186	
Titres	188	
REPRISES DE PROVISIONS	**27 374**	
Pertes et récupérations		
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(11 104)	
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(7 167)	
Récupération sur créances amorties	3 851	
PERTES ET RECUPERATIONS	**(14 420)**	
COUT DU RISQUE	**(8 907)**	

Les mouvements de dépréciations liées à un risque de contreparties sont détaillés en note 21.

NOTE 35 : GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES
(en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
GAINS OU PERTES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(1 396)**	**(39)**
Gains ou pertes sur cession des participations et gains ou pertes sur avances	(913)	(9)
Dotations/reprises aux dépréciations	846	
Solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation et avances	(67)	(9)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	**(67)**	**(9)**
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	**(1 463)**	**(48)**

NOTE 36 : IMPOTS SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
A) Ventilation des charges et produits d'impôts différés et exigibles		
Impôt sur les sociétés	(56 686)	(21 921)
Impôts différés	(72 906)	(270)
CHARGE D'IMPOT	**(129 592)**	**(22 191)**
B) Analyse des stocks d'impôts différés au bilan		
Impôts différés actifs	146 674	219 190
Impôts différés passifs	477	88
Impôts différés nets au bilan	146 197	219 102
C) Réconciliation entre le taux d'impôt au taux normal en vigueur en France et le taux effectif d'impôt du groupe		
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition, résultat des sociétés mises en équivalence et mouvements sur le FRBG (en milliers d'euros)	**364 510**	
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant les contributions additionnelles)	**34,43 %**	
Effets des éléments de résultat négatifs	0,38 %	
Imputation des avoirs fiscaux et autres sources d'économie d'impôts	-0,10 %	
Différence sur les taux et mode de détermination de l'impôt à l'étranger	-0,02 %	
Différences permanentes et autres	0,86 %	
Taux effectif d'impôt du groupe	**35,55 %**	

NOTE 37 : IMPACT DES OPERATIONS DE STRUCTURE (en milliers d'euros)

Comme indiqué dans les notes préliminaires, l'apport des Services Financiers de La Poste, y compris la participation dans SF2 et des biens droits et obligations liés à la Caisse Nationale d'Epargne, a été réalisé en date du 31 décembre 2005.
Le tableau ci-après fournit pour les principaux éléments apportés du Produit Net Bancaire des données comparatives au 31 décembre 2005 lorsqu'elles étaient disponibles ou pouvaient être reconstituées de manière fiable.

	31.12.2006	31.12.2005
Marge d'intérêts	2 735 184	2 659 051
Revenus des titres à revenu variable	4 414	3 180
Commissions nettes	1 612 209	1 421 400
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	330 092	154 186
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(98 002)	49 972
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	(5 427)	15 447
Marge brute des activités d'assurance	34 252	29 499
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 612 722**	**4 332 735**

NOTE 38 : INFORMATION SECTORIELLE / SYNTHESE DES RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE (en milliers d'euros)

	Banque de détail	Gestion d'actifs	Assurance	Total consolidé 31.12.2006
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 329 185**	**213 247**	**70 290**	**4 612 722**
Frais généraux	(4 012 740)	(187 153)	(34 345)	(4 234 238)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**316 445**	**26 094**	**35 945**	**378 484**
Coût du risque	(9 095)	188		(8 907)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**307 350**	**26 282**	**35 945**	**369 577**
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en equivalence	455		145 095	145 550
Gains ou pertes sur actifs immobilises	(1 076)	(386)	(1)	(1 463)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**306 729**	**25 896**	**181 039**	**513 664**
Résultat exceptionnel	1		90	91
Impôts sur les bénéfices	(108 052)	(9 227)	(12 313)	(129 592)
Dotations nettes aux amortissement des écarts d'acquisition		(6 922)	(1 148)	(8 070)
Dotations nettes au frbg				0
Intérêts minoritaires		(3 695)		(3 695)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**198 678**	**6 052**	**167 668**	**372 398**

NOTE 39 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE (en milliers d'euros)

SOCIETES	Nationalité	METH[1]	% Contrôle 2006	% Intérêt 2006	% Contrôle 2005	% Intérêt 2005
LA BANQUE POSTALE (ex. EFIPOSTE)	Française	MERE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CRSF DOM[2]	Française	GLOB	99,94	99,94	99,94	99,94
SCI CRSF METROPOLE[2]	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SF2	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE FINANCIERE DE PAIEMENTS	Française	EQUI	49,00	49,00	49,00	49,00
TITRES CADEAUX	Française	PROP	50,00	50,00	-	-
Assurance						
Groupe CNP						
CNP ASSURANCES	Française	EQUI	35,48	17,75	35,48	17,75
ASSURBAIL	Française	EQUI		17,58		17,58
CNP IAM	Française	EQUI		17,75		17,75
CNP INTERNATIONAL	Française	EQUI		17,75		17,75
CNP SEGUROS DE VIDA	Brésilienne	EQUI		13,57		13,57
Groupe CAIXA SEGUROS	Brésilienne	EQUI		9,19		9,19
ECUREUIL VIE	Française	EQUI		8,88		8,88
CNP CAPITALIA VITA (Ex. FINECO VITA)	Italienne	EQUI		10,21		10,21
GLOBAL	Portugaise	EQUI		14,82		14,82
GLOBAL VIDA	Portugaise	EQUI		14,83		14,83
Groupe IXIS ASSET MANAGEMENT	Française	EQUI		2,74		3,55
INVESTISSEMENT TRESOR VIE	Française	EQUI		17,75		17,75
PREVIPOSTE	Française	EQUI		17,75		17,75
SCI CNP IMMOBILIER	Française	EQUI		17,75		17,75
SICAC	Française	EQUI		17,75		17,75
ASSURPOSTE	Française	PROP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOGERCO	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPASSURE	Française	PROP	50,02	50,02	50,02	50,02
Gestion d'actifs						
CILOGER	Française	PROP	45,00	45,00	29,97	29,97
EF PRIMO	Française	GLOB	100,00	100,00	99,85	99,85
EFIPOSTE GESTION	Française	GLOB	100,00	100,00	99,99	99,99
EUROPOSTE MANAGEMENT Cie	Luxembourg	GLOB	99,12	99,12	99,12	64,43
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (Ex. SOGEPOSTE)	Française	GLOB	100,00	100,00	65,00	65,00
X ANGE PRIVATE EQUITY	Française	GLOB	56,40	56,40	56,40	56,40

(1) Méthodes de consolidation : GLOB : Intégration Globale
PROP : Intégration Proportionnelle
EQUI : Mise en Equivalence

(2) SCI détenant les immeubles d'exploitation de la banque.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

II.4 Annexes

NOTE 1 : OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES/CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires débiteurs	37 823	632 675
Comptes et prêts au jour le jour[1]		5 911 069
Titres reçus en pension livrée	294 867	141 109
Valeurs non imputées	7 423	
Intérêts courus	5 316	22
TOTAL BRUT	**345 429**	**6 684 875**
DEPRECIATIONS		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A VUE	**345 429**	**6 684 875**
Comptes et prêts à terme[2]	13 568 281	11 604 107
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés[3]	205 475	214 327
Intérêts courus	54 989	4 817
TOTAL BRUT	**13 828 745**	**11 823 251**
DEPRECIATIONS		
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	**13 828 745**	**11 823 251**
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**14 174 174**	**18 508 126**

(1) Dont comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : 5 771 069 k€ au 31 décembre 2005.

(2) Dont comptes ouverts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de la centralisation du LEP : 11 091 426 k€ au 31 décembre 2006 pour 11 256 368 k€ au 31 décembre 2005.

(3) Il s'agit de prêts subordonnés accordés à Crédit Logement afin de permettre à ce dernier de respecter ses obligations en matière de fonds propres prudentiels.

NOTE 2 : OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE
(en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires débiteurs	191 010	138 299
Créances douteuses	22 813	64 439
Dépréciations	(11 771)	(14 777)
Intérêts courus	6 130	4 325
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	**208 182**	**192 286**
Crédits de trésorerie[1]	540 001	572 662
Crédits à l'habitat	19 949 766	18 387 106
Valeurs non imputées[2]	78 994	95 328
Créances douteuses	78 133	73 995
Dépréciations[3]	(60 142)	(63 121)
Intérêts courus	54 580	48 746
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILEES	**20 641 332**	**19 114 716**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**20 849 514**	**19 307 002**

(1) Ce poste comprend notamment les différés de cartes bancaires.

(2) Ce poste comprend les créances relatives aux opérations sur mandats.

(3) Dans l'attente d'une modification du règlement du CRC relatif au risque de crédit, une dépréciation a été constituée sur la base des encours de crédit sains au 31 décembre 2006 pour 19 033 k€. L'exposition au risque de crédit est analysée dans la note 21.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 3 : OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

A) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable (en milliers d'euros)

	31.12.2006		
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement
Effets publics et valeurs assimilées[1]			
Valeur brute		5 145 737	33 633 947
Primes / décotes		72 441	218 020
Créances rattachées		104 578	778 884
Dépréciations		(18 666)	(1 720)
Valeur nette comptable	**0**	**5 304 090**	**34 629 131**
Obligations et autres titres à revenu fixe[1]			
Valeur brute	11 890 705	5 526 735	4 838 543
Primes / décotes		13 842	1 907
Créances rattachées		72 643	140 415
Dépréciations		(27 379)	(2 478)
Valeur nette comptable	**11 890 705**	**5 585 841**	**4 978 387**
Actions et autres titres à revenu variable			
Valeur brute		130 644	
Créances rattachées			
Dépréciations		(73)	
Valeur nette comptable	**0**	**130 571**	
TOTAL NET PAR TYPE DE PORTEFEUILLE	**11 890 705**	**11 020 502**	**39 607 518**

(1) Le risque de contrepartie attaché aux titres à revenu fixe est détaillé en note 21

Le montant des titres cotés s'élève à 10 632 569 k€ au 31 décembre 2006.

		31.12.2005				
Titres d'activité de portefeuille	**Total**	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres d'activité de portefeuille	**Total**
	38 779 684	1 318 359	4 533 425	34 371 617		40 223 401
	290 461		(36 241)	(460 342)		(496 583)
	883 462		97 770	804 233		902 003
	(20 386)		(26 632)			(26 632)
	39 933 221	**1 318 359**	**4 568 322**	**34 715 508**		**40 602 189**
	22 255 983	8 810 702	1 238 866	6 036 656		16 086 224
	15 749		(6 420)	4 094		(2 326)
	213 058		11 599	164 381		175 980
	(29 857)		(3 116)	(2 946)		(6 062)
	22 454 933	**8 810 702**	**1 240 929**	**6 202 185**		**16 253 816**
14 026	144 670		166 708		4 008	170 716
(131)	(204)		(113)		(270)	(383)
13 895	**144 466**		**166 595**		**3 738**	**170 333**
13 895	**62 532 620**	**10 129 061**	**5 975 846**	**40 917 693**	**3 738**	**57 026 338**

B) Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable – plus ou moins values latentes (en milliers d'euros)

	Titres de placement		Titres d'investissement		Titres d'activité de portefeuille	
	31.12.2006	**31.12.2005**	**31.12.2006**	**31.12.2005**	**31.12.2006**	**31.12.2005**
Effets publics et valeurs assimilées						
Valeur nette comptable	5 304 090	4 568 322	34 629 131	34 715 508		
Valeur de marché	5 199 554	4 474 874	34 164 975	36 175 763		
Plus-values latentes	75	2 692	547 780	2 208 083		
Moins values latentes dépréciées[1]	(18 666)	(26 632)	(1 720)			
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Valeur nette comptable	5 585 841	1 240 929	4 978 387	6 202 185		
Valeur de marché	5 514 921	1 245 995	4 902 089	6 355 693		
Plus-values latentes	2 235	16 511	79 836	305 228		
Moins values latentes dépréciées[1]	(27 379)	(3 116)	(2 478)	(2 946)		
Actions et autres titres à revenu variable						
Valeur nette comptable	130 571	166 595			13 895	3 738
Valeur de marché et/ou valeur d'utilité pour les TAP	137 478	172 328			13 895	3 738
Plus ou moins values latentes nettes[1]	6 852	5 733			(131)	
Moins values latentes dépréciées	(73)	(113)			(131)	(270)

(1) Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés, le cas échéant, en couverture des titres de placement.

Des transferts des portefeuilles de titres de placement vers des portefeuilles de titres d'investissement ont été effectués pour un montant de 990 283 k€ au cours de l'exercice.
Il n'y a pas eu de cession de titres d'investissement avant l'échéance.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 4 : PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Placements immobiliers	3	
Obligations et autres titres à revenus fixes	192 612	162 684
Actions et autres titres à revenus variables	50 413	34 278
PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	**243 028**	**196 962**

Ce poste retrace les placements d'Assurposte, intégrée proportionnellement dans les comptes du groupe.

NOTE 5 : PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME (en milliers d'euros)

	31.12.2006		
	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations
Crédit Logement	78 260		
Euronext	59 336		
Europay	1 339		
SA Actigestion	663		
SCPI Atout Pierre Habitation	422		
SCPI Atout Pierre Habitation 2	422		
SAS Carte bleue	185		
Eurogiro	65		
SCI La maison du Capital Investissement	50		
Issy SF2-3	40		
Issy SF2-4	40		
Fédération SF2	40		
GIE CESU	25		
Stelphia Asset Management	12		
BMS Exploitation	8 958		(8 958)
BMS Développement	2 023		(2 023)
SFPMEI	1 001		(1 001)
Issy SF2-2			
Autres	17		
TOTAL DES PARTICIPATIONS ET AVANCES	**152 898**		**(11 982)**

31.12.2005						
Valeur Nette des titres	Quote part de capital en %	Valeur comptable des titres	Avances	Dépréciations	Valeur Nette des titres	Quote part de capital en %
78 260	6,00%	78 260			78 260	6,00%
59 336	0,72%					
1 339	6,00%	1 339			1 339	6,00%
663	99,93%					
422	1,23%	420			420	1,23%
422	49,35%					
185	7,73%	185			185	7,73%
65	9,52%	65			65	9,52%
50	NC					
40	100,00%	40			40	100,00%
40	100,00%	40			40	100,00%
40	100,00%					
25	16,66%					
12	6,10%	12			12	6,10%
0	13,27%	8 958		(8 958)	0	13,27%
0	9,60%	2 023		(2 023)	0	9,60%
0	9,58%	1 001		(1 001)	0	9,09%
0	-	40			40	100,00%
17						
140 916		92 383		(11 982)	80 401	

NOTE 6 : PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat 2006	Valeur de mise en équivalence	Dont résultat 2005 porté en réserves
Caisse Nationale de Prévoyance	1 140 667	145 095	1 048 838	128 646
Ciloger			1 540	387
Société Financière de Paiement	1 961	455	1 506	7
PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE	**1 142 628**	**145 550**	**1 051 884**	**129 040**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers d'euros)

	31.12.2006			31.12.2005		
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
Terrains	73 618		73 618	73 740		73 740
Constructions	113 982	(2 723)	111 259	113 787	(1 034)	112 753
Autres Immobilisations d'exploitation	543 438	(311 716)	231 722	533 898	(294 750)	239 148
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**731 038**	**(314 439)**	**416 599**	**721 425**	**(295 784)**	**425 641**
Frais d'établissement						
Concessions, licences, brevets	109 705	(82 605)	27 100	94 134	(70 924)	23 210
Autres immobilisations incorporelles	230 125	(53 394)	176 731	147 794	(33 698)	114 096
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**339 830**	**(135 999)**	**203 831**	**241 928**	**(104 622)**	**137 306**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**1 070 868**	**(450 438)**	**620 430**	**963 353**	**(400 406)**	**562 947**

La variation des autres immobilisations incorporelles correspond principalement aux certificats d'association souscrits par La Banque Postale dans le cadre du fonds de garantie des dépôts.

NOTE 8 : ECARTS D'ACQUISITION ACTIF (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Ecarts d'acquisition bruts au 1er janvier	55 421	
Ecarts résultant de prises de participations et des évolutions de la structure du groupe[1]	44 496	55 421
MONTANT BRUT DES ECARTS D'ACQUISITION ACTIF	**99 917**	**55 421**
Amortissements au 1er janvier	(22 770)	
Dotations nettes aux amortissements	(8 070)	
Autres mouvements[1]		(22 770)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	**(30 840)**	**(22 770)**
MONTANT NET DES ECARTS D'ACQUISITION ACTIF	**69 077**	**32 651**

(1) L'apport des titres de participation de SF2 au 31 décembre 2005, comme indiqué dans les notes préliminaires des principes comptables, était constitutif d'une prise de contrôle éligible à la méthode de la mise en commun d'intérêts définie au paragraphe 215 du règlement CRC N° 99-07. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des titres de SF2 la valeur nette comptable des actifs et des passifs constitutifs des capitaux propres de ce groupe.

NOTE 9 : COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS (en milliers d'euros)

		31.12.2006	31.12.2005
Charges constatées d'avance		18 758	19 260
Produits à recevoir		996 128	1 049 153
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		1 404	9 810
Comptes d'encaissement		359 030	761
Autres comptes de régularisation[1]		5 279 719	4 977 919
Impôts différés Actif	note 31	146 674	219 190
COMPTES DE REGULARISATION		**6 801 713**	**6 276 093**
Instruments conditionnels achetés		619	1 625
Gestion collective des Codevi		2 339 360	2 264 613
Débiteurs divers		664 638	1 535 584
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		20 545	20 437
Intérêts courus		84 190	3
Dépréciations		(511)	(935)
ACTIFS DIVERS		**3 108 841**	**3 821 327**
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**9 910 554**	**10 097 420**

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers.

NOTE 10 : OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Comptes ordinaires créditeurs	79 372	73 964
Autres sommes dues	56 270	23 104
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A VUE	**135 642**	**97 068**
Comptes et emprunts à terme	348 947	287 798
Titres donnés en pension livrée	6 809 047	3 119 658
Intérêts courus	68 161	6 130
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT A TERME	**7 226 155**	**3 413 586**
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**7 361 797**	**3 510 654**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 11 : OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Plans Epargne Logement	22 841 034	24 988 637
Comptes Epargne Logement	6 244 553	6 288 489
Plans Epargne Populaires	1 152 549	1 310 262
Livrets d'Epargne Populaires	13 048 730	12 835 229
Codevi	2 405 933	2 264 613
Livret jeune	1 131 895	1 122 112
Autres	3 659 211	3 267 488
Dettes rattachées	1 277	9 312
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL	**50 485 182**	**52 086 142**
Comptes ordinaires créditeurs	38 634 360	37 686 205
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**38 634 360**	**37 686 205**
Comptes créditeurs à terme	557 859	560 554
Autres sommes dues à la clientèle	1 548 089	1 484 269
Intérêts courus	11 772	20 660
AUTRES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	**2 117 720**	**2 065 483**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**91 237 262**	**91 837 830**

Les dispositions relatives à la collecte du Livret A pour le compte de la Caisse Nationale d'Epargne ne sont pas modifiées par les opérations d'apports, les encours collectés restant centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations et ne figurent pas au bilan de La Banque Postale. Au 31 décembre 2006, l'encours ainsi centralisé s'élève à 48 817 649 k€ pour 46 905 388 k€ au 31 décembre 2005.

NOTE 12 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Certificats de dépôts	688 506	
Dettes rattachées	1 782	
TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE ET TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	**690 288**	**0**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**690 288**	**0**

NOTE 13 : PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Provisions techniques vie	130 508	103 070
Provisions techniques non vie	36 975	32 866
Provisions pour égalisation	6 142	5 783
Autres provisions	7 017	5 851
PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE	**180 642**	**147 570**

Ce poste retrace les placements d'Assurposte, intégrée proportionnellement dans les comptes du groupe.

NOTE 14 : COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (en milliers d'euros)

		31.12.2006	31.12.2005
Produits constatés d'avance		34 378	42 630
Charges à payer		334 071	447 250
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme		101	15 248
Autres comptes de régularisation[1]		5 666 172	6 278 452
Impôts différés passif	note 36	477	88
COMPTES DE REGULARISATION		**6 035 199**	**6 783 668**
Instruments conditionnels vendus		16	163
Créditeurs divers		1 132 474	1 098 687
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		22 615	2 613
Intérêts courus			231
PASSIFS DIVERS		**1 155 105**	**1 101 694**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**7 190 304**	**7 885 362**

(1) Ce poste représente notamment les comptes de régularisation d'opérations de moyens de paiement des centres financiers

NOTE 15 : PROVISIONS (en milliers d'euros)

	31.12.2005	Dotations	Reprises (1)	Autres variations	31.12.2006
Provisions pour retraites et autres engagements sociaux	1 176	4 542	(993)	(37)	4 688
Engagements sur les contrats d'épargne logement	610 617		(237 000)		373 617
Autres provisions	32 041	50 680	(8 276)	350	74 795
PROVISIONS (HORS RISQUE DE CONTREPARTIE)	**643 834**	**55 222**	**(246 269)**	**313**	**453 100**
PROVISIONS	**643 834**	**55 222**	**(246 269)**	**313**	**453 100**

(1) dont 2 966 k€ de provisions non utilisées

INFORMATIONS RELATIVES A L'EPARGNE LOGEMENT (en millions d'euros)

Ancienneté	Encours collecté	Crédits octroyés au titre des PEL et CEL	Provisions 2006	Provisions 2005	Mouvements nets de provisions[2]
Plus de 10 ans	7 587	436	102	247	(145)
De 10 à 4 ans	12 524	59	28	146	(118)
Moins de 4 ans	2 730	1	63	55	8
Total PEL	**22 841**	**496**	**193**	**448**	**(255)**
Total CEL	**6 245**	**1 333**	**181**	**163**	**18**
Total	**29 086**	**1 829**	**374**	**611**	**(237)**

(2) La variation de provisions correspond à une reprise nette pour utilisation.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 16 : DETTES SUBORDONNEES ET AUTRES FONDS PROPRES (en milliers d'euros)

	Date d'émission	Date d'échéance[1]	Taux	Devise d'origine	31.12.2006	31.12.2005
Dette subordonnée à terme	12 décembre 2006	12 décembre 2016	[2]	Euro	500 000	
Dettes rattachées					1 019	
Autres fonds propres					123 855	
TOTAL					**624 874**	

(1) Un remboursement total anticipé est possible à compter du 12 décembre 2011 sur demande de La Banque Postale.

(2) Référencé à l'Euribor 3 mois.

NOTE 17 : ELEMENTS DU BILAN CONSOLIDE PAR DUREES RESTANT A COURIR (en milliers d'euros)

	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	31.12.2006
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	13 566 881	420 988	135 966	50 339	14 174 174
Créances sur la clientèle	1 265 797	1 259 643	6 202 571	12 121 503	20 849 514
Portefeuilles de titres de placement et d'investissement					
Effets publics et valeurs assimilées	1 492 343	2 823 362	24 601 656	11 015 860	39 933 221
Obligations et autres titres à revenu fixe	299 915	922 542	8 753 629	588 142	10 564 228
Passif					
Dettes envers les établissements de crédit	4 849 180	2 512 617			7 361 797
Dettes envers la clientèle	87 954 088	1 176 175	2 057 507	49 492	91 237 262
Dettes représentées par un titre					
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	674 788	15 500			690 288

NOTE 20 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME PAR DUREES RESIDUELLES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	
	<= 1an	1 à 5 ans
OPERATIONS FERMES		
Contrats de taux	2 173 300	
Swaps de taux	28 031 163	16 915 064
OPERATIONS CONDITIONNELLES		
Caps, floors	653	121 330
Swaptions	75 501	(68 286)

NOTE 18 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS DE CHANGE AU COMPTANT ET A TERME ET DE PRETS/EMPRUNTS DE DEVISE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Opérations de change à terme :		
euros à recevoir contre devises à livrer :		658 257
devises à recevoir contre euros à livrer :		
Report/déport non couru :		
à recevoir		2 021
à payer		

NOTE 19 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (en milliers d'euros)

	31.12.2006				31.12.2005	
	Opérations de gestion de positions		Opérations de couverture		Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture
	Notionel	Juste valeur	Notionel	Juste valeur	Notionel	Notionel
OPERATIONS FERMES						
Marchés organisés						
Contrats de taux	2 173 300	6 205				
Marchés gré à gré						
Swaps de taux	18 106 747	(10 165)	53 356 699	220 122	7 217 035	65 421 277
OPERATIONS CONDITIONNELLES						
Marchés gré à gré						
Caps, floors			121 983	1 910		123 980
Swaptions			7 215	1 036		412 201

Au 31 décembre 2005, la juste valeur des instruments financiers à terme s'élevait à 245 291 k€.

31.12.2005					
> 5ans	Total	<= 1an	1 à 5 ans	> 5ans	Total
	2 173 300				
26 517 219	**71 463 446**	17 049 364	23 143 848	32 445 100	**72 638 312**
	121 983		756	123 224	
	7 215	191 422	209 749	11 030	**412 201**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 21 : RISQUES DE CREDIT (en milliers d'euros)

A) Exposition globale au risque de crédit

	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Brut 31.12.2006	Brut 31.12.2005
Créances sur les établissements de crédit	14 174 174			14 174 174	18 508 126
Créances sur la clientèle[1]	20 815 826	69 987	35 614	20 921 427	19 384 900
Portefeuille de placement et d'investissement (titres à revenu fixe)	10 594 085			10 594 085	7 449 176
Engagements de financement et de garantie donnés	7 603 543			7 603 543	1 731 554
TOTAL	**53 187 628**	**69 987**	**35 614**	**53 293 229**	**47 073 756**

Le Groupe n'a restructuré aucune créance à des conditions hors marché.

(1) Le montant des encours bruts sains restructurés n'est pas signficatif

B) Dépréciations pour risques de crédit

	31.12.2005	Dotations	Reprises	Autres variations	31.12.2006
Créances sur la clientèle	77 898	21 201	(27 186)		71 913
DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ELEMENTS D'ACTIFS	**77 898**	**21 201**	**(27 186)**	**0**	**71 913**
TOTAL DEPRECIATIONS LIEES A UN RISQUE DE CONTREPARTIE[2]	**77 898**	**21 201**	**(27 186)**	**0**	**71 913**
(2) : Dont dépréciations sur					
Encours bruts douteux non compromis	55 908	21 130	(17 565)		59 473
Encours bruts douteux compromis	21 990	71	(9 621)		12 440

C) Risques de crédit - créances sur la clientèle

	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations sur encours	Net 31.12.2006
Répartition par secteurs					
Etat et secteur public	848				848
Entreprises	66 168	295			66 463
Particuliers	20 748 810	69 692	35 614	(71 913)	20 782 203
TOTAL PAR SECTEURS	**20 815 826**	**69 987**	**35 614**	**(71 913)**	**20 849 514**

NOTE 22 : INTERETS ET ASSIMILES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	47 651	3 186
Intérêts sur autres comptes et prêts	1 204 057	52 665
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	6 544	6 249
Autres intérêts et produits assimilés	0	1
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	**1 258 252**	**62 101**
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(9 410)	(130 480)
Intérêts sur emprunts et sur valeurs données en pension	(8 138)	(1 346 601)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(227 319)	(63 550)
Autres intérêts et charges assimilées	(2)	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	**(244 869)**	**(1 540 631)**

Les produits d'intérêts sur comptes et prêts comprennent la rémunération des fonds du Livret A (618 450 k€) et du LEP (459 428 k€) centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.
Cette rémunération couvre les intérêts versés aux déposants figurant au poste "intérêts et charges assimilées avec la clientèle" et le complément de rémunération perçu par La Banque Postale.

NOTE 23 : INTERETS ET ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	18 472	
Intérêts sur créances commerciales et crédits à la clientèle		
Intérêts sur crédits de trésorerie	1 534	
Intérêts sur crédits au logement	857 795	
Autres intérêts	714	
Autres intérêts et produits assimilés	237 249	
Intérêts douteux	2 379	
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**1 118 143**	**0**
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(35 574)	
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(18 933)	
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 583 180)	
Autres intérêts et charges assimilées	(1 339)	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**(1 639 026)**	**0**

Les intérêts et charges assimilées sur comptes d'épargne à régime spécial comprennent notamment les intérêts versés aux clients sur comptes LEP et Codevi pour 487 397 k€.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 24 : INTERETS ET ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	346 099	9 135
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	1 734 450	1 353 062
Autres intérêts et produits assimilés[1]	85 270	819 063
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	**2 165 819**	**2 181 260**
Intérêts sur certificats de dépôts négociables et bons à moyen terme négociables	(59 589)	(16 101)
Autres charges d'intérêts[1]	(1 320)	(728 349)
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	**(60 909)**	**(744 450)**

(1) Cette rubrique comportait en 2005 des intérêts courus relatifs aux swaps de gestion globale présentés en 2006 sur les postes autres intérêts.

NOTE 25 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Revenus des participations	4 414	
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	**4 414**	

NOTE 26 : PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS (en milliers d'euros)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	695	(101)	12	(24)
Opérations avec la clientèles	874 549	(69 285)		
Opérations sur titres	14 640	(4 511)		(2 248)
Opérations sur instruments financiers à terme		(1 188)		(364)
Prestations de services financiers	918 636	(128 139)	2 376	(2)
Autres commissions	6 980	(67)		
COMMISSIONS	**1 815 500**	**(203 291)**	**2 388**	**(2 638)**

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOTIATION (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Résultat sur opérations sur titres de transaction	324 599	157 862
Résultat sur opérations sur instruments de change	17 908	(132)
Résultat sur opérations sur instruments financiers	(12 415)	(14 334)
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	**330 092**	**143 396**

NOTE 28 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Résultat de cession des titres de placement	(81 871)	1 236
Dotations / reprises aux dépréciations sur titres de placement	(16 131)	89
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	**(98 002)**	**1 325**
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**(98 002)**	**1 325**

NOTE 29 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS (en milliers d'euros)

	31.12.2006		31.12.2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	39 779		319	
Autres produits et charges divers d'exploitation	17 823	(62 232)	40	(46)
Dotations reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	7 593	(8 390)		
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**65 195**	**(70 622)**	**359**	**(46)**
MONTANT NET DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**(5 427)**		**313**	

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 30 : MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées	101 498	
Charges de prestations, nettes de cessions ou rétrocessions	(65 687)	
Produits nets des placements alloués	(1 559)	
MARGE BRUTE DES ACTIVITES D'ASSURANCE	**34 252**	**0**

Passage de la marge brute au résultat technique

Marge brute des activités d'assurance	**34 252**	
Frais administratifs par destination	(24 811)	
Dotations nettes aux amortissements d'exploitation	(7)	
RESULTAT TECHNIQUE	**9 434**	

NOTE 31 : FRAIS DE PERSONNEL (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Salaires et traitements	(73 336)	(6 032)
Charges de retraite nettes de provisions pour indemnités de fin de carrière et avantages assimilés	(9 444)	(58)
Autres charges sociales	(28 606)	(3 043)
Intéressement	(4 904)	(426)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(11 766)	(980)
Dotations / reprises de provisions	(263)	(69)
Transfert de charges de personnel	2 771	
FRAIS DE PERSONNEL	**(125 548)**	**(10 608)**

L'effectif moyen des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle s'élève à 1 234 personnes au 31 décembre 2006.

Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs s'est élevé à 282 k€ en 2006, contre 55 k€ au 31 décembre 2005.

NOTE 32 : AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Impôts et taxes	(27 802)	(4 304)
Loyers, charges locatives	(41 941)	(1 665)
Honoraires	(48 638)	(20 405)
Autres charges d'exploitation	(3 901 633)	(3 715)
Dotations reprises nettes de provisions	(2 709)	
AUTRES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**(4 022 723)**	**(30 089)**

Les autres charges d'exploitation comprennent notamment les charges liées aux conventions de service entre La Poste et La Banque Postale pour 3 289 M€.

NOTE 33 : DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation	(85 967)	(1 296)
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS	**(85 967)**	**(1 296)**
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(85 967)**	**(1 296)**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 34 : COUT DU RISQUE (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
Dotations aux provisions pour		
Clientèle et établissements de crédit	(21 861)	
DOTATIONS AUX PROVISIONS	**(21 861)**	
Reprises de provisions pour		
Clientèle et établissements de crédit	27 186	
Titres	188	
REPRISES DE PROVISIONS	**27 374**	
Pertes et récupérations		
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(11 104)	
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(7 167)	
Récupération sur créances amorties	3 851	
PERTES ET RECUPERATIONS	**(14 420)**	
COUT DU RISQUE	**(8 907)**	

Les mouvements de dépréciations liées à un risque de contreparties sont détaillés en note 21.

NOTE 35 : GAINS ET PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
GAINS OU PERTES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(1 396)**	**(39)**
Gains ou pertes sur cession des participations et gains ou pertes sur avances	(913)	(9)
Dotations/reprises aux dépréciations	846	
Solde en bénéfice ou perte des opérations sur titres de participation et avances	(67)	(9)
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	**(67)**	**(9)**
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	**(1 463)**	**(48)**

NOTE 36 : IMPOTS SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
A) Ventilation des charges et produits d'impôts différés et exigibles		
Impôt sur les sociétés	(56 686)	(21 921)
Impôts différés	(72 906)	(270)
CHARGE D'IMPOT	**(129 592)**	**(22 191)**
B) Analyse des stocks d'impôts différés au bilan		
Impôts différés actifs	146 674	219 190
Impôts différés passifs	477	88
Impôts différés nets au bilan	146 197	219 102
C) Réconciliation entre le taux d'impôt au taux normal en vigueur en France et le taux effectif d'impôt du groupe		
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition, résultat des sociétés mises en équivalence et mouvements sur le FRBG (en milliers d'euros)	**364 510**	
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant les contributions additionnelles)	**34,43 %**	
Effets des éléments de résultat négatifs	0,38 %	
Imputation des avoirs fiscaux et autres sources d'économie d'impôts	-0,10 %	
Différence sur les taux et mode de détermination de l'impôt à l'étranger	-0,02 %	
Différences permanentes et autres	0,86 %	
Taux effectif d'impôt du groupe	**35,55 %**	

NOTE 37 : IMPACT DES OPERATIONS DE STRUCTURE (en milliers d'euros)

Comme indiqué dans les notes préliminaires, l'apport des Services Financiers de La Poste, y compris la participation dans SF2 et des biens droits et obligations liés à la Caisse Nationale d'Epargne, a été réalisé en date du 31 décembre 2005.
Le tableau ci-après fournit pour les principaux éléments apportés du Produit Net Bancaire des données comparatives au 31 décembre 2005 lorsqu'elles étaient disponibles ou pouvaient être reconstituées de manière fiable.

	31.12.2006	31.12.2005
Marge d'intérêts	2 735 184	2 659 051
Revenus des titres à revenu variable	4 414	3 180
Commissions nettes	1 612 209	1 421 400
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	330 092	154 186
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	(98 002)	49 972
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	(5 427)	15 447
Marge brute des activités d'assurance	34 252	29 499
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 612 722**	**4 332 735**

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 38 : INFORMATION SECTORIELLE / SYNTHESE DES RESULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITE (en milliers d'euros)

	Banque de détail	Gestion d'actifs	Assurance	Total consolidé 31.12.2006
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 329 185**	**213 247**	**70 290**	**4 612 722**
Frais généraux	(4 012 740)	(187 153)	(34 345)	(4 234 238)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**316 445**	**26 094**	**35 945**	**378 484**
Coût du risque	(9 095)	188		(8 907)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**307 350**	**26 282**	**35 945**	**369 577**
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en equivalence	455		145 095	145 550
Gains ou pertes sur actifs immobilises	(1 076)	(386)	(1)	(1 463)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**306 729**	**25 896**	**181 039**	**513 664**
Résultat exceptionnel	1		90	91
Impôts sur les bénéfices	(108 052)	(9 227)	(12 313)	(129 592)
Dotations nettes aux amortissement des écarts d'acquisition		(6 922)	(1 148)	(8 070)
Dotations nettes au frbg				0
Intérêts minoritaires		(3 695)		(3 695)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**198 678**	**6 052**	**167 668**	**372 398**

NOTE 39 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE
(en milliers d'euros)

SOCIETES	Nationalité	METH[1]	% Contrôle 2006	% Intérêt 2006	% Contrôle 2005	% Intérêt 2005
LA BANQUE POSTALE (ex. EFIPOSTE)	Française	MERE	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI CRSF DOM[2]	Française	GLOB	99,94	99,94	99,94	99,94
SCI CRSF METROPOLE[2]	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SF2	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETE FINANCIERE DE PAIEMENTS	Française	EQUI	49,00	49,00	49,00	49,00
TITRES CADEAUX	Française	PROP	50,00	50,00	-	-
Assurance						
Groupe CNP						
CNP ASSURANCES	Française	EQUI	35,48	17,75	35,48	17,75
ASSURBAIL	Française	EQUI		17,58		17,58
CNP IAM	Française	EQUI		17,75		17,75
CNP INTERNATIONAL	Française	EQUI		17,75		17,75
CNP SEGUROS DE VIDA	Brésilienne	EQUI		13,57		13,57
Groupe CAIXA SEGUROS	Brésilienne	EQUI		9,19		9,19
ECUREUIL VIE	Française	EQUI		8,88		8,88
CNP CAPITALIA VITA (Ex. FINECO VITA)	Italienne	EQUI		10,21		10,21
GLOBAL	Portugaise	EQUI		14,82		14,82
GLOBAL VIDA	Portugaise	EQUI		14,83		14,83
Groupe IXIS ASSET MANAGEMENT	Française	EQUI		2,74		3,55
INVESTISSEMENT TRESOR VIE	Française	EQUI		17,75		17,75
PREVIPOSTE	Française	EQUI		17,75		17,75
SCI CNP IMMOBILIER	Française	EQUI		17,75		17,75
SICAC	Française	EQUI		17,75		17,75
ASSURPOSTE	Française	PROP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOGERCO	Française	GLOB	100,00	100,00	100,00	100,00
SOPASSURE	Française	PROP	50,02	50,02	50,02	50,02
Gestion d'actifs						
CILOGER	Française	PROP	45,00	45,00	29,97	29,97
EF PRIMO	Française	GLOB	100,00	100,00	99,85	99,85
EFIPOSTE GESTION	Française	GLOB	100,00	100,00	99,99	99,99
EUROPOSTE MANAGEMENT Cie	Luxembourg	GLOB	99,12	99,12	99,12	64,43
LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (Ex. SOGEPOSTE)	Française	GLOB	100,00	100,00	65,00	65,00
X ANGE PRIVATE EQUITY	Française	GLOB	56,40	56,40	56,40	56,40

(1) Méthodes de consolidation : GLOB : Intégration Globale
PROP : Intégration Proportionnelle
EQUI : Mise en Equivalence

(2) SCI détenant les immeubles d'exploitation de la banque.

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Aux actionnaires
LA BANQUE POSTALE
34, rue de la Fédération
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société La Banque Postale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

– votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe 2 de la partie “Règles de présentation et d’évaluation” de la note préliminaire). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l’appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques et générales ;

– votre société constitue une provision pour couvrir les conséquences défavorables estimées des contrats d'Epargne Logement (paragraphe 7 de la partie "Règles de présentation et d'évaluation" de la note préliminaire). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés;

– les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe 3 de la partie "Règles de présentation et d'évaluation" de la note préliminaire). Nous avons revu les approches et hypothèses retenues par la société dans la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations à la date de clôture.

– sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions (paragraphe 7 de la partie "Règles de présentation et d'évaluation" de la note préliminaire) s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par votre société pour identifier et évaluer les risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 10 avril 2007

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Mazars et Guérard
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Gérard Hautefeuille **Agnès Hussherr** **Guillaume Potel**

INFORMATIONS
SUR LES COMPTES SOCIAUX

IV. INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

IV.1 Bilan et Compte de Résultat

A. BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2006 (en milliers d'euros)

Actif

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
CAISSE, BANQUES CENTRALES		1 371 618	153 496
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	3	39 933 222	40 602 190
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1	14 165 398	18 486 493
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2		
Comptes ordinaires débiteurs		221 942	279 229
Créances commerciales			
Autres concours à la clientèle et opérations de crédit-bail et assimilées		20 641 334	19 114 716
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	3	22 454 932	16 253 816
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	3	68 341	60 619
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	4	59 336	
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4	1 346 162	1 254 780
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5	203 179	150 722
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5	141 601	137 016
AUTRES ACTIFS	6	2 958 060	3 772 501
COMPTES DE REGULARISATION	6	6 656 720	6 039 779
TOTAL		110 221 845	106 305 357

Passif

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
BANQUES CENTRALES			
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	**7**	**7 361 497**	**3 510 654**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	**8**		
Comptes d'épargne à régime spécial		50 485 182	52 086 143
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		38 695 803	37 690 103
Autres dettes envers la clientèle		2 117 721	2 065 483
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**9**		
Bons de caisses			
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		690 288	
Emprunts obligataires et assimilés			
Autres dettes représentées par un titre			
AUTRES PASSIFS	**10**	**1 097 478**	**1 068 058**
COMPTES DE REGULARISATION	**10**	**6 028 430**	**6 742 673**
PROVISIONS	**11**	**449 408**	**641 568**
DETTES SUBORDONNEES	**12**	**501 019**	
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)		**22 000**	**22 000**
CAPITAUX PROPRES SOCIAUX (HORS FRBG)			
Capital souscrit		2 342 454	2 342 454
Primes d'émission et d'apport			
Réserves		103 875	86 032
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement		167	164
Report à nouveau		1 665	2 967
Résultat de l'exercice		324 858	47 059
TOTAL		**110 221 845**	**106 305 357**

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

B. HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2006 (en milliers d'euros)

	31.12.2006	31.12.2005
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES DONNES		
Engagements de financement		
en faveur d'établissements de crédit	158 678	143 807
en faveur de la clientèle	7 444 865	1 587 747
Engagements sur titres		
titres à livrer	26 038	3 882
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT, DE GARANTIE ET ENGAGEMENTS SUR TITRES REÇUS		
Engagements de financement		
reçus d'établissements de crédit		
reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
titres à recevoir	6 031	3 882
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS		
Autres engagements donnés		
Autres engagements reçus		

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts / emprunts de devises sont décrits dans la note 14.
Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations sur instruments financiers à terme sont décrits dans la note 15.

Engagement relatif au Crédit Logement : La Poste, et à la suite des opérations d'apport,La Banque Postale, s'est engagée à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit La Banque Postale à souscrire, via sa filiale SF2, aux augmentations de capital en titres B. En outre, La Poste, et désormais La Banque Postale, s'est engagée à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie de Crédit Logement, qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts cautionnés par ce dernier. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote part des encours distribué par le réseau de La Poste, s'éleve au 31 décembre 2006 à 158 435 K€.

C. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006 (en milliers d'euros)

	Notes	31.12.2006	31.12.2005
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES :			
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	1 258 225	62 100
Opérations avec la clientèle	19	1 121 192	11 631
Obligations et autres titres à revenu fixe	20	2 165 820	2 168 335
Autres intérêts et produits assimilés		1 129 292	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES :			
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	-244 867	-1 540 631
Opérations avec la clientèle	19	-1 639 292	-186
Obligations et autres titres à revenu fixe	20	-60 909	-744 131
Autres intérêts et charges assimilées		-991 518	
REVENU DES TITRES A REVENU VARIABLE	**21**	**61 050**	
COMMISSIONS (PRODUITS)	**22**	**1 733 035**	**7 789**
COMMISSIONS (CHARGES)	**22**	**-203 523**	**-2 635**
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	**23**	**330 092**	**143 395**
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**24**	**-105 433**	**1 324**
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS	**25**	**54 096**	**315**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETTES	**25**	**-69 279**	**-30**
PRODUIT NET BANCAIRE		**4 537 979**	**107 276**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :			
Frais de personnel	26	-107 733	-10 348
Autres charges générales d'exploitation	27	-3 988 298	-28 062
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	**28**	**-77 579**	**-1 297**
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**364 369**	**67 569**
COÛT DU RISQUE	**29**	**-8 436**	
RESULTAT D'EXPLOITATION		**355 933**	**67 569**
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	**30**	**-441**	**-39**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**355 492**	**67 530**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
IMPOTS SUR LES BENEFICES	**31**	**-30 631**	**-20 412**
DOTATIONS NETTES AU FRBG ET AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		**-3**	**-59**
RESULTAT NET SOCIAL		**324 858**	**47 059**
RESULTAT NET SOCIAL PAR ACTION (en euros)		**15,95**	**0,05**

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

D. PRINCIPALES REGLES DE PRESENTATION ADOPTEES

I. NOTES PRÉLIMINAIRES

Création de La Banque Postale

Les comptes de 2006 retracent les douze premiers mois d'activité effective de La Banque Postale dans le cadre de son nouveau statut et périmètre.

En effet, la fin de l'exercice 2005 a été marquée par la transformation de la société Efiposte, initialement entreprise d'investissement, en La Banque Postale, agréée en tant que banque.

Cette transformation s'est inscrite dans le cadre de la loi n°2005-516 du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales.

En application de la loi susvisée et du décret d'application du 30 août 2005, les biens, droits et obligations liés aux comptes, livrets et contrats de la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) ont été transférés à La Poste le 31 décembre 2005. A cette même date, ces éléments, ainsi que les biens, droits et obligations liés aux Services Financiers de La Poste ont été apportés à Efiposte dont la dénomination sociale est devenue La Banque Postale, en date d'effet juridique et comptable du 31 décembre 2005.

Ces apports comprenaient les participations détenues par La Poste dans le capital de la société SF2 qui exerce une activité de holding (notamment la détention indirecte de 17,75 % des titres de la Caisse Nationale de Prévoyance) et dans le capital des SCI CRSF Métropole et CRSF DOM sociétés civiles immobilières, propriétaires des immeubles d'exploitation de La Banque.

S'agissant d'une opération réalisée entre entités sous contrôle commun, les éléments d'actif et de passif apportés ont été valorisés à la valeur nette comptable.

Les apports ayant une date d'effet au 31 décembre 2005, les résultats 2005 des activités apportées ont été conservés par La Poste.

Conformément aux dispositions de la loi et de son décret d'application sus visés, les dispositions relatives aux fonds collectés sur le livret A pour le compte de la Caisse Nationale d'Epargne ont été maintenues (centralisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations).

II. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes sociaux sont établis conformément aux principes généraux applicables en France aux établissements de crédit.

Détenue à 100 %, La Banque Postale est consolidée dans les comptes de La Poste et fait partie de son périmètre d'intégration fiscale. Compte tenu des termes de la convention, la charge d'impôt dans les comptes de La Banque Postale serait identique en l'absence d'intégration.

III. CHANGEMENTS DE METHODES ET COMPARABILITE

III-a. Changements de méthodes

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2006.

III-b. Comparabilité des exercices

S'agissant du bilan, les apports liés à la création de La Banque Postale ayant été réalisés le 31 décembre 2005, les données présentées sont directement comparables. Il n'en est pas de même en matière de compte de résultat : les données de l'exercice 2005 correspondent à celles publiées à ce titre par Efiposte.

Afin de faciliter la comparabilité des comptes, une note annexe indique, pour les principaux postes du Produit Net Bancaire, leur valeur au 31 décembre 2005 dans les comptes de La Poste (s'agissant des Services Financiers de cette dernière), dans les comptes des Fonds d'Epargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations (pour ce qui concerne les éléments de la Caisse nationale d'épargne) et dans les comptes d'Efiposte.

E. ELEMENTS NECESSAIRES À LA COMPARABILITE DU PNB (En millions d'euros)

Ces informations sont fournies lorsque les données étaient disponibles ou pouvaient être reconstituées de manière fiable.

	31.12.2006	31.12.2005
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 675	4 590
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-2 937	-1 930
REVENU DES TITRES A REVENU VARIABLE	61	
COMMISSIONS (PRODUITS)	1 733	1 520
COMMISSIONS (CHARGES)	-204	-162
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	330	154
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-105	46
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE NETS	54	37
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE NETTES	-69	-45
PRODUIT NET BANCAIRE	**4 538**	**4 210**

F. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES AU 31 DECEMBRE 2006

	2002	2003	2004	2005	2006
Situation financière					
Capital social	153 490 503,20	162 000 000,00	162 000 000,00	2 342 454 090,00	2 342 454 090,00
Nombre d'actions	10 068 317,00	10 125 000,00	10 125 000,00	1 018 458 300,00	20 369 166,00
Résultat global					
Chiffre d'affaires*	1 529 438 012,81	2 018 737 392,05	2 189 871 354,57	2 394 860 208,14	7 747 368 226,27
Résultat avant charges d'impôts société, dotations aux amortissements et dotations nettes aux provisions	64 182 445,65	73 641 722,79	68 531 893,21	68 827 013,54	433 070 908,12
Impôts sur les bénéfices	-19 450 669,00	-21 370 249,00	-23 490 502,00	-20 412 458,40	-30 631 279,41
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	38 478 640,08	46 964 188,78	41 665 162,53	47 058 852,58	324 858 318,89
Bénéfice distribué	13 088 812,10	15 592 500,00	13 972 500,00	30 553 749,00	161 934 869,70
Résultat réduit à une action					
Résultat après charges d'impôts société, avant dotations aux amortissements et provisions	5,75	6,75	6,44	0,05	16,02
Résultat après charges d'impôts société, dotations aux amortissements et provisions	3,82	4,64	4,12	0,05	15,95
Bénéfice distribué (proposition)	1,30	1,54	1,38	0,03	7,95
Personnel					
Effectif moyen	62	69	75	92	1 120
Montant de la masse salariale	3 690 040,98	4 394 195,14	4 908 175,69	6 282 843,71	60 817 995,76
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 458 238,17	1 919 139,93	2 011 305,03	2 977 080,21	35 804 599,05

* Il s'agit de l'ensemble des produits d'exploitation bancaire (les résultats des opérations financières sont pris pour leur montant net).

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

G. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2006

	FILIALES (+50 % DU CAPITAL DETENU)	
	EFIPOSTE GESTION[1]	EFPRIMO[2]
Numéro SIREN	428 767 941	440 165 041
Capital	1 000 000,00	40 000,00
Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats		
Quote-part du capital détenue (Pourcentage)	100,00%	100,00 %
Valeur comptable des titres détenus		
Brute	762 245,08	40 000,00
Nette	762 245,08	40 000,00
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		
Montant des cautions et avals donnés par société		
Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	547 035,84	0,00
Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice	2 900 000,00	
Observations	Société de gestion de portefeuille	Société de conseils financiers

1. 34, rue de la Fédération 75115 PARIS Cedex 15
2. 34, rue de la Fédération 75115 PARIS Cedex 15
3. 34, rue de la Fédération 75115 PARIS Cedex 15
4. 4, quai du Pont du Jour 92100 Boulogne-Billancourt
5. 9, rue Georges Pitard 75015 Paris
6. 155 avenue Galliani 93170 Bagnolet
7. Beursplein 5, 1012 JW Amsterdam

			FILIALES (DE 10 % A 50 % DU CAPITAL DETENU)	FILIALES (MOINS DE 10 % DU CAPITAL DETENU)
SF2[3]	SCI CRSF METROPOLE[4]	SCI CRSF DOM[5]	GIE CR CESU[6]	Euronext[7]
424 176 238	445 061 369	445 047 442	487 708 455	
998 122 624,20	256 412 000,00	2 333 000,00	420 000,00	675 343 000,00
100,00 %	99,99 %	99,93 %	16,66 %	0,72 %
1 086 610 621,60 1 086 610 621,60	256 391 996,00 256 391 996,00	2 331 611,00 2 331 611,00	25 000,00 25 000,00	59 335 850,00 59 335 850,00
79 503,21	27 770 000,00	777 000,00		
54 000 000,00	3 461 291,85			688 500,00
Holding	Société de location de biens immobiliers	Société de location de biens immobiliers	Chèque emploi service universel	Société d'investissement

INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

IV.2 Répartition des bénéfices 2006

Proposition de répartition des bénéfices soumise à l'Assemblé Générale du 26 avril 2007

Origine :

Report à nouveau antérieur	1 664 510,76 €
Bénéfice de l'exercice	324 858 318,89 €
Total	**326 522 829,65 €**

Affectation :

à la réserve légale	16 242 915,94 €
au titre de dividende*	161 934 869,70 €
aux autres réserves	147 000 000,00 €
au report à nouveau	1 345 044,01 €
Total	**326 522 829,65 €**

* Soit un dividende de 7,95 € pour chacune des 20 369 166 actions qui composent le capital social suite au regroupement des actions réalisé en 2006.

Ce dividende, éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts sera mis en paiement à compter du 29 juin 2007.

Au titre des exercices 2003, 2004 et 2005, les dividendes ont été les suivants :

Exercice	nombre d'actions	montant distribué	dividende par action
2003	10 125 000	15 592 500 €	1,54 €
2004	10 125 000	13 972 500 €	1,38 €
2005	1 018 458 300	30 553 749 €	0,03 €

PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

V. PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS

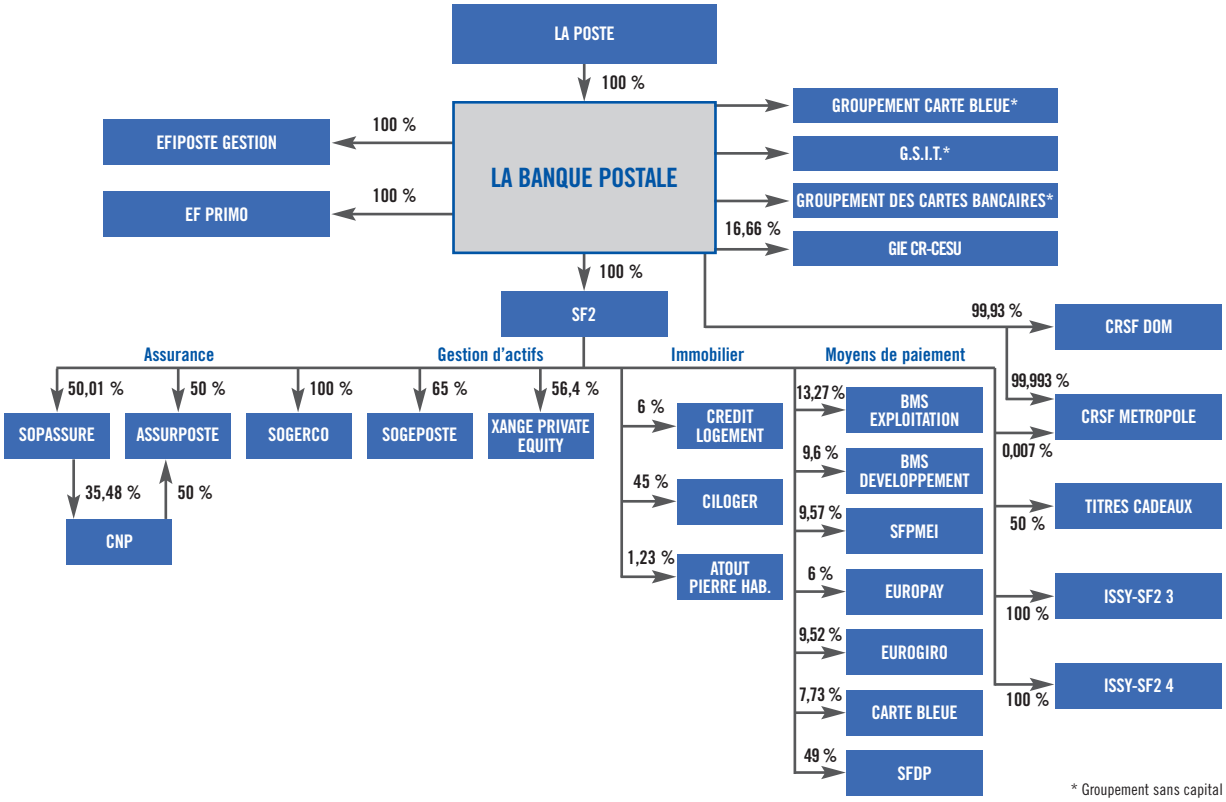

Les filiales opérationnelles de La Banque Postale sont rassemblées sous la holding SF2 qui avait été apportée le 31/12/2005 par La Poste à la société Efiposte renommée La Banque Postale. Elles sont segmentées en 4 grands métiers :

– l'assurance,

– la gestion d'actifs,

– l'immobilier,

– les moyens de paiement.

Par ailleurs, La Banque Postale détient en direct :

– quelques participations de place,

– les 2 SCI qui regroupent ses implantations immobilières détenues en propre,

– une société de gestion de portefeuille dédiée à la gestion financière de portefeuilles de valeurs mobilières sous mandat.

CONTACTS

Directoire

WERNER Patrick
Président du Directoire
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
patrick.werner@labanquepostale.fr

BAJOU Philippe
Membre du Directoire
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
philippe.bajou@labanquepostale.fr

Comité de Direction

BRASSART Yves
Directeur Financier
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
yves.brassart@labanquepostale.fr

CONDAT Bernard
Directeur des Ressources Humaines
Directeur de la Qualité,
des Processus et des Procédures
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
bernard.condat@labanquepostale.fr

Direction de la Stratégie
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00

LEFOLL Sylvie
Directeur de la Communication
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
sylvie.lefoll@labanquepostale.fr

SCHWERER François
Directeur Juridique
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
francois.schwerer@labanquepostale.fr

CAPLAIN Yves
Inspecteur Général
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 PARIS Paris 15
01 56 77 60 00
yves.caplain@labanquepostale.fr

LEVY Marc
Directeur de la Conformité
La Banque Postale
CP ES 205
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
marc.levy@labanquepostale.fr

SAUBOLE Alain
Directeur des Risques
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
alain.saubole@labanquepostale.fr

CHEVAL Marie
Directrice Marketing et Commerciale
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
marie.cheval@labanquepostale.fr

RAYNE Bernard
Directeur des Opérations Bancaires
La Banque Postale
Immeuble Le Palatino
17, avenue de Choisy
75643 Paris CEDEX 13
01 44 97 50 05
bernard.rayne@labanquepostale.fr

SROCZYNSKI Pierre-Manuel
Directeur des Opérations Financières
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
pierre-manuel.sroczynski@labanquepostale.fr

BLIN Philippe
Directeur des Systèmes d'Information
La Banque Postale
8-10 rue Truillot
94854 Ivry sur Seine CEDEX
01 58 46 90 00
philippe.blin@labanquepostale.fr

WAJSBROT Danielle
Directrice du pôle Assurances
La Banque Postale
83 boulevard du Montparnasse
75006 Paris
01 42 84 95 70
danielle.wajsbrot@labanquepostale.fr

de MARNHAC Bernard
Secrétaire des Instances
La Banque Postale
34 rue de la Fédération
75115 Paris CEDEX 15
01 56 77 60 00
bernard.de-marnhac@labanquepostale.fr

Représentants Territoriaux de la Banque

MOITIE Eric
Représentant Territorial de la Banque -
Paris et 1ère couronne
La Banque Postale
Immeuble Aphélion
62, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-Les-Moulineaux
01 56 77 64 00
eric.moitie@labanquepostale.fr

EPSTEIN Catherine
Représentant Territorial de la Banque -
Paris 2ème couronne et Picardie
La Banque Postale
Immeuble Aphélion
62, rue Camille Desmoulins
92130 Issy-Les-Moulineaux
01 56 77 64 00
catherine.epstein@labanquepostale.fr

FEISSAT Bernard
Représentant Territorial de la Banque -
Nord-Est
La Banque Postale
Tour Lille Europe 1606
parvis de Rotterdam
59777 Euralille
03 20 74 70 20
bernard.feissat@labanquepostale.fr

THIEBAULT Jean-Luc
Représentant Territorial de la Banque -
Franche-Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes
La Banque Postale
99 cours Gambetta
69446 Lyon CEDEX 03
04 37 42 56 10
jean-luc.thiebault@labanquepostale.fr

BETTINGER Philippe
Représentant Territorial de la Banque -
Méditerranée
La Banque Postale
165 avenue du Prado
13008 Marseille
04 91 29 81 71
philippe.bettinger@labanquepostale.fr

FAIVRE Danièle
Représentant Territorial de la Banque -
Centre, Massif central
La Banque Postale
5 rue de la Céramique
BP 93336
87033 Limoges CEDEX 9
05 55 34 85 30
daniele.faivre@labanquepostale.fr

NOULETTE Patrick
Représentant Territorial de la Banque -
Midi-Atlantique
La Banque Postale
La Cité Mondiale
23 parvis des Chartrons
33065 Bordeaux CEDEX
05 56 90 87 46
patrick.noulette@labanquepostale.fr

BOURN Anne-Laure
Représentant Territorial de la Banque -
Ouest, DOM, Corse
La Banque Postale
1 rue du Pré Beauté
CS 21144
35011 Rennes CEDEX
02 99 78 01 21
anne-laure.bourn@labanquepostale.fr

MERCI AUX ACTEURS QUI FONT LA BANQUE AU QUOTIDIEN D'AVOIR CONTRIBUÉ À ILLUSTRER LE PREMIER RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE POSTALE AVEC LEURS PHOTOS PERSONNELLES D'INSTANTANÉS DE VIE ■ **AGNÈS BELLIER** ■ **ANNIE BOUDON** ■ **BABACAR KOBAR** ■ **CHRISTIAN CUNY** ■ **CHRISTINE GICQUEL** ■ **DELPHINE PROAL** ■ **ERIC REMOND** ■ **GILLES HAVARD** ■ **ISABELLE DUMESTRE** ■ **ISABELLE OLIVIER** ■ **JOSIANE BEAUDISSON** ■ **JULIEN PENNANEC'H** ■ **LAURE PICARD GUITTET** ■ **LAURENCE PROLA** ■ **LAURENT TAILLEFER** ■ **LILIANE HUYGHUES-BEAUFOND** ■ **MARC LÉVY** ■ **MARTINE LAYGUE** ■ **MICHÈLE BUGAT** ■ **MOHAMED ID AMAR** ■ **OLIVIA COMBETTE** ■ **PATRICK BOLLI** ■ **PATRICK DUCLOUX** ■ **PIERRE CONTENCIN** ■ **PIERRE MANUEL SROCZYNSKI** ■ **SANDRINE ROGLIANO-MARCADET** ■ **SÉVERINE DUBOIS** ■ **SIMONE MONCOUCUT** ■ **STÉPHAN DE GASSART** ■ **STÉPHANE HUYGHUES-DESPOINTES** ■ **SYLVIE DUBAND** ■ **THIERRY JAVOIS** ■ **VALÉRIE DEPARDIEU** ■ **VÉRONIQUE DA ROCHA.**

CREDITS PHOTOS ■ **STEVE MUREZ** ■ **GETTY IMAGES** ■ **DENIS - IAN HANNING / RÉA** ■ **YANN ARTHUS-BERTRAND.**

IMPRIM'VERT
Votre imprimeur agit pour l'environnement

La Banque Postale
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance,
au capital de 2 342 454 090 euros.
siège social : 34 rue de la Fédération - 75115 Paris Cedex 15
RCS Paris 421 100 645 - Code APE 651C
www.labanquepostale.fr